



2019 : une année riche en événements

du 3 au 21 juillet : 100^{ème} anniversaire de la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes « FVJC » à Savigny pour laquelle de nombreux « Cancoires » se sont engagés.



Photo : Gustave Muheim

du 18 juillet au 11 août : Fête des vigneronns « FEVI » à Vevey et Belmont crée une cuvée spéciale « Blanc de Belmonoir »



8 octobre : le drapeau annonçant les Jeux olympiques de la Jeunesse « JOJ2020 » a été hissé à Belmont

Photo : Catherine Schiesser



TABLE DES MATIÈRES

Municipalité	4	<i>Formation continue</i>	18
<i>Propos introductifs</i>	5	FINANCES ET COMPTABILITÉ	20
Répartition des dicastères	6	<i>Préambule</i>	20
Séances et dossiers traités	6	<i>Taxes de séjour et sur les déchets</i>	20
<i>Vacations</i>	6	<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i>	20
Site Internet	7	<i>Centre intercommunal de glace de Malley</i> <i>(CIGM)</i>	21
CCAR	8	<i>Caisse intercommunale de pensions (CIP)</i>	21
Divers	8	« <i>Petits</i> » <i>dons divers</i>	21
<i>Visite préfectorale</i>	8	TRANSPORTS PUBLICS	23
<i>Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron</i>	8	Extraits du rapport d'activité des Transports Lausannois	23
Conseil communal	8	<i>Répartition des voyageurs par ligne</i>	23
<i>Mutations</i>	8	<i>2019 en chiffres</i>	23
Administration générale - Finances - Informatique – Ressources humaines - TL - Lausanne Région	9	<i>Faits marquants</i>	24
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9	<i>Rétrospective 2019</i>	24
<i>Grefe municipal et secrétariat de la Municipalité</i>	9	<i>Sur le réseau</i>	26
<i>Entreprises</i>	10	<i>Ensemble, innovons les tl</i>	27
<i>Contrôle des habitants</i>	10	<i>Pour un développement durable</i>	27
<i>Registre des chiens</i>	11	LAUSANNE REGION	28
<i>Archives</i>	11	Points forts 2019	28
<i>Biens culturels</i>	11	CONCLUSION DU SYNDIC	36
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i>	11	Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] - Police) - Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burennoz, UAPE et Collège) - Vignes	37
Manifestations & civilités	12	POLICE	37
<i>Réception des nouveaux habitants – « Pully Lavaux à l'heure du Québec »</i>	12	Police administrative	37
<i>Autres civilités</i>	12	<i>Cimetière et inhumations</i>	37
Téléphonie	13	<i>Signalisation</i>	37
Informatique	13	<i>Stationnement</i>	37
<i>Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)</i>	13	<i>Utilisation du domaine public</i>	38
RESSOURCES HUMAINES (RH)	14	<i>Prévention de la criminalité</i>	38
<i>Statistiques</i>	15	<i>Circulation</i>	38
Mutations & Remarques diverses	16	<i>Police sanitaire – Police des chiens</i>	38
<i>Bâtiment administratif</i>	16	<i>Divers</i>	38
<i>Services extérieurs</i>	17	Association de communes Sécurité Est Lausannois	38
<i>Parascolaire et Préscolaire</i>	17	<i>Préambule de la Municipale</i>	38
<i>Jubilaires</i>	18	<i>Opérationnel</i>	39
		<i>Formation</i>	40
		<i>Prévention-Proximité</i>	40
		<i>Les Autorités</i>	41
		<i>Statistiques diverses</i>	42
		<i>Résumé des comptes 2019</i>	42
		TAXIS	44

<i>Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.....</i>	44	Agence d'Assurances Sociales (AAS) ..	68
<i>Evénements marquants.....</i>	44	<i>Régionalisation de l'Action Sociale (RAS).....</i>	68
Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)	46	Accueil de la petite enfance	68
<i>Petit lexique</i>	46	Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont	70
<i>Préambule de la municipale, présidente de la Commission consultative du Feu jusqu'au 30 juin 2019</i>	47	Associations diverses & Nonagénaires	71
<i>Organisation.....</i>	47	CULTURE	72
<i>Commission consultative du feu (CCF) SDIS OUEST-LAVAUZ</i>	47	Sociétés et Associations locales.....	72
<i>Commandement</i>	47	JEUNESSE	74
<i>Etat-Major</i>	47	Ecoles.....	74
<i>Personnel - Effectifs.....</i>	48	<i>Lexique</i>	74
<i>Interventions</i>	49	<i>Préambule.....</i>	74
<i>Gardes et représentations</i>	50	Ecoles primaires	74
<i>Formation interne.....</i>	51	<i>Activités particulières</i>	75
<i>Formation externe.....</i>	51	<i>Personnel – Effectifs des élèves.....</i>	76
<i>Projets.....</i>	52	<i>PPLS et Service de santé.....</i>	77
<i>Conclusion de la Municipale.....</i>	54	Activités Parascolaires.....	77
Protection civile	55	<i>Devoirs surveillés.....</i>	77
<i>Préambule de la Municipale</i>	55	<i>Réfectoire « Midi-Cancoires »</i>	77
<i>Comité directeur.....</i>	55	<i>Bibliothèque scolaire.....</i>	78
<i>Conseil intercommunal</i>	56	<i>Transports scolaires.....</i>	78
<i>Organisation.....</i>	56	<i>Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).....</i>	79
<i>Inventaire des ressources.....</i>	56	Ecoles secondaires	80
<i>Manifestations et engagements.....</i>	57	<i>Direction</i>	80
<i>Projets.....</i>	58	<i>Effectifs</i>	80
<i>Conclusions</i>	58	<i>Activités particulières</i>	81
<i>Conclusion de la Municipale</i>	59	Etudes musicales	83
COMMUNICATION.....	60	<i>Ecole de musique de Pully (EMP)</i>	83
BÂTIMENTS COMMUNAUX	60	PAROISSES.....	84
<i>Préambule.....</i>	60	Préambule	84
<i>Refuges.....</i>	61	Temple de St-Martin.....	84
VIGNES	62	Paroisse protestante	84
<i>Millésimes 2018 blanc En la Portaz- Grand Cru, 2017 rouge Belmonoir et cuvée spéciale 2018 Blanc de Belmonoir.....</i>	62	<i>Concerts spirituels de Belmont-Prieuré</i>	85
<i>Productions.....</i>	64	Paroisse catholique.....	85
CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	65	<i>Eglise Saint-Nicolas de Flüe.....</i>	85
Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - Paroisses - Bâtiments communaux (Temple, Espace Cancoires + Burenos, UAPE et Collège) - Domaines et Forêts	66	Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne	85
Préambule	66	Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV).....	85
AFFAIRES SOCIALES.....	67	BÂTIMENTS COMMUNAUX	86
<i>Petit lexique</i>	67	<i>Préambule.....</i>	86
<i>Prévoyance et aide sociale.....</i>	67	<i>Salle de gymnastique et terrain de sports</i>	86
		<i>Collège.....</i>	86
		<i>Centre de vie infantine « Les Moussaillons »</i>	86
		DOMAINES & FORÊTS	86
		<i>Garde-forestier.....</i>	86
		CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	88

Services Industriels – Travaux publics – Assainissement et Environnement – Espaces verts	89	Épuration des eaux et collecteurs	102
SERVICES INDUSTRIELS	89	<i>Avenir de la STEP.....</i>	102
Préambule	89	<i>Épuration des eaux – STEP</i>	103
Service de l'électricité	89	ESPACES VERTS.....	105
<i>Exploitation du réseau</i>	89	<i>Travaux d'entretien</i>	105
<i>Entretien des postes de distribution.....</i>	90	<i>SOCOSEV</i>	105
<i>Alimentation électrique de la commune.....</i>	90	CONCLUSION DU MUNICIPAL	106
<i>Installations photovoltaïques</i>	90	Aménagement et Gestion du Territoire (Police des constructions et Urbanisme)	107
<i>Eclairage public.....</i>	90	Préambule	107
<i>Fonds pour les énergies renouvelables.....</i>	91	SERVICE TECHNIQUE	107
<i>Tarifs SI 2019.....</i>	91	POLICE DES CONSTRUCTIONS	108
<i>Evolution des coûts de l'énergie et du timbre de transport.....</i>	93	<i>Statistiques des logements.....</i>	108
<i>OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)</i>	93	<i>Facturation</i>	108
<i>Romande Energie Commerce - REC SA</i>	94	<i>Cour de droit administratif et public (CDAP).....</i>	109
<i>Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont</i>	95	<i>Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)</i>	110
<i>SIGIP</i>	95	<i>Service de contrôle des citernes.....</i>	110
Service des eaux.....	95	<i>Service de ramonage.....</i>	110
<i>Réseau de distribution</i>	95	<i>Energies renouvelables</i>	110
<i>Travaux sur le réseau</i>	96	<i>Commission de salubrité</i>	111
<i>Interventions sur notre réseau</i>	96	<i>Carte des dangers naturels</i>	111
<i>Qualité de l'eau distribuée</i>	98	URBANISME.....	111
TRAVAUX PUBLICS.....	99	<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU</i>	112
Préavis clos.....	99	<i>Commission municipale d'urbanisme – CMU.....</i>	112
<i>RC 773 - travaux (préavis 01/2017)</i>	99	<i>Plans de quartiers légalisés.....</i>	112
<i>RC 773 - études (préavis 14/2015)</i>	99	<i>Gestion et aménagement du territoire</i>	113
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	100	<i>Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)</i>	114
Voirie.....	100	<i>PALM (Projet d'Agglomération Lausanne- Morges).....</i>	114
<i>Interventions sur collecteurs.....</i>	100	<i>Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA).....</i>	114
<i>Déneigement.....</i>	100	<i>SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)</i>	115
GEDREL SA.....	100	CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	118
Déchets urbains.....	100	CONCLUSIONS 2019	119
<i>Information au public</i>	100		
<i>Evolution du taux de recyclage.....</i>	101		
<i>Recyclage du papier</i>	101		
<i>Collecte de vêtements usagés.....</i>	102		

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2019

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre c, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 100 du règlement du Conseil communal de 2015, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2019.

MUNICIPALITÉ



*Photo de Vincent Hofer, photographe Lutry prise le 16 octobre 2019
avec Rodolphe de Pierri, notre banneret lors de la Fête des Vignerons*

Propos introductifs

Dans la continuité de la politique, décidée par la Municipalité pour la présente législature, à savoir limiter les investissements à ceux strictement indispensables, l'année 2019 aura été pauvre en demandes de crédits soumises au Conseil communal. Les objets qui ont été reportés ne souffrent pas de cette décision, mais ils ne disparaissent pas comme par enchantement ! Heureusement, peu nombreux sont les objets non-planifiés, nécessitant des engagements financiers qui ne peuvent pas être reportés. Si la plupart ont été réalisés au travers du budget de fonctionnement, deux préavis devront être soumis au Conseil au printemps 2020, s'agissant de travaux sur nos services en sous-sol.

Au sein de l'administration communale, l'arrivée de notre nouveau Chef des finances, M. Mathieu Rochat, nous aura permis des avancées dans les processus de gestion numérique de certaines tâches, liées aux finances. Une fois les formations reçues, toutes les personnes concernées ont démontré leurs compétences à appliquer de nouvelles techniques de travail. Il en résulte désormais une vision plus dynamique de l'évolution de nos charges, pour l'ensemble de la Municipalité et des personnes appelées à viser les factures. L'élaboration des budgets futurs en sera aussi facilitée.

Au niveau du personnel, nous relevons que notre Secrétaire municipale, Mlle Isabelle Fogoz, s'est trouvée « seule à la barre », son adjointe ayant eu un accident non-professionnel à la fin de l'été, l'éloignant de son poste de travail. A l'heure où ce rapport est rédigé, la situation est malheureusement inchangée. Courant décembre, nous avons pu bénéficier d'un intérim de notre ancienne apprentie, Mme Lucie Gamboni, pour notre plus grande satisfaction.

Tel qu'annoncé dans le rapport de gestion de l'exercice 2018, nous avons mis en œuvre le processus d'accompagnement, non-seulement de la Municipalité, mais surtout de notre répondante RH, Mme Valérie Guex, et de l'ensemble du personnel, par des spécialistes en santé au travail. Notre Commune répond ainsi pleinement aux nouvelles exigences attendues de tout employeur, ceci fondé sur des jurisprudences récentes du Tribunal fédéral et de la loi sur le travail.

Une procédure formelle a été mise en place, pour accompagner le retour au travail de toute personne absente pour raison de santé, au-delà de 3 jours. Une « Hotline » permet aussi à toutes nos collaboratrices et à tous nos collaborateurs de faire part de leurs soucis, qu'ils soient d'ordre privé ou professionnel. Leurs échanges avec des spécialistes sont garantis 100 % anonymes, et l'employeur n'est associé à la démarche que si la personne le souhaite. Le retour que nous avons eu pour 2019 ne montre rien de particulier, justifiant des mesures correctrices. Mais la vigilance reste de mise.

Pour les grands travaux, après l'achèvement des nôtres (RC 773), l'Office fédéral des routes a achevé les siens dans la rénovation des deux viaducs autoroutiers qui enjambent la Paudèze. Nous réitérons nos remerciements aux entreprises qui ont œuvré sur ce chantier, impressionnant vu de dessous, et de dedans pour les personnes qui l'ont visité. Le souci de réduire autant que faire se peut les nuisances doit être salué, ainsi que les bordiers qui ont fait, durant 3 ans, contre mauvaise fortune bon cœur !

Dans le domaine du « Service à la population », c'est pour nous une immense satisfaction d'avoir pu offrir nos bons offices pour le maintien, à Belmont, d'un service postal de la meilleure qualité possible. L'information faite début 2020 à la population, par le biais d'une séance publique et d'un tour de ménage a permis de donner réponse satisfaisante à la plupart des craintes exprimées par des habitants. Nous relevons l'esprit d'ouverture dont a fait preuve la Poste, par le biais de ses représentants et nous sommes heureux de voir la future Agence postale rejoindre notre pharmacie, elle aussi remerciée d'avoir accepté de relever ce qui est un vrai défi économique. Rendez-vous courant 2020 pour découvrir ce nouvel espace, qui est un « luxe » dont peu de communes de notre taille peuvent se prévaloir.

Pour conclure ces propos liminaires, la Municipalité tient ici à remercier l'ensemble des personnes qui œuvrent pour notre communauté villageoise, à un titre ou un autre. Nous citons notre Premier Citoyen, M. Christian Marrel, et l'ensemble de son Conseil communal, nos collaboratrices et collaborateurs communaux, et nos associations et sociétés locales, pour qui le défi permanent est de trouver des appuis et de la relève pour leurs Comités. Les spectateurs, d'ici et d'ailleurs, sont la plupart du temps aux rendez-vous. Qu'ils en soient aussi ici remerciés.

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

La répartition des dicastères, en vigueur depuis le **1^{er} juillet 2016**, n'a subi aucune modification et c'est elle qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport.

Il en va de même pour les délégations et représentations dans les diverses commissions communales et intercommunales ; les éventuelles mutations intervenues sont mentionnées dans le chapitre directement concerné.

SÉANCES ET DOSSIERS TRAITÉS

La Municipalité a siégé officiellement à 46 reprises durant l'exercice 2019 (45 en 2018). Les séances de la Municipalité ont toujours lieu le mercredi, en principe à 08h00.

A l'occasion de ces séances, 1'097 objets ont été traités (1'167 en 2018). Ces objets ont généré 1'079 décisions (1'130 en 2018).

La délégation municipale des constructions (DMC) s'est réunie à 2 reprises, juste avant la séance de la Municipalité, pour traiter de divers objets, soumis par la suite à la Municipalité pour décision.

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 5 (5 en 2018) par voie de préavis.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

Nous renonçons, pour cet exercice, à établir une liste des dossiers particuliers traités par la Municipalité, ceux-ci étant présentés de manière exhaustive dans les dicastères concernés. Mais un dossier mérite d'être cité particulièrement : il s'agit des travaux engagés avec la Commune de Pully et leur Fondation d'accueil des enfants, pour la rejoindre avec nos structures d'accueil ; des informations seront données en 2020.

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2019 et les trois années précédentes.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	<i>inclus à refacturer</i>	Total 2019	Total 2018	Total 2017	Total 2016
Muheim G.	334.50	1'257.00	-	119.00	1'591.50	¹⁾ 1'670.00	1'500.00	1'598.50
Greiner N.	319.75	692.05	-	115.80	1'011.80	787.25	1'073.00	829.25
Michelet Ph.	214.25	606.25	223.00	-	1'043.50	1'050.75	1'045.75	1'032.50
Schiesser C.	241.00	1'267.25	-	18.00	1'508.25	²⁾ 1'371.00	1'352.50	1'363.75
Dupertuis Ch.	316.00	778.75	-	-	1'094.75	1'096.50	1'159.25	1'158.25
Total	1'245.50	4'061.30	223.00	252.80	6'249.80	5'975.50	6'130.50	5'982.25

1) Inklus 203.50 h. comptabilisées en 2017

2) Inklus 43.25 h. transférées de 2017

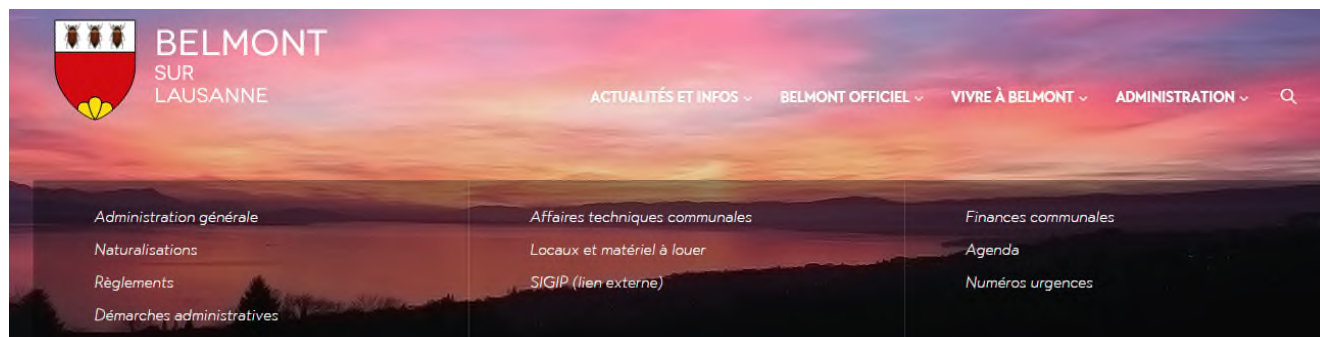
Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les 252.80 heures dans la colonne « à refacturer » concernent le syndic dans sa fonction au Comité de l'UCV, et, à ce titre, membre de la cellule de négociation financière avec le Conseil d'Etat, ainsi que le mandat de Mme Greiner au sein du SDIS, de la Police, de la PCi et des Taxis. Finalement, la commune perçoit également un défraiement pour le mandat de Mme Schiesser, membre de la CoGest de l'ARAS.

Vacations prises en charge par des tiers

Gustave Muheim		En francs
UCV	Forfait séances + frais	3'393.70
Romande Energie Commerce SA	Forfait annuel + séances	6'000.00
TL (membre Conseil d'administration)	Forfait séances	900.00
Nathalie Greiner		
ASEL – Police intercommunale	Forfait annuel	2'000.00
ORPC	Forfait - séances	3'575.00
CCF – SDIS	Heures	1'850.00
Taxis	forfait séance	90.00
Chantal Dupertuis		
Présidence CI RAS (CSR Pully)	Heures	183.95
Lausanne Région	Séances	600.00
Catherine Schiesser		
CoGest RAS (CSR Pully)	Séances	440.00
Frais de déplacement RAS (CSR)		74.00
Philippe Michelet		
SOCOSEV		60.00

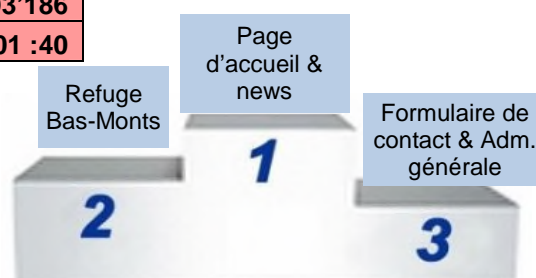
SITE INTERNET



2019 a vu la 3^{ème} année complète d'exploitation de notre Site Internet, mis en ligne le 1^{er} décembre 2016. Pour la mise à jour du site, Mlle Fogoz a consacré 115.75 heures (141.50 en 2018).

Les données ci-dessous sont issues de « Google Analytics » (service d'analyse d'audience d'un site Web). Le trio de tête des pages les plus visitées n'a pas changé en 2019.

Nombre total :	2017	2018	2019
• utilisateurs	18'512	22'346	23'791
• sessions	29'041	33'260	35'781
• pages vues	87'561	87'341	93'186
• durée moyenne session	00 :02 :05	00 :01 :41	00 :01 :40



CCAR

Les membres de cette Commission parlementaire ont été invités :

- aux deux assemblées générales de Lausanne Région ;
- à la remise du Trophée PERL (Prix Entreprendre Région Lausanne), 17^{ème} édition ; pour mémoire, c'est le seul prix économique distribué en Suisse, financé par des communes.

DIVERS

Visite préfectorale

Les années se suivent et se ressemblent : M. le Préfet Daniel Flotron a pris acte que tout fonctionne à entière satisfaction au sein de notre administration communale, et que tous nos registres sont tenus avec rigueur et exactitude.

La partie récréative en l'honneur de notre Préfet s'est déroulée au Refuge des Bas-Monts et la Commune de Servion a été notre invitée.

Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron

La première séance a eu lieu à Oron, en marge de leur Comptoir. Le sujet principal était relatif aux problèmes que rencontrent certains établissements scolaires avec leurs élèves. Monsieur le Préfet nous a présenté les bases mises en place par le canton pour accompagner enfants et parents, et à rappeler à ces derniers qu'ils sont pleinement partie prenante dans la recherches de solutions permettant au cadre scolaire de fonctionner au mieux.

La deuxième séance s'est tenue dans les nouveaux locaux de la Préfecture à Bourg-en-Lavaux. Le thème principal traité était relatif aux implantations de nouvelles antennes de téléphonies pour la 5G. La plupart des communes rencontrent le même problème, à savoir de nombreuses oppositions lors des mises à l'enquête. Dans la réalité, les compétences municipales sont inexistantes, ou presque, si on se fonde sur la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Lors de ces deux séances, la question des finances communales, toutes fortement impactées par la participation à la facture sociale, et les « moins pauvres » par la péréquation intercommunale, était omniprésente. Il y a unanimité dans le constat que les finances locales ne sont pas une préoccupation pour le Conseil d'Etat, lui-même largement bénéficiaire, au travers de la clé de répartition de la facture sociale cantonale. Le proverbe « on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif » trouve ici tout son sens.



CONSEIL COMMUNAL

La composition détaillée des divers organes du Conseil communal se trouve sur le site Internet www.belmont.ch. Ci-dessous ne sont mentionnées que les mutations enregistrées en 2019.

Mutations

Commission de gestion

- Alfred ROTH a remplacé Jean-Baptiste BRUNET

Commission des finances

- Hannah GROSSENBACHER a remplacé Charlotte TOUATI

CCU

- Enrico MONSUTTI a remplacé Philippe BUGNON
- Anna ZOIA et Giuseppe DE PIERRI ont démissionné de la CCU pour le 31 décembre 2019.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - INFORMATIQUE – RESSOURCES HUMAINES - TL - LAUSANNE RÉGION

M. Gustave MUHEIM, Syndic



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Préambule

Depuis 2007, ce service est en constante réorganisation, notamment à cause de tâches diverses qui ne cessent de se modifier. La répartition des tâches est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail au sein de ce service qui gère une multitude d'objets et de dossiers différents ; la poursuite du processus de gestion, assimilable aux normes ISO, est dès lors extrêmement importante. La Municipalité reste convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que le savoir accumulé par ses collaboratrices et collaborateurs ne disparaisse pas en même temps que leur départ ; d'autant plus que 3 départs à la retraite auront lieu d'ici 2022, dont 2 en 2020 (voir aussi rubrique sous Ressources humaines – Mutations – Greffe municipal).



Documents divers établis par le Greffe municipal

Documents	2017	2018	2019
· actes de mœurs, déclarations de domicile et autres	568	549	710
· lettres y.c. les autres services ¹⁾	2336	1883	1445

¹⁾ En 2017, passablement de courriers en relation avec les travaux sur la RC 773.

Année après année, nous constatons que les correspondances « traditionnelles » sont inexorablement remplacées par les courriels comprenant souvent de nombreuses annexes, qui nécessitent une impression ; c'est donc une économie substantielle pour l'expéditeur (papier, enveloppes, frais de port), et, à fortiori, du temps et des coûts supplémentaires pour le destinataire !!! A titre d'exemple, la secrétaire municipale a traité, à elle seule, en 2019, 2'310 courriels externes et 1'279 courriels internes, soit un total de 3'589, contre 3'414 en 2018 (et ce ne sont que les courriels enregistrés en « entrée »).

Pour faire face à ce qui précède, la GED (Gestion Electronique des Documents) devient incontournable. Sa mise en place ayant été reportée, nous attendons son déploiement, tout d'abord à Pully.

Mmes Dorthe et Mulhaupt, répondent au guichet principal de l'administration et réceptionnent les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2019, 2878 personnes (2852 en 2018) ont fait usage du guichet et 2791 de la ligne T+T précitée (3279 en 2018). Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse et au Service technique. De nombreux appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

Entreprises

Au 31 décembre 2019, le registre communal comprenait 227 entreprises (230 en 2018 et 237 en 2017). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

Contrôle des habitants

Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de 3760 (938 étrangers) habitants au 31.12.2019.

Statistique population

Pour 2019, 199 permis pour étrangers ont été délivrés ou renouvelés (209 en 2018).

Ci-dessous, un graphique tenant compte de la population résidente ainsi que de la répartition Suisses/Etrangers depuis 2010.

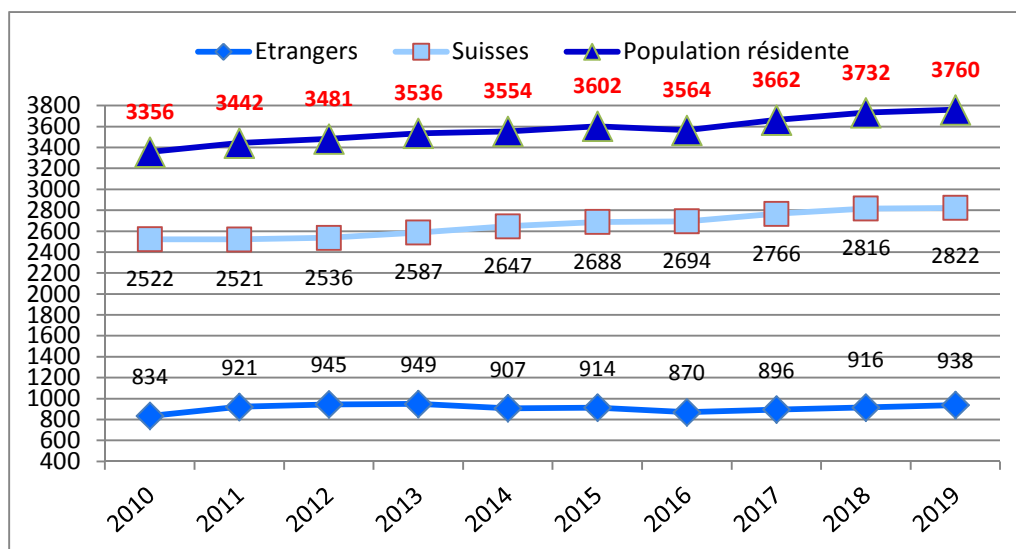


Tableau des mutations

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Arrivées	398	463	422	515	478	491	437	425	367	531	535
<i>dont naissances</i>	41	43	33	37	42	27	40	29	28	36	34
Départs	338	355	351	474	423	421	430	464	350	471	437
<i>dont décès</i>	12	13	10	15	13	6	19	12	10	12	17
Total	736	818	773	989	901	912	867	889	717	1'002	972

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

Résidence secondaire

Mme Dorthe poursuit les contrôles administratifs pour déterminer la pertinence ou non du statut des personnes inscrites à Belmont en « résidence secondaire ». En dehors des personnes aux études ou au pair, nous sollicitons, auprès de ces résidents, les informations indispensables à notre détermination. Dans quelques cas, nous transmettons le dossier au service cantonal concerné, pour suite utile.

Les locations ponctuelles de logements ou chambres par des plateformes, type Airbnb, sont suivies avec attention. Une fois le propriétaire, ou la personne qui sous-loue, identifié, nous faisons valoir l'obligation de payer la taxe de séjour.

Nombre de résidences secondaires au 31 décembre	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	30	29	30	36	55	44

Registre des chiens

Le nombre de chiens enregistrés est en légère diminution ; à la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 210 animaux (217 en 2018).

Archives

Placée sous la responsabilité de Mme Genton, la gestion de nos archives n'appelle pas de commentaire particulier pour l'exercice sous revue.

Biens culturels

La suite des restaurations de nos anciens ouvrages endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale a repris en 2019 (2018 en stand-by à cause du budget). Il est à préciser que le « gros » du travail est maintenant fait et qu'il reste divers petits documents. Ces travaux de restauration sont comptabilisés dans le compte 110.3119.00.

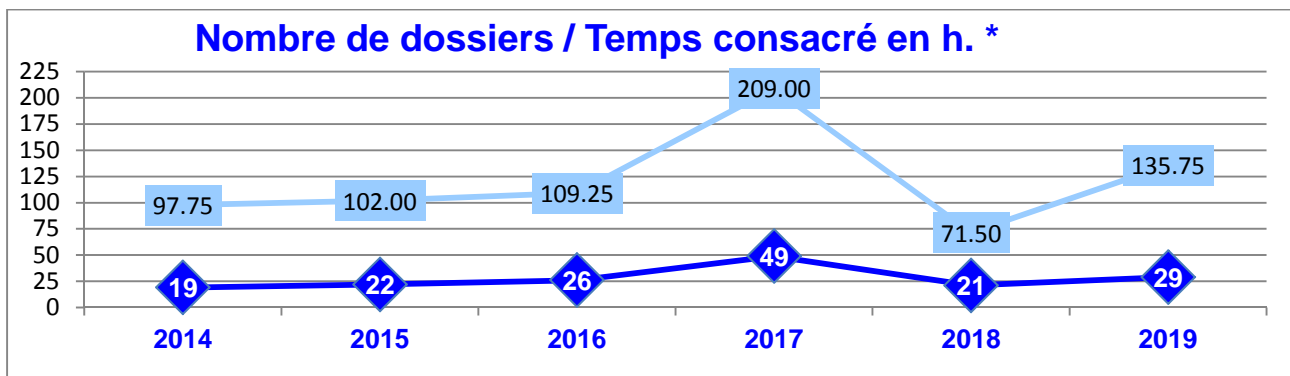
Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

Procédure

La procédure liée à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018, des nouvelles lois sur la nationalité suisse (LN) ainsi que celle sur le droit de cité vaudois (LDCV), est détaillée dans le rapport de gestion 2018.

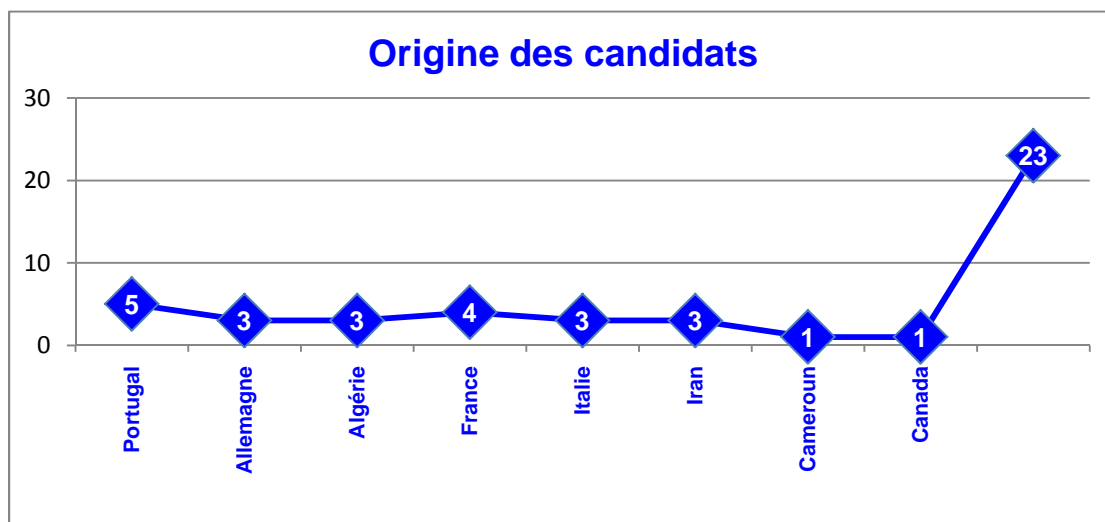
Etat de la situation au 31 décembre 2019

Genre de procédure	Nbre de dossiers	Nbre de personnes concernées (adultes et enfants)
Ordinaire « 2017 » (dossiers déposés avant le 31.12.2017 - tous ont été traités au niveau communal en 2018)	0	0
Ordinaire « 2018/2019 » (dossiers déposés et traités administrativement en 2018, mais les candidats ont été « auditionnés pour le rapport d'enquête et ont passé les tests de connaissances » en 2019)	12	12
Ordinaire « 2019 » (dossiers déposés et traités entièrement en 2019)	10	20
Ordinaire « 2019/2020 » (dossiers déposés et traités administrativement en 2019, mais les candidats seront « auditionnés pour le rapport d'enquête et passeront les tests de connaissances » en 2020)	7	11
Totaux	29	43



* Le temps consacré mentionné dans le tableau ci-dessus, est celui de Mlle Fogoz pour le traitement administratif des dossiers ainsi que les auditions pour les rapports d'enquête et les tests de connaissances.

Selon la tradition, les personnes dont la procédure de naturalisation s'est terminée par la prestation de serment, en 2019, ont été invitées lors de la dernière séance du Conseil communal, le 5 décembre 2019 ; 23 personnes étaient concernées. Si nous n'avons plus l'autorisation de publier leur nom, nous avons le droit de vous indiquer leur origine, dont voici la répartition géographique.



MANIFESTATIONS & CIVILITÉS

Réception des nouveaux habitants – « Pully Lavaux à l'heure du Québec »

Depuis 2012, la Municipalité programme la réception des nouveaux habitants, tous les deux ans, dans le cadre de la biennale du Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec ».

La prochaine réception aurait dû être organisée en juin 2020 mais, à l'heure où ce rapport est finalisé nous savons déjà que, suite à l'épidémie de COVID-19 qui nous a frappés en 2020, le Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec » a été annulé et reporté en 2021. La Municipalité a dès lors décidé d'en faire de même pour la réception des nouveaux habitants.

Autres civilités

Aubade du 1^{er} janvier pour nos doyens - Séance annuelle avec les responsables des sociétés locales – AG de la SOCOSEV - Réceptions pour 4 nonagénaires – Passeport vacances – Séance du Conseil intercommunal de l'ASEL – Réception de nos jubilaires – Accueil de la 109^{ème} AG de l'Agglomération lausannoise des Contrôles des habitants - ORPC Lavaux-Oron : Cérémonie de prise de commandement - JOJ 2020 : Cérémonie du drapeau – Visite du Préfet – Séance du secteur Est de Lausanne Région - Réception des jeunes citoyens et personnes naturalisées dans l'année, lors de la dernière séance du Conseil communal - Fenêtre de l'Avent

TÉLÉPHONIE

Suite à la mise en place, au 3^{ème} trimestre 2017, d'un nouveau système basé sur les nouvelles normes IP (internet protocole) en collaboration avec la Ville de Pully, nous étions compatibles avec les nouveaux standards qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Le nouveau système donne entière satisfaction.

INFORMATIQUE

A nouveau, nous relevons avec plaisir la parfaite collaboration avec les collaborateurs du BIP et ceux en charge du SIGIP. Le syndic est le délégué communal au sein du comité de pilotage et notre Chef des finances. M. Rochat, est le répondant opérationnel du BIP. Nous remercions ici M. Pittet, responsable du BIP et son équipe très professionnelle, ainsi que M. Teba en charge du SIGIP, pour la qualité de leurs prestations en faveur des Cancoires.

Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)

Le Service informatique, composé de six collaborateurs, s'est vu amputé de deux d'entre-eux suite à leur démission successive au cours de l'année écoulée. Ces départs ont généré une surcharge de travail importante durant la période de recrutement et de vacance des postes pour le personnel restant. Cette situation a notamment ralenti l'avancement de certains projets.

Le projet de remplacement du logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité, réalisé et financé en collaboration avec les communes d'Yverdon-les-Bains, Renens, Nyon, Prilly, Gland, Grandson, Sainte-Croix et Belmont-sur-Lausanne, s'est terminé à la fin de l'année 2019. Ce nouvel outil appelé « eSéances » rentrera en exploitation au 1^{er} janvier 2020 à Pully. Pour Belmont, son exploitation devrait être opérationnelle courant 2020.

Le projet de migration Windows 10 a également été initié. Il s'agit d'un travail important destiné à préparer les environnements de production utilisateurs afin que tous les logiciels métiers fonctionnent sur ce nouveau système d'exploitation. Cette migration sera effectivement réalisée au cours de l'année 2020.

Le Service informatique a également été sollicité pour différents projets initiés par d'autres entités, notamment les travaux de rénovation du Foyer de l'Octogone ou l'installation des nouveaux bureaux de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse à l'av. Etienne-Guillemin 11.

Le projet de remplacement de l'outil de gestion du réseau d'évacuation des eaux, TopoBase, pour les services techniques de la DTSI a été achevé et l'application informatique a été mise en production à la fin 2019 à satisfaction de tous les gestionnaires de données. Rappelons que ce projet a été réalisé en collaboration avec les Villes de Lausanne et Morges ainsi que le Service intercommunal de gestion (SIGE).

Une nouvelle version du guichet cartographique sigip.ch a été mise en place en 2019. Cette application permet de consulter l'ensemble des couches de données de façon simple, aisée et plus intuitive qu'avec la version précédente. Une version mobile est également disponible.

En ce qui concerne les thèmes de données sur sigip.ch, quelques couches de données sont venues étoffer le guichet cartographique :

- ajout de la cartographie de l'aléa du ruissellement, carte fournie par l'Office Fédéral de l'Environnement OFEV (accès public) ;
- ajout du réseau de fibres optiques de l'opérateur Swisscom (accès privé).

En termes d'organisation, le centre de compétence SIGIP (CCSIGIP) composé de collaborateurs délégués par les différentes Directions de l'Administration et entités partenaires s'est réuni régulièrement durant l'année 2019 et a ainsi récolté, harmonisé et coordonné les demandes et projets touchant aux géodonnées et à SIGIP.

En matière de cyberadministration, les échanges entre le Canton et l'Association Vaudoise des Responsables Informatiques Communaux (AVRIC) se sont poursuivis en vue de pouvoir concrétiser une collaboration indispensable dans ce domaine entre les communes et le Canton. Suite à l'adoption par le Grand Conseil de l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) sur la cyberadministration en date du 6 novembre 2018, le projet de eDeménagement a démarré au printemps 2019 et devrait se concrétiser d'ici la fin 2020 pour les premières communes volontaires.

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique a assuré les activités quotidiennes de maintenance, mises à jour, sécurisation des équipements, des logiciels et des données ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent une part importante de son activité.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannoise, Fondation de l'enfance et de la jeunesse ainsi que l'École de Musique.

RESSOURCES HUMAINES (RH)

Depuis le 1er janvier 2019, Mme Guex assure la gestion administrative des RH, conjointement à sa fonction de boursière adjointe. Cette décision a été prise suite à la démission de M. Ruby pour le 31 mars 2019. Durant les mois de janvier et février, Mme Guex a encore pu profiter des connaissances de M. Ruby. Il est prévu de revoir cette organisation en 2020, après une année de fonctionnement « Bourse & RH ».

En juin, une formation de deux jours a été donnée à Mme Guex et M. Rochat, nouveau Chef des Finances et suppléant de Mme Guex, pour le paiement des salaires. Formation qui a permis de parfaire les connaissances et la maîtrise du logiciel salaires.

S'agissant du temps consacré aux RH (voir tableau ci-dessous), on constate qu'il est variable d'une année à l'autre en fonction des départs, arrivées, mises au concours de postes, maladies, accidents, etc.

	2015	2016	2017	2018	2019
Mlle Fogoz ¹⁾	143.75	104.75	116.00	188.50	203.25
Mme Gaillard ²⁾	538.00	1'072.25			
M. Ruby ³⁾	121.75	168.25	104.00	176.00	63.75
Mme Guex ⁴⁾	--	--	287.25	529.00	1'344.00
Mme Dupertuis ⁵⁾	--	--	42.00	25.50	61.25
Mme Greiner ⁵⁾	--	--	77.00	33.75	19.25
Total	803.50	1'342.25	526.25	952.75	1'691.50

¹⁾ jusqu'au 30.06.2015 ; le temps consacré à la formation des apprentis, en qualité de maîtresse d'apprentissage, n'est pas comptabilisé dans ce total. A partir de 2016, il s'agit principalement des heures consacrées aux apprentis employé-e de commerce. Il est à noter que le temps consacré aux apprentis de cette branche est toujours plus important au vu des exigences de l'apprentissage et le manque de formation de base des jeunes qui sortent de l'école (*voir développement ci-après sous chapitre « Mutations et remarques diverses »*).

²⁾ du 1^{er} juillet 2015 au 30 avril 2017, Mme Gaillard ayant donné sa démission pour cette date.

³⁾ M. Ruby a été en arrêt maladie à 50% dès le 01.12.2018.

⁴⁾ Reprise, dès octobre 2018 de l'ensemble de la gestion RH.

⁵⁾ assistance RH (préscolaire et conciergerie) suite au départ de Mme O. Gaillard et pour pallier l'absence de la responsable du CVE « Les Moussaillons ».

Durant 2019, les Ressources Humaines ont dû gérer deux suites d'accident et quatre suites de maladie survenus en 2018. Mais également 18 nouveaux cas, accident (14) et maladie (4), dont deux de longue durée.

L'année 2019 a également mené la Municipalité à devoir statuer sur plusieurs dossiers qui nécessitaient une mise à jour ou de nouvelles dispositions. Si nous devons en citer un, cela serait la problématique de la « Protection de la femme enceinte et de son bébé ». En effet, une grossesse au Centre de Vie Infantile « Les Moussaillons » a suscité une analyse d'une entreprise spécialisée. Les résultats démontrent que des aménagements doivent être faits pour répondre aux mesures « Maternité - Protection des travailleuses » édictées par le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) ; ce dossier est encore en cours.

Statistiques

Nombre d'employé(e)s

Personnel (inclus apprenti(e)s et stagiaires)	2015	2016	2017	2018	2019
Administration et Services extérieurs	27	27	¹⁾ 25	⁵⁾ 24	⁸⁾ 25
UAPE	9	10	²⁾ 12	12	12
Réfectoire scolaire et devoirs surveillés	5	5	5	5	5
CVE « Les Moussaillons »	20	20	³⁾ 24	⁶⁾ 26	⁷⁾ 23
Total	⁴⁾ 61	⁴⁾ 62	⁴⁾ 66	⁴⁾ 67	65
EPT (équivalent plein temps)	43.10	44.10	44.80	⁶⁾ 47.07	47.54

¹⁾ diminution en raison du départ de Mme O. Gaillard et d'une apprentie de commerce.

²⁾ augmentation suite agrandissement UAPE.

³⁾ augmentation suite à l'agrandissement et au réaménagement des taux de travail.

⁴⁾ total auquel il faut rajouter, chaque mois, une dizaine de « remplaçantes ponctuelles » auprès du CVE. Pour mémoire, un nombre minimum de personnel est obligatoire, fondé sur le nombre d'enfants présents.

⁵⁾ diminution en raison du renoncement d'une apprentie de commerce.

⁶⁾ augmentation suite au réaménagement des taux d'activité.

⁷⁾ transfert de la nettoyeuse à l'administration, et deux départs compensés par des augmentations de taux d'activité du personnel présent.

⁸⁾ Engagement d'une aide pour la bourse et les RH avec un CDD d'un an.

Absences, heures supplémentaires et vacances

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total de jours de travail	7'987.50	^{*4} 9'302.75	^{*10} 8'072.50	^{*10} 8'456.50	^{*10} 8'719.00
Absences					
maladie	^{*1} 143.00	^{*5} 463.75	^{*8} 538.00	^{*11} 540.75	^{*12} 488.00
accident	10.00	^{*6} 70.50	^{*9} 45.50	63.75	92.00
médecin, physio, etc.	21.50	36.25	17.50	183.50	17.25
maternité	^{*2} 97.00	0.00	0.00	0.00	50.00
militaire - PCi	21.00	20.00	0.00	3.00	2.50
formation prof.	37.50	169.00	39.75	197.00	199.00
autres motifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
vacances	788.50	943.50	826.00	894.50	1'142.25
Jours effectifs de travail	6'675.00	7'600.25	6'605.75	6'574.00	6'728.00
soit en %	83.57	81.70	81.83	77.73	77.16
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50
Solde des heures supplémentaires à reprendre	1'104.75	1'290.25	1'732.16	1'205.00	1'527.75
Solde des vacances à prendre	^{*3} 212.50	^{*7} 255.00	211.00	277.50	225.00

CVE = Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

^{*1} dont 73 jours au Greffe et 22 jours au Service de conciergerie

^{*2} une autre éducatrice au CVE

^{*3} inclus personnel CVE (35.25 jours)

^{*4} inclus personnel CVE grands et UAPE nouvelles structures

^{*5} dont 52 jours au sein de l'administration et 367 jours au CVE

^{*6} dont 15 jours au sein de l'administration, 33.5 jours au Service de conciergerie et 16.75 jours au CVE

^{*7} Inclus personnel CVE (64 jours)

^{*8} dont 158.5 jours au sein du CVE, 125 jours au sein de l'administration, 112 jours au sein des apprenties et 24 jours au Service de conciergerie

^{*9} dont 39 jours au sein de l'administration (apprentie)

^{*10} inclus CVE mais sans UAPE (idem qu'en 2017)

^{*11} dont arrondi, 269 jours au sein de l'administration yc apprenties et 271 pour le CVE

^{*12} Entre autres, 2 collaboratrices longue durée au CVE (3 et 4 mois) ainsi qu'un collaborateur de l'administration (2 mois puis taux partiel)

MUTATIONS & REMARQUES DIVERSES

Bâtiment administratif

Administration générale – Greffe municipale

Depuis plusieurs années, ce service est en constante « réorganisation » afin de répartir la charge de travail au mieux des compétences des personnes qui le composent. L'évolution des prescriptions et autres adaptations procédurales des niveaux supérieurs sont la cause principale de cette réorganisation.

Depuis septembre 2019, une des employées étant en arrêt accident, son absence a occasionné une surcharge de travail importante pour notre secrétaire municipale. Un appui ponctuel est arrivé courant décembre.

Deux collaboratrices partiront à la retraite dans le courant de l'année 2020 et ce sera l'occasion idéale pour affiner cette réorganisation.

Apprenti(e)s « Employé(e)s de commerce »

Mlle Isabelle Fogoz, maîtresse d'apprentissage pour les employé(e)s de commerce, continue, quand ses disponibilités le lui permettent, à fonctionner comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprenti(e)s de commerce de 1^{ère} et 3^{ème} années. Malheureusement, elle n'a pas pu le faire en 2019.

En 2019 :

- **Mlle Mélissa Rouiller** a débuté sa 2^{ème} année d'apprentissage à la Bourse communale en août 2019 (voir ci-après rubrique « Bourse communale ») ;
- **M. Rich Randria** a débuté son apprentissage en août 2019. Cette profession ne donnant pas satisfaction à M. Randria, c'est d'un commun accord que le contrat a été rompu pour le 30 novembre 2019.

La remarque mentionnée dans le rapport de gestion 2018 reste totalement d'actualité, soit :

le temps consacré aux apprentis de cette branche (*voir tableau au début du chapitre sur les Ressources humaines*) est toujours plus important. Ceci est dû, d'une part aux exigences toujours aussi nombreuses liées à cet apprentissage, mais également, d'autre part, aux connaissances acquises à l'école qui ne sont nettement pas suffisantes pour passer, sans transition préalable, des bancs de l'école à une place active dans le monde du travail. Depuis quelques années, nous notons notamment des lacunes importantes dans les domaines suivants :

- bureautique (pratique des logiciels courant tels que Word, Excel ou Powerpoint) ;
- langue française (particulièrement la grammaire) ;
- mathématiques voire comptabilité.

Est-ce qu'à l'avenir nous serons contraints de choisir entre « consacrer encore plus de temps pour permettre à un jeune, sortant de l'école, de trouver une place d'apprentissage » ou « consacrer moins de temps mais n'engager que des jeunes qui sortent du gymnase » ? C'est un choix que pour l'instant, nous refusons de faire ! Mais, il faudra être très attentifs aux exigences de la nouvelle formation « Employé de commerce 2022 » qui, comme son nom l'indique devrait entrer en vigueur à l'été 2022, pour déterminer les critères que nos jeunes devront remplir pour accéder à cette formation.

Enfin, il est à noter qu'une nouvelle réforme de cet apprentissage est prévue pour 2022 !

Formation des jeunes

La Municipalité est toujours prête à offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes.

Malheureusement aucun stage n'a pu être concrétisé en 2019.

Bourse communale

2019 : encore une nouvelle année intensive à la Bourse communale avec :

- Notre boursier, **M. Stéphane Ruby**, en absence partielle car atteint dans sa santé, et son départ au 31 mars 2019 ;
- L'arrivée de notre nouveau Chef des Finances, **M. Mathieu Rochat** ;
- La nomination de **Mme Valérie Guex**, voir ci-dessus ;
- L'arrivée d'une nouvelle apprentie en la personne de **Mlle Mélissa Rouiller**, sœur de notre ancien apprenti « agent d'exploitation » et également sportive de haut niveau. Mlle Rouiller est actuellement en 2^{ème} année. Elle est au bénéfice d'un horaire aménagé pour pouvoir exercer son sport. Cette « souplesse » accordée par la Municipalité a permis à la Commune de Belmont d'obtenir le label « Entreprise favorable au sport de performance » délivré par Swiss Olympic;
- L'engagement de **Mme Liliane Vittoz**, en septembre, en qualité d'employée de commerce en contrat à durée déterminée d'une année, afin de donner un « coup de pouce ».

Service technique

A partir de novembre 2019, **Mme Laurence Payot**, secrétaire, a souhaité diminuer son taux d'activité à 90%.

Police administrative

M. Bernard Burri assure toujours les tâches de la Police administrative qui sont de notre ressort, en complément de celles assurées par le Greffe municipal en général et de notre Contrôle des habitants en particulier.

Services extérieurs

Hormis l'engagement d'un intérim durant quatre mois (de décembre 2018 à mars 2019) afin de pallier une absence de longue durée, l'équipe se compose de :

- **M. Frédéric Bovey** : responsable « Espaces verts » ;
- **M. Bernard Burri** : coordinateur technique et de sécurité ;
- **M. Gilles Favre** : ouvrier polyvalent (Service des eaux et de l'électricité ainsi que des Espaces verts) ;
- **M. Laurent Guérin** : employé polyvalent « Voirie » ;
- **M. Raymond Veyre** : employé polyvalent « Voirie » ;
- **M. Loris Rouiller**, ancien apprenti, qui vient parfois en renfort, dès que son sport le lui permet.

Conciergerie

Afin de répondre aux règles d'hygiène de plus en plus strictes dans les structures d'accueil de jour, la Municipalité a validé la proposition de donner à une entreprise professionnelle de nettoyage cette tâche pour le Centre de Vie Infantile « Les Moussaillons ». De ce fait, **Mme Chambel Sobral Fernanda**, auxiliaire de ménage, a été transférée pour le nettoyage des locaux de l'administration.

Apprenti(e) « Agent(e) d'exploitation CFC »

L'apprentissage se déroule sous la responsabilité de MM. Frédéric Bovey et Yann Tornare :

- **M. Luca Sauvageat**, continue son apprentissage ; il est actuellement en 2^{ème} année.

Parascolaire et Préscolaire

UAPE – Réfectoire scolaire

Rien à signaler en 2019.

Devoirs surveillés

Rien à signaler en 2019.

Centre de Vie Infantile « Les Moussaillons »

- **Mlle Ophélie Capt** a été engagée en CDI, pour pallier le départ d'une collaboratrice ;
- **Mlles Emilie Jaunin, Tatiana Kalu et Manon Piotuch** sont en dernière année d'apprentissage d'ASE (Assistante socio-éducative) ;
- **Milles Akongo Oriana et Guyot Romane** ont commencé un stage préparatoire d'un an, en août 2019 ;
- **M. Loïc Vazquez** a commencé un stage préparatoire en août 2019, mais s'est finalement orienté vers une autre formation ;
- **Mmes Catherine Di Pietro et Antonietta Santangelo** nous ont quittés respectivement le 30 avril et le 30 juin 2019.

Jubilaires

En 2019, quatre employés ont été reçus pour la traditionnelle réception des jubilaires :

- M. Dominique Gamboni, 15 ans
- Mme Nadine Forestier, 10 ans.
- M. Stéphane Ruby, 10 ans
- M. Yann Tornare, 10 ans

Formation continue

Mis à part les formations prévues dans le cadre du budget annuel, la Municipalité encourage la formation continue de ses employés. Les cours divers accordés en 2019 sont :

- « Santé au travail » – Municipalité et cadres
- « Gestion de conflits: Outils et méthodes pratiques pour prévenir et gérer les conflits au travail » - Mme Lehmann (CVE)
- « Les Trotteurs...ça déménage ! » – Mme Isoz (CVE)
- « Conférence de protection incendie AEAI » – M. Gamboni
- « Audition de naturalisation : évaluer l'intégration des requérants avec tact et fiabilité » - Mlle Fogoz
- « Sécurité au travail sur les petits arbres » - M. Bovey
- « Cours de perfectionnement du BPA » - M. Burri
- « Séminaire « le droit du bail en 350 questions » - Mmes Greiner et Gaillard
- 5 modules de l'UCV liés aux finances soit : « Le contrôle interne », « La péréquation », « L'analyse financière », « La planification financière » et « TVA dans les collectivités publiques » - M. Rochat
- « AG de l'AARHVV (Association des Responsables Ressources Humaines des Villes Vaudoises) » – Mme Guex
- « Formation à l'utilisation de la nouvelle plateforme cantonale de collecte des statistiques déchets » – Mme Payot
- « Séminaire de formation de l'ARCV (Association Romande des Chefs de Voirie) » - M. Veyre
- « Sanction et punition » (comment mettre en place des mesures responsabilisantes et constructives qui feront sens pour l'enfant et le groupe) – Personnel de l'UAPE et du Réfectoire
- « AG de l'ACVBC (Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux) » – M. Rochat et Mme Guex
- « Nouvelles fonctionnalités de Geststar-Com, les bonnes pratiques et la LEI » - Mmes Dorthe et Mulhaupt
- « AG de l'ARCV (Association Romande des Chefs de Voirie) » - M. Veyre
- « AG de l'AVIATCO (Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux) » – M. Gamboni
- « Contrôleur de feu bactérien » - M. Bovey

- « Paramétrage et utilisation du logiciel salaires HRM » - M. Rochat et Mme Guex
- « AG de l'AVDCH (Association vaudoise des contrôles des habitants et bureau des étrangers) » – Mme Dorthe
- « La gestion des consommations problématiques au sein du personnel communal » - M. Muheim et Mme Guex
- « Divers ateliers sur le logiciel Kibe » – Mme Gaillard
- « La prévoyance augmentée au service du client » - M. Rochat et Mme Guex
- « RH "Recrutez juste ! » – Mme Guex
- Suivi de formation" pour formateur en entreprise pour « Agent d'exploitation » - MM. Bovey et Bonzon
- « Club utilisateurs Abacus et Nest (divers Ateliers) » - M. Rochat et Mme Guex
- « Maternité et (droit à l') emploi : une équation à résoudre » - Mme Guex
- « Coordination intercommunale pour le service de déneigement » – M. Veyre
- « Journée Swissolar - Le PV Update romand » - MM. Michelet et Burri
- « Journée technique de l'Association Romande des Chefs de Voirie (ARCV) » – M. Veyre
- « Diriger, encadrer : entre théorie et enjeux de la réalité » - Mme de Saugy
- « Journée de formation de l'Association des Responsables Ressources Humaines des Villes Vaudoises (ARRHVV) » - Mme Guex
- « Bouclements 2019 et les nouveautés 2020 du logiciel des salaires et RH (Xpert HRM) » - M. Rochat et Mme Guex
- « Diriger, encadrer : entre théorie et enjeux de la réalité. Quelques étapes de positionnement » - Mmes Hengsberger et Lafond (CVE)
- « Les procédures de mise en poursuite » - Mme Gaillard
- « Un accueil de qualité ! Enfants et personnel éducatif au centre de la prise en charge » - 6 personnes du CVE
- « Accueil de l'enfant avec des besoins éducatifs particuliers » - Mme Konzoleko-Poulo (CVE)



FINANCES ET COMPTABILITÉ

Préambule

Le préavis, le recueil des remarques et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service. Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.

Taxes de séjour et sur les déchets

Taxe de séjour

En 2019, un montant de CHF 13'585.90 a été encaissé au titre de taxe communale de séjour. Ce montant a été perçu auprès de 50 contribuables différents, mêlant nuitées en hôtel (1 établissement), résidences secondaires (9 propriétaires) et AirBnB (40 contribuables). Avec un total de 29 contribuables en 2018, il est utile ici de mentionner la part toujours plus importante d'hébergements loués sur la commune au travers de la plateforme en ligne AirBnB. Un projet piloté par l'UCV (Union des commune vaudoise) est en cours afin faciliter le suivi des nuitées réservées au travers de la plateforme.

Taxe sur les déchets

En 2019, un montant de CHF 219'458.05 a été encaissé au titre de taxe communale sur les déchets. Dans ce montant, CHF 12'274.00 concernent des taxes prélevées pour des résidences secondaires.

Nous rappelons que le Règlement communal sur la gestion des déchets est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2013 mais que la facturation de la taxe a été reportée au 1^{er} janvier 2014.

Conformément au Dispositif municipal lié au Règlement communal sur la gestion des déchets, certains allègements sont accordés. En chiffres cela représente

	2015	2016	2017	2018	2019
Naissances	¹⁾ 36	34	28	²⁾ 33	34
Bénéficiaires rente AVS	509	516	531	545	556
<i>dont hommes 65 ans et plus</i>	238	289	251	262	259
<i>dont femmes 64 ans et plus</i>	271	227	280	283	297
Apprentis/Etudiants	160	262	248	200	207
Bénéficiaires de prestations complémentaires A.I.	29	18	22	19	23
Bénéficiaire d'un revenu d'insertion	15	27	29	29	23

¹⁾ 4 personnes ne sont pas venues chercher les rouleaux offerts.

²⁾ 3 naissances de 2018 ont été enregistrées en 2019.

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

- **Achat** : aucun achat en 2019.
- **Vente** : aucune vente en 2019.
- **Echanges** : aucun échange en 2019.
- **Servitudes** : aucune modification en 2019.

Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)

Le Conseil communal a accepté le préavis N° 07/2016 concernant la prolongation du financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley ; décision valable pour la législature en cours.

Récapitulation de notre participation aux pertes d'exploitation :

Année	2015	2016	2017	2018	2019
CHF	19'371.40	17'871.85	20'000.00	20'000.00	20'000.00

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

L'Assemblée générale des délégués s'est réunie en séance ordinaire à Moudon, le 13 juin 2019. Le 1^{er} janvier 2019 a eu lieu le passage à un nouveau plan de prévoyance, achevant ainsi une période de transition pour la CIP. Le plan de prévoyance désormais en vigueur comprend entre autres nouveautés, un mécanisme de réduction du taux de cotisation. Ce mécanisme, mis en œuvre en cas de contexte favorable et selon certains critères cumulatifs, consiste en la prise en charge par la Caisse d'une part de la cotisation des assurés.

Sur la base des résultats estimés à fin novembre 2019, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer ce mécanisme et, par conséquent, la prise en charge par la CIP d'une part de la cotisation des assurés à hauteur de 1% en 2020.

Quelques chiffres au 31 décembre 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
assurés du plan ordinaire (total)	12'024	12'580	12'990	13'303	14'078
<i>hommes</i>	4'648	4'811	4'911	4'982	5'156
<i>femmes</i>	7'376	7'769	8'079	8'321	8'922
pensionnés, effectif total	5'248	5'506	5'755	6'614	6'953
Belmont (<i>affiliée à la CIP depuis 1963</i>)					
<i>assurés</i>	40	42	46	43	48
<i>pensionnés</i>	16	15	15	15	16

« Petits » dons divers

Chaque année, la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour des soutiens financiers de toutes sortes. C'est une somme de CHF 6'381.- qui y a été consacrée en 2019 (CHF 2'340.00 en 2015, CHF 2'470.00 en 2016, CHF 2'640.00 en 2017, CHF 3'410.00 en 2018).

Easyvote - Implication de notre jeunesse dans les votations fédérales

Nous participons toujours au financement du « train » qui a pour seul terminus de voir s'exprimer la tranche jeune de notre population qui aura à assumer demain les conséquences de nos choix. Cette brochure a un nom : « **easyvote** » ; depuis 2017, elle est adressée aux jeunes Cancoires avant chaque scrutin fédéral ; son coût pour l'année 2019 est de CHF 2'433.80 (2018 : CHF 2'509.60 – cpte 1500.3659.00).

Participation financière aux affaires culturelles régionales

Dans le cadre de la participation aux activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre district, c'est une somme de CHF 4'900.00 qui a été répartie cette année à titre de soutien aux manifestations suivantes (compte 150.3523.02) :

- La Grange Sublime de Mézières (Théâtre du Jorat) ;
- Association du Lavaux-Express ;
- Festival de Jazz de Cully ;
- Association du Vieux-Lavaux ;
- Fanfare de Gimel (27^{ème} finale vaudoise) ;
- Société de tir (100^{ème} anniversaire).

Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite aussi à nos habitants (CHF 36'700.00 en 2019).

Subventions externes

Enfin, s'agissant des diverses sociétés qui permettent aux jeunes de Belmont de pratiquer un loisir (sport, musique, camps, etc.) dont la discipline n'est pas offerte par nos diverses sociétés locales, nous participons, sur demande de la société, à raison de CHF 50.-/jeune et par an, domicilié à Belmont et en âge de scolarité obligatoire (CHF 3'660.00 en 2019 contre CHF 3'850.00 en 2018).



TRANSPORTS PUBLICS

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

Répartition des voyageurs par ligne

Année	N° de ligne	Nombre de passagers	Augmentation en % par rapport à l'année précédente
2016	47	623'720	+ 3.9
	49	118'345	+ 3.8
	67	70'668	--
2017	47	685'047	+ 9.8
	49	116'975	- 1
	67	74'311	+ 5
2018	47	759'273	+ 11
	49	141'430	+ 21
	67	70'367	- 5
2019	47	810'795	+ 6.8
	49	167'107	+ 18.2
	67	75'916	+ 7.9

Ligne 29, 49, 67, 69 : Projet INTEGRA, reprise de l'exploitation des lignes de minibus par tl.

2019 en chiffres

122	millions de voyageurs transportés dont 118.2 millions sur le réseau tl et 3.7 millions sur la ligne Lausanne-Echallens-Bercher (LEB).
42	lignes d'autobus et de trolleybus dans l'agglomération, parmi lesquelles 5 lignes régionales qui ont leur terminus à Froideville, Moudon, Mézières, Cully, Le Mont-sur-Lausanne ainsi que 6 lignes Pyjama (service nocturne).
77%	des clients voyagent sur des lignes électriques (tr 77olleybus et métros), un mode de traction privilégié par l'entreprise car respectueux de l'environnement. La production d'énergie électrique est certifiée durable dans l'agglomération lausannoise.
1'563	collaboratrices et collaborateurs et représentant 60 nationalités vous accueillent, organisent et veillent au bon déroulement de votre mobilité, en toute sécurité et confort.
1	million d'heures de conduite effectuées par 809 conductrices et conducteurs.
49	apprentis se répartissent dans 13 corps de métier différents, entourés par des maîtres d'apprentissage et des parrains/marraines.
32%	du chiffre d'affaire est réalisé via les canaux digitaux (tl_shop, SMS ticketing et FAIRTIQ).

Faits marquants

Démarrage de l'excavation du tunnel du LEB - 28.01.2019 – Après quinze mois de travaux préparatoires, deux puissantes haveuses - machines utilisées pour les travaux souterrains - sont entrées en action pour creuser la galerie souterraine qui reliera à terme les stations de Chauderon et d'Union-Prilly.

Test d'un abonnement multimodal zenGo - 12.02.2019 – Les Transports publics de la région lausannoise (tl), en collaboration avec les Transports publics genevois (tpg), ont lancé une phase pilote pour tester avec des clients un nouvel abonnement multimodal qui permet de combiner transports publics, taxis, voitures de location ou véhicules et vélos en libre-service (selon la région) à travers une webapp et d'acheter ces prestations sur ce support.

Inauguration officielle de la ligne 24 - 13.06.2019 – La Ville de Lausanne et les tl ont inauguré la nouvelle ligne 24 (Bourdonnette – Tour Haldimand - Lac) en présence de Thomas Bach, président du CIO et de Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat vaudois à l'occasion d'une manifestation publique sur la Place du Port à Ouchy.

Cap des 1500 collaboratrices et collaborateurs - 01.07.2019 – Les tl ont passé la barre des 1'500 collaborateurs et sont parmi les plus importants employeurs du Canton. L'effectif a grandi de 45% en 10 ans, il représente des emplois dans des domaines variés : conduite, formation, entretien, information et conseil clientèle, statistique, planification, ingénierie, finance, administration.

Mise en service de nouveaux bus à deux étages - 23.07.2019 – Pour faciliter le trajet entre le domicile et le lieu de travail des habitants des communes périurbaines, les tl améliorent le confort et l'efficacité de déplacement sur les lignes routières régionales. La flotte d'autobus à deux étages a été complètement renouvelée avec 13 nouveaux véhicules mis en service. Les clients de la ligne 60 (Froideville, Laiterie - Lausanne-Flon) ont pu bénéficier de l'introduction de ce type d'autobus, permettant de doubler le nombre de places assises par rapport aux autobus articulés.



Rétrospective 2019

Transporteur officiel des JOJ 2020

Les Jeux en transports publics c'est olympique ! Dans son ambition de livrer des Jeux durables, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020 « Lausanne 2020 » s'est appuyé sur l'expertise des tl pour imaginer un concept de transport des athlètes, majoritairement en transports publics. Une première dans l'histoire de l'olympisme.



Durant toute l'année 2019, une équipe tl dédiée a travaillé sur le projet et préparé chaque trajet individuellement à partir des programmes sportifs. Les tl ont capitalisé sur le réseau de transports publics suisse extrêmement fiable et ont pu compter sur les entreprises de transport de la région pour acheminer les athlètes jusqu'aux sites de compétition selon la planification prévue. En plus des 1'880 athlètes, les tl ont assuré la planification et la coordination des déplacements de tous les participants, ainsi que des dizaines de milliers d'écoliers vaudois inscrits pour assister aux compétitions.

Ces premiers Jeux Olympiques de la Jeunesse en transports publics ont été qualifiés de succès par « Lausanne 2020 » et les retours des athlètes positifs. Les transports publics favorisent les échanges avec le public et Swiss Olympic a confié lors d'une interview au quotidien « Le Temps » que « ... les moments passés dans les transports ne relevaient pas du temps perdu, mais qu'ils ont au contraire participé à créer une bonne ambiance au sein de la délégation suisse. ».

Janvier - Axes Forts — BHNS

- Attribution du marché public de 12 trolleybus à double articulation au constructeur de bus soleurois Hess. En complément à des aménagements urbains spécifiques, ces véhicules de nouvelle génération représentent le premier composant du système de bus à haut niveau de service (BHNS) de Suisse.

Février : Axes Forts - tramway

- Dans le cadre des études de la deuxième étape du tram (Renens – Villars-Sainte-Croix), le Canton, les communes de Bussigny, Crissier, Ecublens et Villars-Ste-Croix ont confirmé le terminus de cette future infrastructure de transport à la Croix-Péage (Villars-Ste-Croix).

Mars : Entreprise / Offre de transport

- Les tl revoient leur organisation pour mieux servir les plans d'entreprise vers la Vision_2025 et répondre aux enjeux liés à la forte croissance de la mobilité. L'entreprise passe de 8 à 7 unités et une nouvelle unité « Relation Client » est créée.
- Nouveaux tracés des lignes 68 et 69 pour un meilleur déplacement entre le nord et le sud de Lutry grâce à une augmentation de la cadence et un horaire élargi.

Avril : Innovation / Offre de transport

- Mise en place par La Ruche tl d'un projet pilote de service de livraison participatif et écologique « Colision », qui permet de récupérer ses colis à l'heure de son choix et à son arrêt favori situé sur son trajet habituel ou proche de chez soi.
- Mise en service d'une nouvelle ligne 19 entre Renens et Lausanne-Chauderon pour renforcer la ligne 17 (Georgette – Croix-Péage), la plus fréquentée du réseau, ayant atteint près de 7 millions de voyageurs en 2018.

Mai : Axes Forts - tramway / Offre de transport / Echanges nationaux

- Le Tribunal fédéral confirme la compétence de l'Office fédéral des transports (OFT) à se prononcer sur l'ensemble du projet de tram, incluant la rampe Vigie-Gonin. Seule cette mesure d'accompagnement est renvoyée par la Cour au Tribunal administratif fédéral, prolongeant encore la procédure.
- Fin d'une phase test concluante d'un dispositif de gestion des flux voyageurs dans la station m2 Lausanne-Gare. L'objectif est d'augmenter la cadence du métro entre la Gare et Sallaz à l'heure de pointe du matin.
- Organisation aux tl, par l'entité PIME, de la 5ème rencontre annuelle des responsables en charge de centres de régulation au sein de l'Union des Transports Publics (UTP).

Juin : Echanges internationaux / Partenariat / Offre de transport

- Participation au sommet mondial des transports publics de l'UITP (Union Internationale des Transports Publics) à Stockholm. Les tl ont présenté leur approche pour réinventer le recrutement et sensibiliser aux méthodes novatrices d'interaction et d'évaluation afin d'attirer et conserver les compétences de demain.
- Les tl s'associent à Lausanne 2020 afin de planifier et coordonner le transport d'athlètes, majoritairement en transports publics, lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver organisés dans la région
- Mise en service d'une nouvelle ligne 24 qui offre un accès en transports publics à la zone de détente et de loisirs de Vidy et au siège du CIO. Elle représente une alternative attractive pour se déplacer entre le sud et le centre-ville pour des activités de loisirs ou pour les pendulaires des entreprises situées au bord du lac.

Juillet : Entreprise / Innovation

- Désignée par le Conseil d'Etat en tant que représentante du Canton, Mme Tinetta Maystre a été élue à la Présidence du Conseil d'administration des tl.
- Lancement de la nouvelle application tl, après plusieurs mois de travail et de tests avec des clients. Cette nouvelle version présente une interface plus dynamique et moderne en intégrant les éléments familiers aux utilisateurs, comme la recherche d'horaires imprimés.

Août : Offre de transport

- Mise en place provisoire, suite au report de la cadence 15' ferroviaire, d'une exploitation combinée rail/route sur la ligne du LEB pour assurer la cadence au quart d'heure et garantir aux clients quatre liaisons par heure entre Echallens et Lausanne-Flon.

- Amélioration de l'offre sur la ligne 60 (Froideville, Laiterie - Lausanne-Flon) avec le doublement des places assises, grâce à l'introduction de bus à deux étages et l'amélioration du temps de parcours au moyen d'une nouvelle politique d'arrêt en agglomération.

Septembre : Distribution / Partenariat

- Troisième étape du redéploiement des points de vente avec la fermeture du point de vente Haldimand.
- Les représentants des Comités Nationaux Olympiques participant aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en janvier 2020 sont venus visiter Lausanne et les sites olympiques avant le début des Jeux. L'occasion pour les participants de tester le concept de transport conçu par les tl, majoritairement en transports publics, entre le village Olympique et les sites de compétitions.

Octobre : Exploitation route / Axes Forts — métros

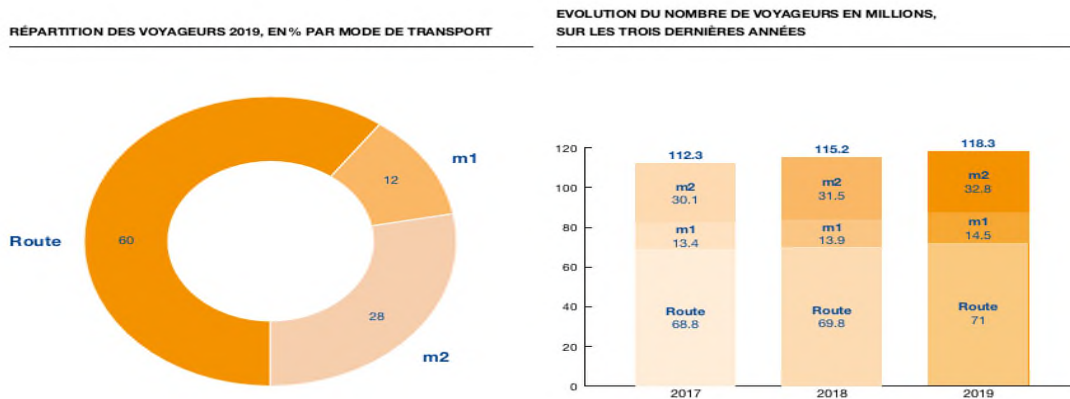
- Fin de la période d'intégration aux tl de l'ensemble des prestations minibus opérées par l'entreprise MSA, incluant l'engagement de 34 collaborateurs et la reprise de l'exploitation des 7 lignes de minibus.
- Mise à l'enquête publique, par le Canton et les tl, de la première phase du projet des métros m2 et m3. Cette première étape importante dans le développement des métros lausannois permettra de doubler la capacité entre la gare CFF et le Flon. Le tracé du m2 sera revu : un nouveau tunnel sera creusé et fera passer le métro plus à l'ouest qu'actuellement entre Grancy et le Flon.

Décembre : Offre de transport

- Prolongement de la ligne 54 (Renens VD, gare nord – Cheseaux-sur-Lausanne, gare) jusqu'au Mont-sur-Lausanne en passant par les communes de Morrens et Cugy, pour offrir aux habitants de ces communes une connexion directe à la gare de Renens, interface principale de l'Ouest lausannois

Sur le réseau

122 millions de voyageurs : nous avons accueilli 122 millions de voyageurs en 2019 (y compris sur la ligne LEB), soit 3 millions de voyageurs supplémentaires par rapport à 2018. L'essentiel de ces nouveaux voyageurs se concentre sur les métros m1 et m2, les lignes de quartier et le trafic régional voyageurs. En facilitant la mobilité de tous les habitants de la région lausannoise, qu'ils soient pendulaires ou citadins, qu'ils se déplacent pour leurs loisirs ou leurs activités scolaires et professionnelles, les collaboratrices et collaborateurs des tl contribuent à un développement qualitatif de l'agglomération pour le bien-être de toutes et tous.



Des véhicules confortables et efficaces : les bus tl sillonnent quotidiennement l'agglomération et parcourent chaque année l'équivalent de 330 fois le tour de la terre. Le confort et l'efficacité de déplacement sont une priorité pour les tl, tout en réduisant l'impact sur l'environnement. L'entreprise poursuit une politique de flotte axée sur le renouvellement et l'acquisition de nouveaux véhicules au bénéfice des technologies les plus récentes.

La sécurité au quotidien : les tl veulent garantir un transport fiable et sûr aux 330'000 clients qui voyagent chaque jour sur le réseau, ainsi qu'un environnement de travail de qualité aux 1563 collaboratrices et collaborateurs. Par conséquent, nous accordons une importance primordiale à la prévention, de même qu'à la sécurité des personnes et des infrastructures et installations, ainsi que du matériel roulant et de l'exploitation.

Et demain : du tram au m3, en passant par les tronçons de bus à haut niveau de service, les projets axes forts ont franchi des étapes majeures en 2019. Les autorités politiques cantonales et communales ont une fois de plus affirmé leur soutien à ces projets indispensables pour améliorer la mobilité des Vaudois et contribuer à la qualité de vie dans l'agglomération.

Ensemble, innovons les tl

La relation humaine au centre de nos attentions : nous sommes dans l'ère du digital, de la numérisation et du contact à distance. Mais, aux tl, la relation directe avec le client reste encore et toujours au centre de nos engagements et de nos préoccupations. En 2019, nous avons donc poursuivi nos efforts afin de fournir à chaque voyageur écoute, confort et fiabilité.

L'innovation au service de notre clientèle : l'innovation est un maillon essentiel de la relation client. Nous développons des services reposant sur les innovations du monde digital qui visent à accompagner le client dans toute la chaîne de mobilité : depuis le moment où il envisage son déplacement jusqu'au moment où il atteint son point final de destination, en passant par toutes les interactions avec les tl.

La Ruche tl : avec La Ruche, les tl souhaitent explorer aujourd'hui le futur de la mobilité. Fonctionnant sur le principe de plateforme, elle permet de rassembler tous les acteurs de la région lausannoise dans une dynamique de co-innovation. C'est également un outil de transformation interne pour les tl qui tire parti des meilleures initiatives pour soutenir et développer la culture d'innovation. Rattachée directement à la Direction, la Ruche tl gravite autour de l'entreprise dans le but de mettre en œuvre rapidement des expérimentations d'innovation dans un environnement réel, sa mission s'articulant autour de trois axes: explorer, cocréer et butiner.

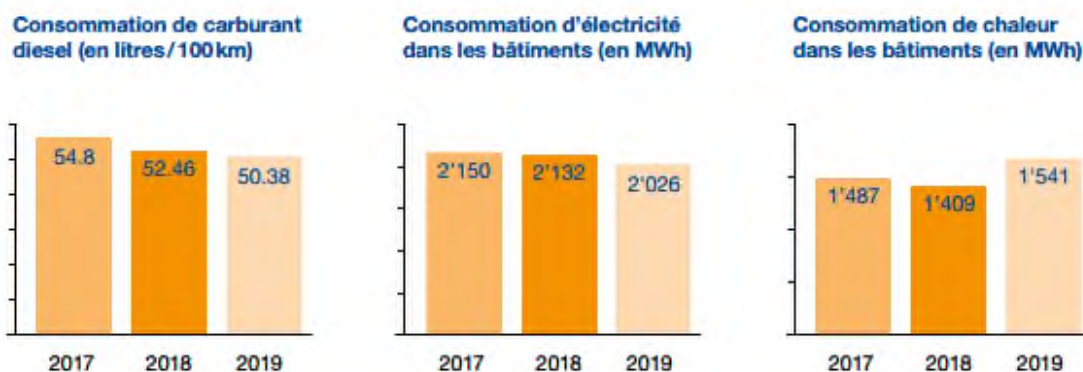
Pour un développement durable

Une entreprise dynamique qui recrute : le secteur des transports publics est en pleine croissance et les besoins en recrutements sont très importants. En 2019, les tl ont franchi le cap des 1'500 collaborateurs. L'effectif a grandi de 45% en 10 ans et devrait atteindre 2'400 collaborateurs en 2030, selon les prévisions de l'entreprise. Rester un employeur attractif dans un contexte de grande compétitivité entre employeurs est fondamental pour les tl afin de rester performants et offrir des solutions de transport en adéquation avec les besoins actuels et futurs de mobilité.

Bien-être au travail : Améliorer la qualité de vie au travail des collaboratrices et collaborateurs est une priorité pour l'entreprise. Une entité dédiée a été mise en place au sein de la nouvelle organisation des ressources humaines dans le but d'améliorer les services aux collaborateurs et d'apporter une valeur ajoutée à l'expérience collaborateur.

Formation et dialogue social : Les tl sont reconnus comme entreprise formatrice et prennent ce rôle très à cœur, en proposant un véritable encadrement à ses jeunes en formation avec toute une communauté d'apprentissage. Collaborer avec des jeunes est très important pour rester en contact avec les préoccupations et les évolutions des travailleurs de demain.

Réduire notre empreinte sur l'environnement : L'entreprise s'attelle au quotidien à améliorer son système de gestion interne de l'énergie ainsi qu'à l'optimisation de la consommation d'énergie des véhicules et du matériel roulant. Elle est également attentive à suivre et minimiser son impact sur l'environnement dans le cadre de ses grands projets d'infrastructures.



LAUSANNE REGION

POINTS FORTS 2019

Synthèse du rapport d'activités (rapport intégral sur le site internet de l'association)

LAUSANNE RÉGION

L'association

Lausanne Région conduit des travaux prospectifs et mène des actions sur demande des exécutifs de ses 27 communes membres. L'association élabore des projets dans différents domaines (voir les chapitres ci-après) et prépare ainsi l'avenir de la région.

L'Assemblée générale (AG)

L'AG de printemps a eu lieu le 30 avril 2019 au Centre de Congrès de Beaulieu à Lausanne. 25 communes (sur 27) étaient présentes et ont adopté les comptes 2018 à l'unanimité.

Après le message du président M. Gustave Muheim, la parole a été donnée à M. Jean-Pierre Sueur, Syndic du Mont-sur-Lausanne, qui a détaillé les activités des trois secteurs de la région. Enfin, Mme Patrizia M. Darbellay, Secrétaire générale, a présenté plus en détail les projets en cours à Lausanne Région.

L'Assemblée terminée, les membres se sont rendus à la cérémonie des Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL) organisée sur place, à Beaulieu.

L'AG d'automne s'est déroulée le 9 octobre 2019, à la patinoire de Malley. Suite au message du Président et à la présentation de l'avancée des projets par la Secrétaire générale, le budget 2020 a été voté à l'unanimité par les 26 communes présentes. A cette occasion, quatre membres et leurs suppléants ont été élus à la commission de Gestion.

L'Assemblée s'est terminée par la visite guidée de la nouvelle patinoire de Malley, nommée Vaudoise aréna.

Procès-verbaux et informations:
www.lausanneregion.ch

Lausanne Région c'est:



Le Bureau de coordination (BC)

Le BC est l'organe exécutif de Lausanne Région. Il est composé de 8 syndics, dont M. Gustave Muheim qui en assure la présidence. Mme Patrizia M. Darbellay, Secrétaire générale, est présente lors de chaque séance.

Le BC examine le travail des commissions de Lausanne Région et de son Secrétariat général, valide les dépenses, et décide de la suite à donner aux dossiers qui lui sont soumis.

En 2019, outre les comptes et le budget, le BC a notamment statué sur les dossiers suivants:

• **Secrétariat général:** stratégies régionales de la CODEV 2020-2023, mandat d'accompagnement RH, mandat de révision des comptes

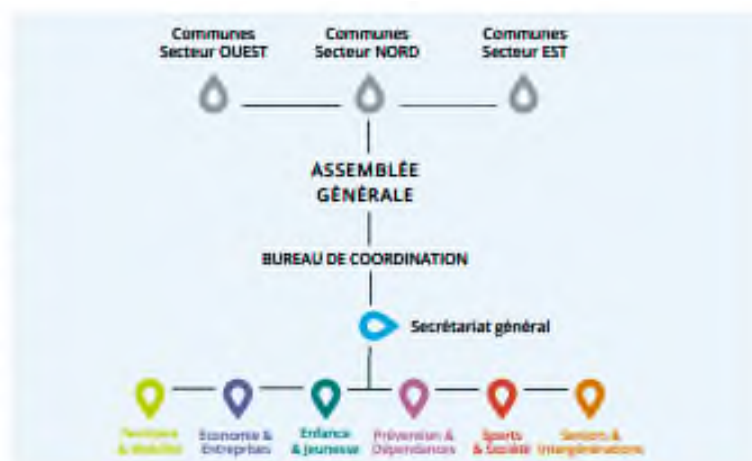
• **Sports et société:** Centre sportif de Malley, JOJ 2020 et Lausanne-sur-Mer

• **Territoire et mobilité:** comptages 2020 des transports individuels et publics

• **Enfance et jeunesse:** Festival des activités de jeunesse, Radio numérique romande 7 Radio

• **Prévention et dépendances:** Bethraim, 10ème tournoi de l'Ouest lausannois, West Warriors Trophy, campagne de prévention alcool-tabac-cannabis

• **Economie et entreprises:** Bô Noël, rencontres municipalités-entreprises, PERL 2020



Le secrétariat de Lausanne Région

L'équipe de Lausanne Région est composée de 5 collaborateurs qui représentent un équivalent plein temps (EPT) de 4.5.



Un nouveau collaborateur au sein de l'équipe

M. David Mermod a rejoint Lausanne Région en juin 2019. Il a été engagé en tant que Collaborateur scientifique, principalement affecté au service de la Promotion économique régionale. M. Mermod a 30 ans. Il est au bénéfice d'un Master en Science Poli-

tique (avec mention) et a été actif au sein d'ONG, ainsi que dans l'enseignement.

Très efficient dès ses débuts, il sera nommé au poste de Chef de projets dès janvier 2020.

La communication

Une importante production graphique

De nombreux flyers, dépliants et affiches ont été créés au sein même de l'association. Grâce aux compétences graphiques de l'équipe de Lausanne Région des supports de communication ont été réalisés à chaque fois.

Les coûts d'impression ont été minimisés grâce à un partenariat avec une imprimerie très efficiente de la place. Les communes membres peuvent également bénéficier de coûts d'impression préférentiels si elles en font la demande à Lausanne Région.



Départ de la Déléguée économique

Mme Paola Orlando Micolot, Déléguée économique de Lausanne Région, engagée en août 2017, a quitté ses fonctions en septembre 2019. Après une période de maladie, elle a souhaité réorienter ses activités dans la médecine naturelle.

Mme Orlando Micolot a été notamment très appréciée pour ses activités d'organisatrice des rencontres entre les municipalités et les entreprises.

La promotion économique renforcée dès 2020

En automne 2019, Lausanne Région a mis au concours le poste de "Chef-fe de projet développement économique et régional-e" (80%).

L'engagement d'un deuxième collaborateur ayant des compétences en économie, outre M. Mermod, permettra à l'association de renforcer ses actions.

A ce jour, la promotion de l'économie régionale était dévolue à un seul collaborateur. Dès 2020, cette mission très diversifiée sera portée par deux chefs de projets.

Le Guichet entreprises : un accueil personnalisé !

Depuis deux décennies, Lausanne Région offre aux entrepreneurs (ou futurs entrepreneurs) un large éventail de prestations dans le but de faciliter leur implantation ou leur développement dans l'une des 27 communes de la région.

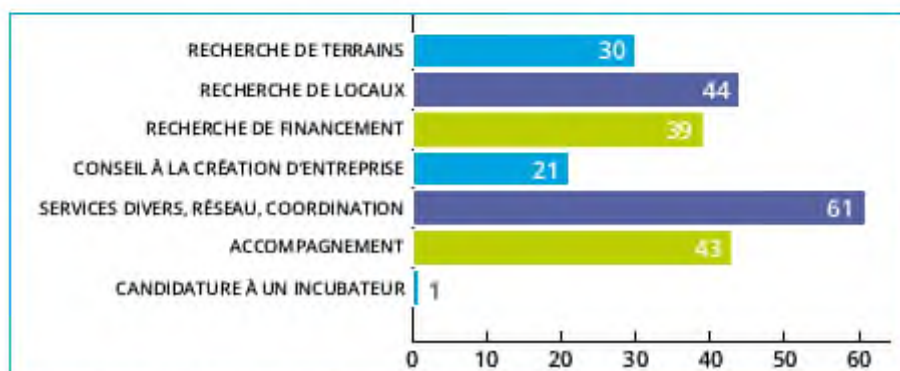
Le Guichet entreprises est une interface qui accompagne gratuitement, les porteurs de projets ou les sociétés existantes, tout au long de leurs démarches.

Toutes les entreprises peuvent bénéficier du Guichet. Il est conçu par Lau-

sanne Région tant pour les entrepreneurs, que pour les artisans, les commerçants ou les indépendants.

Il est aussi un soutien actif aux communes de la région, désireuses de développer leur pôle économique.

126 entreprises et porteurs de projets ont recouru au Guichet en 2019.



Nombre de prestations fournies par le Guichet
(les porteurs de projets bénéficient en général de plus d'une prestation)

Une convention avec l'Etat de Vaud

Les activités du Guichet entreprises s'inscrivent dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation cantonal (SPEI).



Rencontres Municipalités et entreprises

Les nouveaux rendez-vous économiques

Lausanne Région soutient activement les municipalités dans l'organisation de rencontres avec les entreprises sises sur leur territoire.

Ces rendez-vous sont d'importants lieux d'échanges. Ils sont l'opportunité pour les municipalités d'exprimer leur message à l'intention des entreprises. Ils sont aussi l'occasion d'une visite d'une entreprise phare ou d'une intéressante présentation

sur l'économie, ses atouts et sur les aides à disposition.

En 2019, sept municipalités ont fait appel à Lausanne Région. Les rendez-vous ont débouché à chaque fois sur un programme varié qui a su enthousiasmer le public d'entrepreneurs présent.

L'organisation et le matériel sont sans frais pour les 27 communes,



Savigny - 6 février 2019
Plus de 160 participants



Cugy - 21 mars 2019
Plus de 80 participants



Prilly - 3 avril 2019
Plus de 130 participants



Villars-Ste-Croix - 11 avril 2019
Plus de 40 participants



Busigny - 12 juin 2019 - 30 participants
(Workshop Commerçants Plus)



Ecublens - 2 octobre 2019
Plus de 120 participants



Le Mont-sur-Lausanne - 6 novembre 2019
Plus de 120 participants

Une formule clé en main !

Lausanne Région facilite activement les rencontres entre les municipalités et leurs entreprises.

Lors de la 1^{ère} entrevue avec la municipalité désireuse d'organiser une rencontre, l'équipe de Lausanne Région s'enquiert du programme souhaité et de la date de l'événement. Le cas échéant, elle conseille la commune dans ses choix.

Les étapes suivantes:

- Un modèle de lettre "à vos agendas" est proposé afin que l'événement soit connu des entreprises quelques mois au préalable.
- Le programme de l'événement est mis sur pied en consultation avec la commune.

- Le carton d'invitation est réalisé et imprimé par Lausanne Région, puis transmis à la commune pour envoi aux invités.
- Un dépliant détaillant le tissu économique de la commune est rédigé et imprimé. Ce document est remis, sur place, aux invités.
- Le jour de l'événement, l'équipe de Lausanne Région se charge de préparer la présentation, la projection d'images ou l'amplification du son.



Enfance

Journée de réflexion

En 2019, la commission Enfance a organisé une journée de réflexion sur la thématique « **Journée de l'écolier: quels partenariats autour de l'enfant ?** ». L'objectif de cette Journée a été de susciter des débats et des échanges sur des thèmes liés à la journée de l'écolier. Elle était aussi l'opportunité de favoriser le développement de projets dans les communes et dans les établissements scolaires par la mise en réseau des partenaires locaux.

La Journée a débuté par **2 conférences**: « La participation des enfants

dans l'accueil parascolaire; une plus-value pour toutes et tous» et «Regards d'enfants sur le parascolaire de midi; résultats d'une étude participative réalisée en Ville de Genève».

Suite à ces conférences, les participants ont pu prendre part à 2 ateliers (sur les 4 ateliers proposés).

Un compte-rendu est disponible sur le site

www.lausanneregion.ch/compte-rendu-ecole



Formation et emploi des jeunes

Salon des métiers et de la formation

En chiffres

Une fois encore, le Salon des métiers a battu tous les records en accueillant plus de 42'000 visiteurs (contre 34'000 en 2018). L'augmentation de la fréquentation s'élève à 24% et le nombre d'élèves inscrits pour une visite avec leur enseignant a progressé de près de 5%.

Un stand Lausanne Région et Ville de Lausanne

Pour la 4^{ème} année consécutive, Lausanne Région et la Ville de Lausanne ont tenu un stand commun. Le concept global de l'édition 2018 a été conservé avec toutefois quelques aménagements. En 2019, les objectifs du stand se sont portés sur:



- la promotion des mesures d'accompagnement à la formation coordonnées ou développées par Lausanne Région
- la promotion de l'offre en apprentissages dans les 27 communes membres de Lausanne Région

Le stand a été très apprécié des visiteurs. Il a permis de présenter Lausanne Région et la diversité des apprentissages proposés dans les communes.

Prévention et dépendances

Journée de réflexion

Certaines communes ayant déjà connu par le passé des difficultés liées aux abus d'alcool de leurs employés (ou autres substances), il a paru opportun à Lausanne Région de traiter ce thème délicat.

Une Journée de réflexion (ou, vu l'heure, "Soirée de réflexion"), a été organisée sur ce thème le 30 octobre 2019, au Château de Lutry. Une cinquantaine d'invités y ont pris part.

Le public cible de la Soirée étant les membres des municipalités, ainsi que les responsables du personnel communal, c'est à dire un public ciblé et restreint, une formule toute particulière a été proposée. Après la conférence "Gérer les problèmes d'alcool en milieu professionnel" présentée par M. Stéphane Caduff de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, quatre tables de "speed-debating" ont permis à tous les participants de

poser des questions ou d'exprimer librement leurs préoccupations.

Le "speed-debating" consiste en une suite de petits débats se déroulant à plusieurs tables. A chaque table sont réunis un ou une intervenant-e (spécialiste, professionnel), ainsi que 10 à 12 participants.

Les quatre tables proposées durant la Soirée:

- Politique en matière d'alcool et de drogue en entreprise
M. Stéphane Caduff, FVA
- Prise en charge pour les personnes concernées
M. Franck Simond, FVA
- Expériences dans les entreprises
Mme Astrid Stegmann, Croix-Bleue romande
- Expériences dans une commune
Mme Carole Schwander, Cheffe ressources humaines Ville de Pully

L'équipe de Relier (Fondation Le Relais) a organisé le contenu de la

Soirée et un compte-rendu est disponible sur :

www.lausanneregion.ch/compte-rendu-conso



Addictions aux écrans et aux jeux vidéos

A l'automne 2019, la commission Prévention et dépendances a approché Cybercoachs, une association à but non lucratif oeuvrant pour une utilisation saine des médias, images et technologies de l'information.

De plus en plus de personnes, plutôt jeunes, sont gravement dépendantes des technologies numériques. Dans le futur, la commission souhaite développer des projets de prévention inhérents à ce domaine.



Seniors et intergénération

Référent seniors

Suite aux remarques issues des ateliers de la Journée de réflexion (voir ci-contre), nombreux sont les participants, principalement les élus communaux, à avoir émis le souhait d'obtenir "un appui via la création d'une fonction de répondant ou de délégué seniors régional au service des communes".

La commission Seniors de Lausanne Région s'est penchée sur la question avec la conclusion qu'un référent seniors permettrait notamment de:

- coordonner les collaborations pour mutualiser les forces entre les communes,
- établir des échanges durables entre les communes et les milieux associatifs,
- fournir des propositions d'actions à mener au niveau local.

Journée de réflexion

Une Journée de réflexion intitulée "Politiques publiques: la place des seniors dans nos communes" s'est déroulée le 20 mars 2019 à Pully. Plus de 130 participants ont répondu présent, dont 65 élus communaux.

Cette Journée a été l'occasion de présenter le rapport réalisé par l'EESP (Ecole d'études sociales et pédagogiques - Hes-so) sur mandat de Lausanne Région, en collaboration avec l'Etat de Vaud (voir page suivante).

Les travaux se sont poursuivis dans les quatre ateliers. Tous les participants ont eu loisir de s'exprimer.

Scrupuleusement consignées, les remarques et suggestions ont été rassemblées dans un compte-rendu, disponible ici:

www.lausanneregion.ch/seniors-journee



La Journée s'est conclue par le message de l'Etat de Vaud qui a souligné l'importance du partenariat entre les communes et le Canton pour construire une politique viable d'action sociale en faveur des seniors.



Une boîte à outils pour les 27 communes

Lausanne Région, au travers de sa commission Seniors, propose un "dossier thématique" à l'intention de ses communes afin de les soutenir dans leur réflexion et dans leurs actions.

Le document, édité en octobre 2019, propose:

- des recommandations basées sur le rapport "Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes" (voir ci-dessus),
- l'historique du postulat Uffer et la réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil,

- un état des lieux et une aide à la décision,
- les moyens et les bonnes pratiques,
- les prestations et l'accompagnement dans les communes.

Le dossier thématique est disponible en version papier auprès de Lausanne Région et consultable sur le site:

www.lausanneregion.ch/dossier-seniors

Sports et société

Centre sportif de Malley (Vaudoise aréna)

Participation des communes

Lausanne Région calcule chaque année la répartition des coûts du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley (CSM) pour chacune des 24 communes membres, hormis les 3 communes propriétaires : Lausanne, Renens et Prilly. Un montant indicatif est transmis annuellement aux communes qui contri-

buent au financement sur une base volontaire.

En 2019, 21 communes membres de Lausanne Région ont accepté de prendre part au déficit d'exploitation 2018-2019, pour un montant total de plus de CHF 566'783.-, un geste très apprécié par les 3 communes

propriétaires. Ce d'autant plus, que cette année, la participation volontaire portait sur une année et demie (avril 2018 à décembre 2019).

En effet, dès le 1er janvier 2020, les communes participeront sur une base conventionnée au déficit d'exploitation de la "Vaudoise aréna".



JOJ 2020

Afin de remercier les communes pour leur participation au déficit de la Vaudoise aréna (Centre sportif de Malley), Lausanne Région a saisi l'opportunité des JOJ 2020 pour inviter les conseillers municipaux et communaux. Ces derniers auront l'occasion de visiter la nouvelle infrastructure, écouter un historien du sport et assister à l'une des compétitions olympiques.

Faisant suite à un concours organisé lors du Panathlon Family Games, certaines familles ont aussi été invitées à se joindre à la délégation politique.

Les élus municipaux et communaux ont ainsi pu s'inscrire en ligne et parti-

ciper au programme intitulé "La Vaudoise aréna vous ouvre ses portes !"

Le succès a été immédiat ! A tel point que, pour répondre à la forte demande, Lausanne Région a augmenté le nombre de participants, passant de 60 à 90 places, et a ajouté une date supplémentaire.

Plus de 650 personnes assisteront à ces événements en janvier 2020. Nul doute que les manifestations organisées à l'occasion des Jeux olympiques de la jeunesse marqueront tous les habitants de nos communes.



Conclusion

Lausanne Région est et reste plus qu'une idée. Son président est fier de tenir la barre de ce solide navire depuis 1998, qui navigue en eaux limpides grâce à ses 4 collaboratrices, son collaborateur et la centaine de personnes issues des 27 communes et qui nous prêtent « main-forte ».



CONCLUSION DU SYNDIC

Tel qu'exprimé dans le préambule du préavis sur les comptes, l'année 2019 a vu un nuage noir planer sur les finances communales, avec le départ, en 2017 et 2018, de quelques « solides contribuables », et dont les effets nous ont été connus avec l'arrivée du printemps 2019.

Informé de ce qui précède, l'ensemble du personnel a continué à se poser la bonne question « est-ce que cette dépense est nécessaire ? », mais avec une réponse faite avec encore plus de rigueur. Qu'il en soit ici sincèrement remercié.

Si la peur est mauvaise conseillère, le fait de tirer ensemble à la même corde donne parfois, à l'arrivée, des résultats insoupçonnables. Preuve en est que non-seulement tous les services indispensables aux Cancoires ont été réalisés « rubis sur l'ongle », mais que les chiffres budgétaires rouges ont aussi noircis aux comptes, sans prélèvement sur la fortune comptable (compte capital), mais avec en prime un remboursement extraordinaire d'un demi-million supplémentaire des emprunts communaux.

31^{ème} et ultime rapport de gestion du soussigné, qui ne rapportera pas sur le 1^{er} semestre 2020. Mais à l'heure du bouclage du présent rapport, je suis fier de voir à quel point tout le monde a été sur le pont du navire « Commune » pour faire front à la pandémie, qui a, et qui continuera à bouleverser le monde et nos certitudes. Nous avons réappris le sens du mot « Solidarité » ; reste à bannir celui de « Certitude », qui nous occulte la vision du futur.

Un immense **MERCI** à notre Secrétaire municipale Isabelle Fogoz qui, depuis 18 ans, met « en musique » nos « partitions », et qui pour la Municipalité en général, et pour le syndic en particulier, est le « maillon fort » pour le bon fonctionnement des obligations découlant de nos institutions.

MERCI à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs. Année après année, avec vous nous sommes « déçus en bien ». Continuez, les Cancoires, même sans le dire haut et fort, sont aussi contents de votre travail.

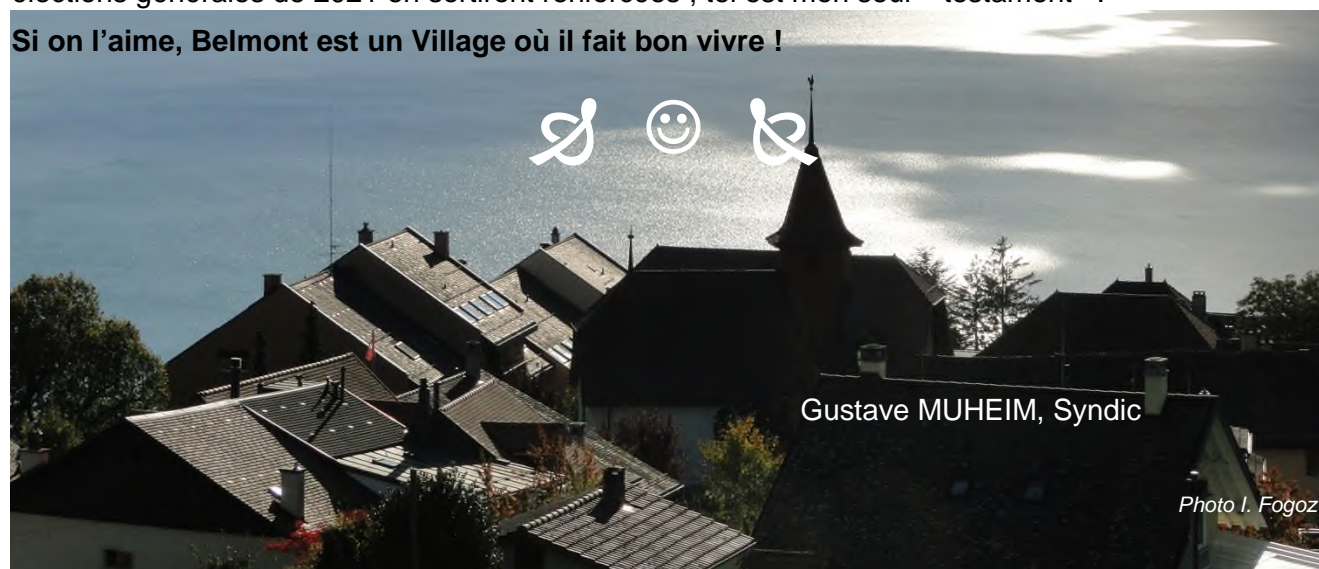
Enfin, **MERCI** à vous, lectrices et lecteurs de notre rapport de gestion 2019. A l'arrivée, c'était une belle année.

Et pour conclure définitivement :

Annoncée en primeur le 5 décembre 2019 au Conseil communal, ma démission prendra effet au 30 juin 2020. Entré au Conseil communal en janvier 1986, puis élu tacitement à la Municipalité en janvier 1989, enfin élu à la syndication en novembre 1992, le « fin moment » est venu de « tirer ma révérence ».

C'était non-seulement un honneur, mais un réel plaisir de me mettre au service des habitants de notre Village. Et si je pars comme je suis arrivé, donc l'année précédant la fin de la législature, c'est aussi pour permettre d'ouvrir le débat politique, celui des idées, des envies et des stratégies. Les élections générales de 2021 en sortiront renforcées ; tel est mon seul « testament ».

Si on l'aime, Belmont est un Village où il fait bon vivre !



SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE - POMPIERS [SDIS] - POLICE) - COMMUNICATION - BÂTIMENTS COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACE CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) - VIGNES Mme Nathalie GREINER, Municipale



POLICE

«La tâche à laquelle nous devons nous atteler, ce n'est pas de parvenir à la sécurité, c'est d'arriver à tolérer l'insécurité » Erich Fromm

POLICE ADMINISTRATIVE

Documents d'identité

En 2019, 81 cartes d'identité ont été délivrées.
Depuis 2010, les démarches pour l'obtention du passeport sont à effectuer au Centre de biométrie à Lausanne-Flon.

Cimetière et inhumations

Durant l'année 2019, 10 cérémonies d'inhumation (11 en 2018) ont eu lieu dans notre commune. Les défunts ont trouvé le repos dans les lieux suivants : 1 tombe de corps, 2 tombes cinéraires, 3 au columbarium, et 4 en divers lieux, hors de notre commune.

Signalisation

Deux demandes de légalisation de signalisation et deux suppressions de signaux ont obtenu l'aval de la DGMR (Direction générale des routes).

Le rafraîchissement du marquage routier se fait ponctuellement en fonction des besoins.

Stationnement

Le 1er avril 2016 est entré en vigueur le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et ayants droit et son dispositif municipal. Durant l'année 2019, 4 macarons ont été octroyés (12 en 2018).

Une zone d'arrêt « Pose et reprise d'enfants » a été créée à la Rte d'Arnier ce qui a permis de fluidifier et sécuriser le trafic aux heures de « pointe » scolaires.



Crédits photo – Internet - Créateur : Emmanuel Chaunu

Utilisation du domaine public

La Municipalité a délivré 4 autorisations d'utilisation du domaine public, qui ont généré un montant de CHF 1'235.00, représentant également les heures et les déplacements consacrés à la pose et la dépose de la signalisation.

Prévention de la criminalité

Parallèlement aux interventions ou aux actions préventives de notre Police Est Lausannoise, les habitants, qui en ont manifesté le désir, sont régulièrement informés par des diffusions émanant de la Division prévention de la Police cantonale. Notre Site Internet publie également les circulaires de prévention régulières (1 par mois env.) éditées par la Police cantonale.

Circulation

La Municipalité a adressé 6 courriers d'avertissement en matière de circulation (0 en 2018).

Aucune dénonciation en Commission de police pour infraction au stationnement n'a été enregistrée.

Police sanitaire – Police des chiens

M. Bernard Burri, responsable communal de la police administrative n'a pas été sollicité à ce propos en 2019.

Divers

4 plaintes (2 en 2018) ont été déposées pour dégâts à la propriété (graffitis). L'une concerne un acte de vandalisme perpétré par un groupe qui s'en est pris à des biens d'utilité publique (candélabres, matériel de balisage, vitrines et abri bus) sur un trajet de plus d'un kilomètre.

1 enquête suite à plainte pour incendie sur des conteneurs à déchets a abouti et a permis d'identifier les auteurs qui ont été déférés au Tribunal des mineurs.

Au niveau des mesures préventives :

- **24 courriers** concernant l'élagage des haies ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité (12 courriers en 2018).
- **10 lettres d'avertissement** (14 en 2018) ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets ; aucun cas de récidive n'a été signalé.
- **3 dénonciations** (1 en 2018) ont été déposées en Commission de police pour non-respect du règlement communal sur la gestion des déchets (non compris les dénonciations faites par notre police intercommunale).

ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ EST LAUSANNOIS

Préambule de la Municipale

Tout au long de l'année, 7j/7j et H24 et par tous les temps, LA question demeure : « Mais que fait la police ? » Cette locution qui débute généralement mes communications consacrées aux actions de notre police est, vous l'aurez compris, un trait d'humour afin de donner à ce dicastère quelque peu mal aimé, souvent sensible et parfois moqué, un brin de légèreté dans un monde qui lui, malheureusement, n'est pas tendre !

Aux citoyens qui viennent me trouver ou m'interpellent parfois à l'occasion d'une rencontre pour me parler d'un souci ou problème qui les préoccupe dans leur quotidien, (soit qu'ils ont besoin de la police ou, qu'ils souhaitent mon intervention parce que au contraire, il y a selon eux trop de police), je leur rappelle toujours que c'est justement parce que nous avons une police de proximité qu'il est possible de faire du « sur mesure » en fonction des besoins. Je le constate tous les jours dans ma charge de municipale du dicastère sécurité (les 3 P) tout comme nos habitants qui composent le 117, qu'il s'agisse d'un évènement dramatique, d'un souci à caractère social ou pour un renseignement, ils ont à leur écoute et leur service des hommes et des femmes dont la mission est de servir, protéger et agir.

Pour mémoire, les Polices communales vaudoises ce sont :

9 corps au service de 470'000 habitants desservant 8 régions du Canton ainsi que la Ville de Lausanne : Chablais, Est lausannois, Lavaux, Nyon, Morges, Ouest lausannois, Riviera et Nord vaudois, ainsi que la police communale de Lausanne, la seule à avoir des compétences judiciaires. Compétences qu'a aussi la police cantonale. Celle-ci assure notamment les missions de base de sécurité dans toutes les communes n'étant membres d'aucun corps communal.

Notre Police Est lausannois est au service de nos 4 communes (Belmont, Paudex, Pully, Savigny), représentant 27'500 habitants et couvrant un territoire de 25,2 km². Les présidents des comités directeurs de chaque association de police représentent leur corps respectif au comité directeur de la **Conférence des directeurs des polices communales vaudoises** (CDPV), organe qui « chapeaute » les polices communales vaudoises et dont le ou la présidente siège au Conseil cantonal de sécurité (CCS) composé à ce jour de :

- Madame Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de l'Environnement et de la Sécurité (DES) ;
- Madame Valérie Jaggi Wepf, Présidente CDPV, Conseillère municipale Yverdon-les-Bains ;
- Monsieur Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal Lausanne ;
- Monsieur Jean-Christophe de Mestral, Conseiller municipal Aubonne, représentant des communes délégatrices (commune qui ont délégué leur sécurité au canton).

Le financement de la facture policière cantonale est LE point d'achoppement essentiel des futures négociations entre les communes et le canton. Fondé sur une valeur de points d'impôt, qui plus est figée à un moment donné, ce modèle ne garantit pas la couverture du coût des missions générales de police (MGP) dont les communes ont la charge. Il y a par ailleurs confusion entre les notions de coûts et de financement. Bien que le groupe de travail UCV/Canton ait repris ces travaux concernant ce dossier hautement sensible, la Conseillère d'Etat en charge du dossier, Madame Béatrice Métraux, n'entend pas revenir sur cette question avant 2022.

Opérationnel

L'année 2019 a été riche en événements pour l'ASEL avec de nombreux engagements lors de manifestations vaudoises, la fin des travaux du poste de police, l'accréditation définitive et la mise en place de la nouvelle centrale d'engagement SAGA.

Au printemps 2018, suite à l'adoption du préavis par le Conseil Communal de Pully et afin de répondre à la Loi sur l'Organisation policière vaudoise (LOPV) les travaux de transformation du poste de police ont débuté. Cet important chantier s'est terminé quelque douze mois plus tard et a ainsi permis à l'Association Sécurité Est lausannois (ASEL) de recevoir son accréditation définitive au mois de décembre lors d'une cérémonie officielle organisée à la Police cantonale au Mont-sur-Lausanne en présence de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, Cheffe du Département de l'Environnement et de la Sécurité.

Durant l'année, et dans le cadre du concept « Concorde » en lien avec les manifestations sur sol vaudois notre police a été sollicitée plus de 750h, soit un ETP durant 90 jours environ. Il s'agit de :

- le 100e de la FVJC à Savigny ;
- la FEVI à Vevey ;
- la Conférence Bilderberg (B19) qui rassemble chaque année quelque 130 personnalités européennes et américaines issues du monde diplomatiques, économiques, politique et des médias ;

- les rencontres au CIO à Lausanne (Désignation des villes hôtes pour les futurs JO).

CONCORDE

Le concept « **Concorde** » a été mis en place par la Police cantonale vaudoise afin de réunir l'entier des forces de police vaudoises, sous une autorité unifiée, pour gérer de manière coordonnée les nombreuses manifestations d'envergure sur notre territoire.

En effet, lorsque des événements nécessitent d'importantes ressources humaines que la PolCant ne peut assumer, ni mener seule sans risque de péjorer l'entier de ses missions générales de police dans les différentes régions qu'elle dessert, elle fait appel aux PolCom. Si ce concept répond entièrement aux besoins et a montré toute son efficacité d'un point de vue sécuritaire, il n'en demeure pas moins que d'un point de vue financier, c'est du WIN-WIN pour le Canton !

REGIO

2019 aura également vu l'entrée en vigueur d'un nouveau concept pilote sous l'égide du canton nommé **REGIO** pour une durée test de 24 mois. Son but : l'intégration d'une police régionale – en l'occurrence celle de la Police ouest lausannois (POL) - dans les structures opérationnelles de la gendarmerie vaudoise tout en respectant la Loi sur la police coordonnée.

Sur le papier, tout est simple : dans l'Ouest, pour les deux prochaines années, les gendarmes passeront sous le commandement du chef de la police communale. Ils effectueront des patrouilles mixtes avec les policiers locaux. Pour mettre tout le monde sur un pied d'égalité, les polices communales obtiendront également des compétences judiciaires.

Dans le même temps, le commandant de la POL sera «intégré aux structures de commandement» de la police cantonale, mais pas directement au sein de son état-major, selon la terminologie officielle. Et tout cela, sans augmentation de coût nous dit-on !

A noter que le canton a mis sur pied ce concept pilote, sans consultation préalable de la CDPV et sans en chiffrer les coûts. Le Cdt de notre police, le Lt-col Dan-Henri Weber, a été désigné par le CoDir de la Conférence des directeurs des polices vaudoises (CDPV), pour siéger en qualité d'observateur avec voix consultative, au comité stratégique de REGIO. Ce concept de « police intégrée, décentralisée » n'a fait pour l'heure l'objet d'aucun retour circonstancié tant politique qu'opérationnel. Une année s'est écoulée ... et rien ! Ce projet en est encore à sa phase d'évaluation (jusqu'en 2021) et au moment de la rédaction du présent rapport on peut dire qu'on nage en plein « *Mystères de l'Ouest* » couplé d'un « *A l'Ouest, rien de nouveau !* »

SAGA

Au mois de novembre, une nouvelle centrale d'engagement a été mise en place au sein du corps de police / **SAGA** / donnant ainsi aux policiers la possibilité d'avoir une vue d'ensemble des éléments pédestre et motorisé présents sur son territoire, chaque policier étant équipé d'un Smartphone avec localisation. Ce système d'aide à l'engagement permet, lors d'un événement conséquent, d'avoir une gestion commune des forces sur le terrain et gagner ainsi en efficacité et efficacité, notamment lors de renforts provenant de différents corps de police.

Formation

A l'automne 2019, une nouvelle formation – Concept général de formation - a débuté pour devenir policier/gendarme/inspecteur.

Désormais, la formation de base du policier suisse s'étale sur deux ans. La première année se déroule dans un des six centres régionaux de formation suisses, dont celui de Savatan pour les vaudois, valaisans et genevois.

La deuxième année de formation a lieu au sein du Corps de police d'appartenance. C'est au terme de cette année pratique, où il apprendra les différentes techniques policières (interventions, constats d'accident, prise de plaintes, enquêtes, résolution de problèmes, proximité, etc.), qu'il pourra passer les examens finaux pour obtenir son brevet de policier.

Ce nouveau système de formation a encouragé les corps de police du Canton de Vaud à unifier, en partie, le statut de l'aspirant, notamment au niveau du salaire et des indemnités. De plus, afin d'offrir aux aspirants les meilleures conditions pour réussir leurs examens du Brevet fédéral de policier, et à l'instar des autres entités policières du pays, notre corps de police va former des « mentors » et des « coaches » chargés d'appuyer quotidiennement leurs futurs collègues, selon les critères pédagogiques de l'Institut Suisse de Police (*organe officiel reconnu par la Confédération pour l'unification de la formation des policiers en Suisse, de l'agent collaborateur à l'officier supérieur*).

Prévention-Proximité

En chiffres, quelques actions spécifiques de la section **Prévention-Proximité** sur notre commune :

Contrôles de circulation (campagnes de prévention et autres) : 8 contrôles

- « Conduire comme ça ? Dégivrez ! »
- « Dans le giratoire, roule au milieu de la route » campagne cyclistes
- « Merci ! » (campagne piétons)
- « Pas flashé, pas fâché ! » (prévention radar)
- « Attention un enfant, ça surprend » (rentrée scolaire)
- Dépose sauvage des enfants aux abords des écoles
- « Ne vous laissez pas distraire » (portable au volant)
- Boire ou conduire, il faut choisir !

Stand de prévention

- Vol avec effraction
- Vol à la tire, à l'astuce, faux neveu
- Marché villageois : *Made* visible
- Journée nationale du cambriolage
- SERA (cambriolage en fin de journée durant la période hivernale)

Autres actions

· Zones macarons et stationnement	152 heures de contrôles
· Patrouilles préventives (4'486 actions)	3'755 heures
· Stationnement ch. de la Cure, Cita, Pralets, parking d'Arnier	168 passages
· Déchetterie (contrôles des Ecopoints en dehors des patrouilles régulières pédestres ou à vélo)	42 contrôles (6 dénonciations en Commission de police et 10 avertissements)
· Refuges des Bas-Monts, Malatête	72 passages

Les Autorités

Composition du Comité Directeur (CoDir) depuis le 1^{er} juillet 2016

Président	Jean-Marc Chevallaz - Pully - Conseiller municipal
Vice-président	Gérald Fontannaz - Paudex - Conseiller municipal
Membres	Nathalie Greiner - Belmont – Conseillère municipale
	Jean-Claude Rochat - Savigny - Conseiller municipal
	Gil Reichen - Pully - Syndic

En 2019, le CoDir s'est réuni à 9 reprises.

Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021

Situation au 31.12.2019

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique	délégué :
Président	Bérard	Didier	Belmont	du Conseil communal
Vice-président	Freise	Alexandre	Pully	
Secrétaire	Montavon	Bernard	--	

Représentants de Belmont au sein du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	délégué :
Bartolacelli	Jean-Charles	de la Municipalité
Dupertuis	Christian	du Conseil communal
Mayor	Jean-Marc	du Conseil communal

Le Conseil intercommunal a tenu 2 assemblées ordinaires, en juin et novembre 2019.

Membres de la Commission de gestion

Nom	Prénom	Commune politique
Mayor	Jean-Marc	Belmont
Schranz	Anne	Pully
Simanis	Viesturs	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

Statistiques diverses

Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

	2017	2018	2019
• nombre de contrôles	53	67	89
• nombre de véhicules recensés	12'337	17'099	21'131
• nombre de véhicules en infraction	1'194	1'685	2'136
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	21	26	17
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	2	5	1
• pourcentage véhicules en infraction	9.68%	9.85%	10.11%
– zones 30 km/h	15.58%	14.47%	19.66%
– routes 50 km/h	9.78%	9.33%	8.24%
– routes 60 km/h (<i>Monts-de-Lavaux hors localité</i>)	1.31%	1.38%	1.24%

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	% de dénoncés 2018	% de dénoncés 2019
Arnier, rte d'	22	2'342	474	14,41	20,24
Blessoney, ch. du	3	125	11	2,50	8,8
Burenoz, rte du	4	1'606	101	10,15	6,29
Courtillet, ch. du	1	29	1	5,56	3,45
Cure, ch. de la	1	20	0	/	/
Ecaravez, ch. des	2	50	10	/	20
La Louche, rte de	10	671	173	17,80	25,78
Monts-de-Lavaux, rte des (en localité)	35	15'432	1'304	9,28	8,44
Monts-de-Lavaux, rte des (hors localité)	2	402	5	1,38	1,24
Signal, rte du	6	364	45	11,86	12,36
Villars, ch. de	3	90	12	5,08	13,33
Total	89	21'131	2'136	9,85	10,11

A noter que l'on constate une légère baisse des véhicules dénoncés sur la rte des Monts-de-Lavaux en traversées de notre village, ainsi que sur la rte du Burenoz, certainement en lien avec la présence de notre radar pédagogique (Visi speed) pour la rte des Monts-de-Lavaux, et celui de notre police pour la rte du Burenoz. Les vitesses excessives de plus de 15km et 25km sur la rte des Monts-de-Lavaux sont en nette diminution.

Avec l'arrivée du radar True Cam (portable), les contrôles en zones 30 (Arnier et Louche) ont été considérablement renforcés avec, pour incidence, une hausse du nombre de véhicules en infraction. La mise en place de la zone sécurisée de « dépose et reprise » des enfants le long de la rte d'Arnier fonctionne très bien et les retours des parents sont tous très positifs. Un travail de réflexion avec notre police est prévu, en 2020, quant à la mise en place d'éléments d'aménagement ou de modération du trafic dans la zone 30km/h en Arnier. Dans tous les cas, quoi que nous envisagions, cela devra être validé par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes).

L'acquisition d'un second radar pédagogique dédié à la rte d'Arnier doit également être envisagée lors de la préparation du budget 2021. En effet, outre son rôle préventif, ce radar permet de manière effective, de faire respecter les limitations de vitesse, mais il permet aussi d'établir le lien entre la réglementation et le comportement individuel, puisque l'automobiliste est sensibilisé en temps réel de la vitesse pratiquée. Cela a fait ses preuves pour la rte des Monts-de-Lavaux.

Résumé des comptes 2019

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clé de répartition définie dans lesdits statuts.

Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. lors de services d'inhumations concernant uniquement Belmont), elles leur sont facturées individuellement.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Coût par habitant (2019)	Coût par habitant (2018)
Belmont	509'359.00	502'261.82	489'348.35	129.70	139.09
Paudex	227'417.74	234'575.77	245'031.25	159.95	153.66
Pully	6'523'303.83	6'659'647.99	6'902'299.70	373.20	358.54
Savigny	435'218.71	450'150.41	449'005.55	133.67	129.84
Total	7'695'300.14	7'846'635.99	8'085'684.85		

Centrale téléphonique – Réception PS

Chaque année, la centrale téléphonique de Police-secours réceptionne quelque 21'000 appels téléphoniques pour des interventions urgentes sur notre territoire opérationnel, provenant soit de la Centrale d'engagement de la Police cantonale ou directement de citoyens, pour des sollicitations d'interventions ou pour des questions diverses.

Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
Commission de police	1'809 (2018 : 1'712)				
Préfecture	1'120 (2018 : 1'063)	31 (46)	611 (642)	53 (45)	425 (330)
Ministère public / Trib. Mineurs	200 (2018 : 265)	2 (13)	128 (173)	13 (21)	57 (73)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	249 (2018 : 247)	15 (11)	173 (205)	13 (8)	48 (23)
Ivresses au volant	68 (2018 : 65)	1 (2)	60 (56)	2 (4)	5 (3)
Actions proactives :					
Présences près des écoles	1'591 (2018 : 1'286)	167 (192)	1'136 (750)	101 (75)	187 (269)
Contrôles circulation	2'139 (2018 : 2'464)	99 (198)	1'596 (1'747)	169	275 (350)
Patrouilles et actions préventives	30'266 (2018 : 29'383)	3'755 (3'607)	19'511 (18'689)	2'788 (3'042)	4'212 (4'045)

Amendes d'ordre

	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	8'810 (2018 : 8'923)	289 (268)	7'608 (7'875)	678 (571)	227 (209)

TAXIS

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Principales tâches

- assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires ;
- organiser les séances du Comité de direction et de la Commission administrative et contribuer au bon déroulement de celles du Conseil intercommunal ;
- renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis ;
- préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis ;
- délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis ;
- gérer et tenir à jour les dossiers des conducteurs de taxis ;
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis ;
- enquêter sur les réclamations ;
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc. ;
- surveiller et corriger les examens topographiques.

Six collaborateurs/trices, représentant 3.8 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne et Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le Service intercommunal des taxis.

Evénements marquants

Le **Conseil intercommunal** de l'association s'est réuni à trois reprises en 2019.

Lors de sa séance du 28 janvier, le Conseil intercommunal a reconduit, pour une durée d'un an, la disposition octroyant au Comité de direction la compétence de prévoir des exceptions aux exigences d'octroi du carnet de conducteur de taxis.

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2020, de la nouvelle loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et de son règlement d'application nécessitera une refonte du règlement intercommunal sur le service des taxis, étant entendu que les VTC (Véhicules de transport avec chauffeur) - catégorie dont Uber, Driven et Kapten font maintenant partie avec obligation d'avoir l'autocollant mention VTC bien visible sur le véhicule - seront dorénavant gérés par le canton.

Le **Comité de direction** a tenu trois séances en 2019.

26 concessions ayant été déposées, le Comité de direction a décidé de lancer, le 8 février, un appel d'offres pour 16 concessions individuelles.

Le 1^{er} avril est entrée en vigueur l'obligation d'apposer un signe distinctif permettant l'identification de tout véhicule affecté au transport professionnel de personnes, ainsi que la diminution de 230 à 180 du nombre minimal de concessions délivrées et de 280 à 240 de leur nombre maximal.

La consultation du règlement d'application de la LEAE et les échanges avec le Conseil d'Etat qui ont suivi ont abouti à l'ajout d'une disposition dans ledit règlement précisant la notion d'usage accru du domaine public, ce qui a permis, en décembre, de procéder au renouvellement des autorisations B.

Commission administrative

A l'issue de ses 14 séances, la Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter ou de refuser l'octroi d'une autorisation et de réprimer les infractions au règlement sur le service des taxis (RIT), a rendu 32 décisions, allant de la mise en garde au retrait du carnet de conducteur de taxi, de l'autorisation d'exploiter ou de la concession.

Contrôles de police

Les contrôles de police, notamment 11 nocturnes (9 en 2018), se sont poursuivis. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 95 (159 en 2018). Au total, on dénombre 138 dénonciations dressées (296 en 2018), tous corps de police confondus. La baisse du nombre de rapports de dénonciation s'explique par le fait que les VTC (Uber) ont pu régulariser leur situation auprès du SIT.

Centraux d'appel

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 976'520 courses, soit 542'380 distribuées et 434'140 au vol, contre 1'011'372 en 2018 (-3.44%).

Le nombre de courses effectuées en 2019 par les chauffeurs de Taxiphone est de 86'401, contre 95'030 en 2018 (-9.08%). Le nombre de courses effectuées par les sociétés Uber, Driven et Kaptén n'est pas connu.

Stations

Les stations sont au nombre de 47 et offrent un total de 176 places (comme en 2018).



Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

« Le feu qui semble éteint souvent dort sous la cendre » Pierre Corneille

Petit lexique

ABC	Atomique, biologique, chimique
AO	Action opérationnelle
app	appointé
APR	appareil de protection respiratoire
cap	capitaine
cpl	caporal
CCF	Commission consultative du feu
DPMA	détachement du poste médical avancé
DPS	Détachement de premier secours
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels

EM	Etat-major
four	fourrier
JSP	Jeunes sapeurs-pompiers
lt	lieutenant
maj	major
NAC	nouveaux animaux de compagnie
plt	premier-lieutenant
SDIS	Service de défense incendie et secours
sgtc	sergent-chef
sgtm	sergent-major

INCENDIE AU SOMMET DE LA TRUMP TOWER



Dessin de Glon – Source Internet

Préambule de la municipale, présidente de la Commission consultative du Feu jusqu'au 30 juin 2019

Organisation

Notre SDIS est fondé sur une entente intercommunale et n'a, par conséquent, aucune forme juridique propre. Les organes décisionnels sont les Municipalités de nos quatre communes qui valident ou refusent de suivre les préavis/propositions de la CCF.

Dès lors, en cas de désaccord majeur, ce processus peut mettre en danger toute l'organisation. Par ailleurs, le fait de ne pas avoir de forme juridique propre ne permet pas à la collaboration de supporter elle-même des infrastructures, ni d'avoir un plafond d'endettement. Les frais d'équipement, acquisition (par exemple renouvellement du parc de véhicule, ou matériel supplémentaire non fourni par l'ECA), travaux d'entretien (notamment dans nos casernes) passent par le budget ordinaire du SDIS. Ces frais sont ensuite partagés entre les communes selon la clé de répartition en vigueur. Toute demande éventuelle de crédit doit faire l'objet d'un préavis d'investissement de la CCF, validé par les Municipalités et ensuite soumis au Conseils communaux de nos 4 communes partenaires.

En vue de la prochaine législature, nos 4 municipalités ont accepté d'entrer en matière par le biais de leur délégué (e) à la CCF, afin de réfléchir et échanger sur bien-fondé de donner une forme juridique propre à notre SDIS Ouest-Lavaux, avec pour objectif une meilleure efficacité (réactivité, pérennité). En 2019, 3 séances de travail (hors séances CCF) ont eu lieu entre les 4 municipaux délégués pour aborder la question. Une étude/projet sera soumis aux municipalités courant 2020. Si toutes sont d'accord, un préavis sera soumis à nos 4 conseils communaux d'ici à la fin de la législature.



La Commission consultative du Feu (ci-après CCF), lien essentiel entre les Municipalités et le SDIS s'est réunie à 4 reprises en 2019 et a débattu des sujets suivants : axes stratégiques, comptes 2018, plan des investissements 2019-2024, budget 2020, nominations et promotions ainsi que l'approbation du planning des exercices 2020.

Commission consultative du feu (CCF) SDIS OUEST-LAVAUX

Sa composition en 2019 a été la suivante :

- Mme Nathalie Greiner, Conseillère municipale, Belmont, présidente jusqu'au 30 juin 2019
- M. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal, Pully, président dès le 1er juillet 2019
- M. Kilian Duggan, Conseiller municipal, Lutry
- M. Gérald Fontannaz, Conseiller municipal, Paudex
- M. Gérald Cuche, délégué, Conseiller communal, Pully
- M. Jean-François Farinelli, délégué, Conseiller communal, Paudex
- M. Philippe Sandoz, délégué, Conseiller communal, Lutry
- M. Christian Stutz, délégué, Conseiller communal, Belmont
- maj Sébastien Baehler, Commandant
- Mme Nicole Mulhaupt, secrétaire jusqu'au 30 juin 2019
- Mme Sandra Valério, secrétaire dès le 1er juillet 2019

Commandement

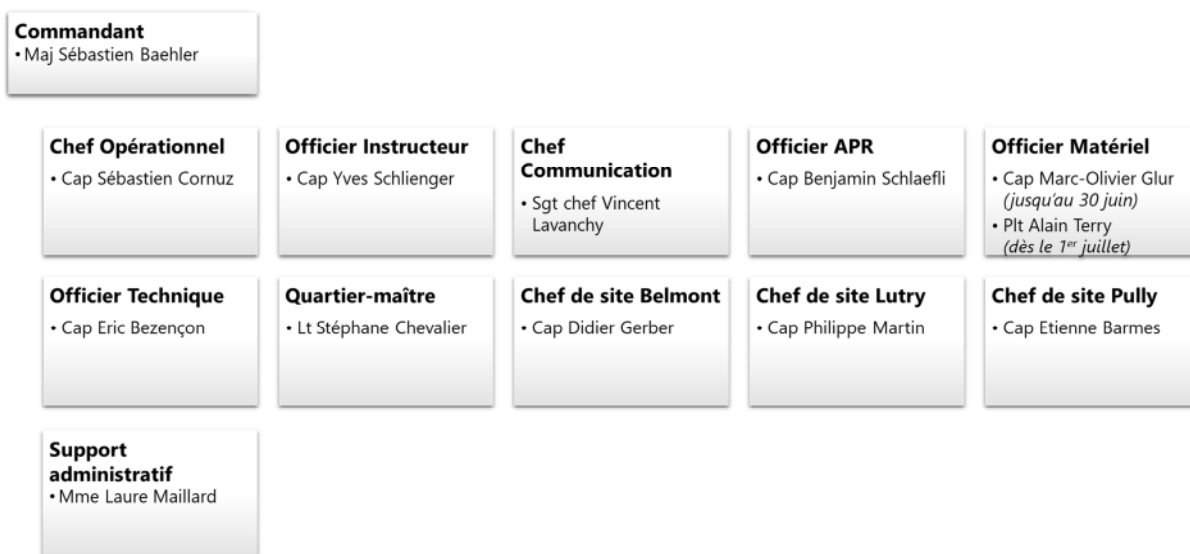
Le SDIS est placé sous la direction de son commandant, le maj Sébastien Baehler depuis le 27 janvier 2018.

Etat-Major

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un état-major (ci-après EM), tel que décrit dans le Règlement du SDIS. Afin d'assurer la direction du service, il s'est réuni à 11 reprises en séance ordinaire et a consacré un samedi matin sous forme de séminaire afin de traiter de manière plus approfondie certains sujets. Durant l'année écoulée, la composition de l'EM a quelque peu évolué.

Au 1^{er} septembre 2019, afin de répondre de manière spécifique à la quantité toujours croissante de travail, un nouveau poste de responsable de la communication a été confié au Sergent-chef Vincent Lavanchy.

Finalement, au 1^{er} novembre 2019, la fonction d'officier matériel a été attribuée au Premier-lieutenant Alain Terry, qui avait assuré l'intérim durant la vacance du poste, le capitaine Marc-Olivier Glur ayant donné sa démission à ce poste au 30 juin 2019.

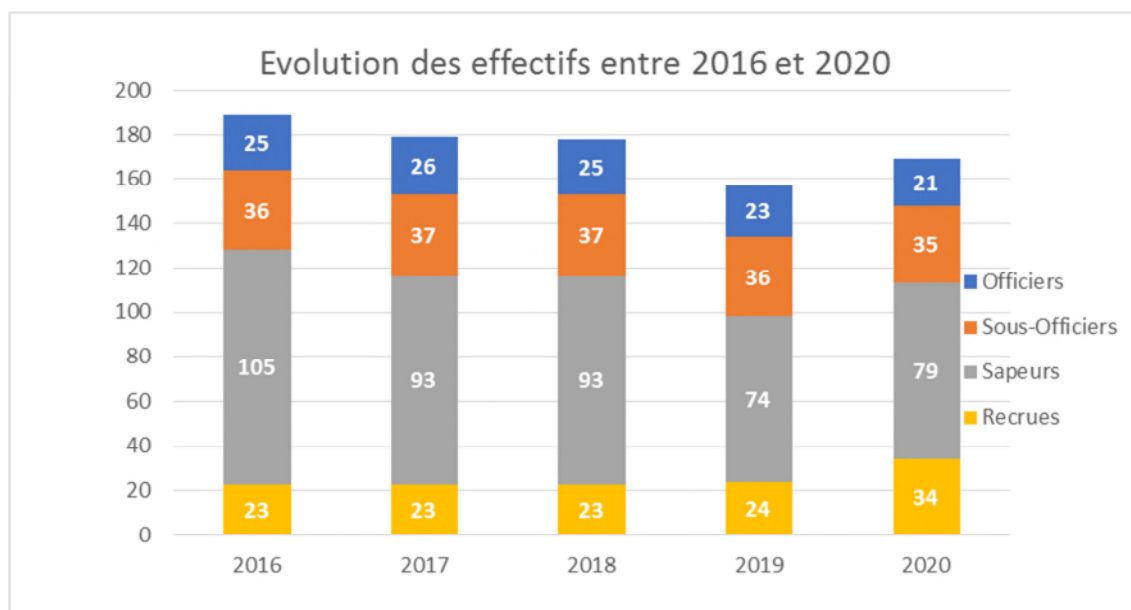


L'EM a pris acte, avec beaucoup de regrets, de la démission au 31 décembre 2019 du Capitaine Sébastien Cornuz, Chef opérationnel.

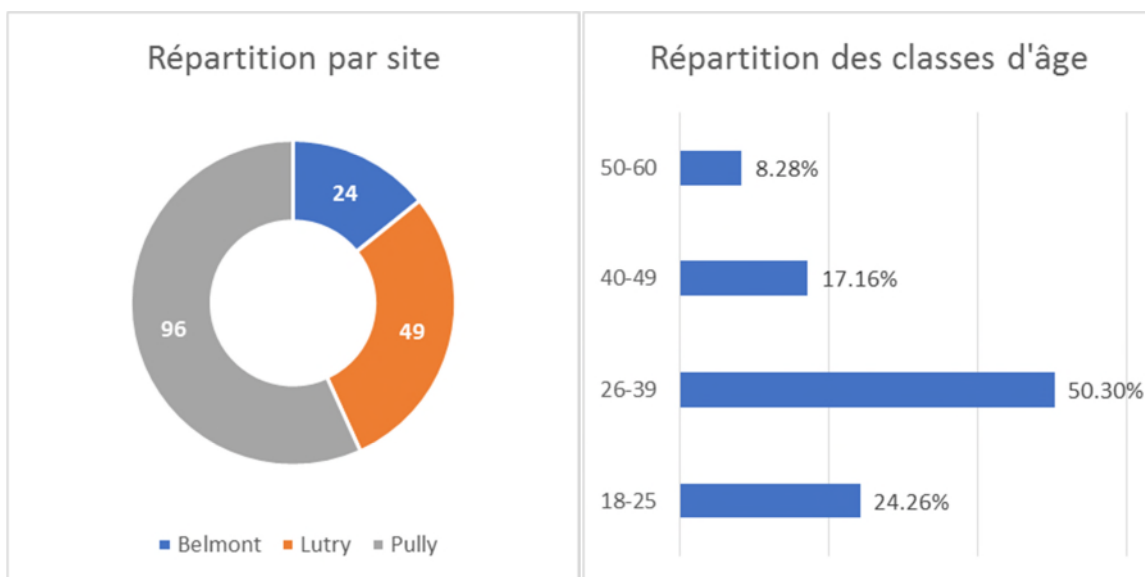
Ce dernier, après 21 ans passés au sein de notre SDIS, a décidé de s'accorder du temps, afin d'entreprendre une nouvelle formation professionnelle et de consacrer du temps à sa famille. L'EM le remercie chaleureusement pour son dévouement et formule à son égard ses vœux de réussite les plus sincères pour une retraite bien méritée.

Personnel - Effectifs

Suite au recrutement qui s'est déroulé en novembre 2019, nous constatons avec plaisir une légère augmentation de nos effectifs, comme le montre le graphique ci-dessous.



La répartition des 169 membres du SDIS par site et par classe d'âge se compose comme suit :

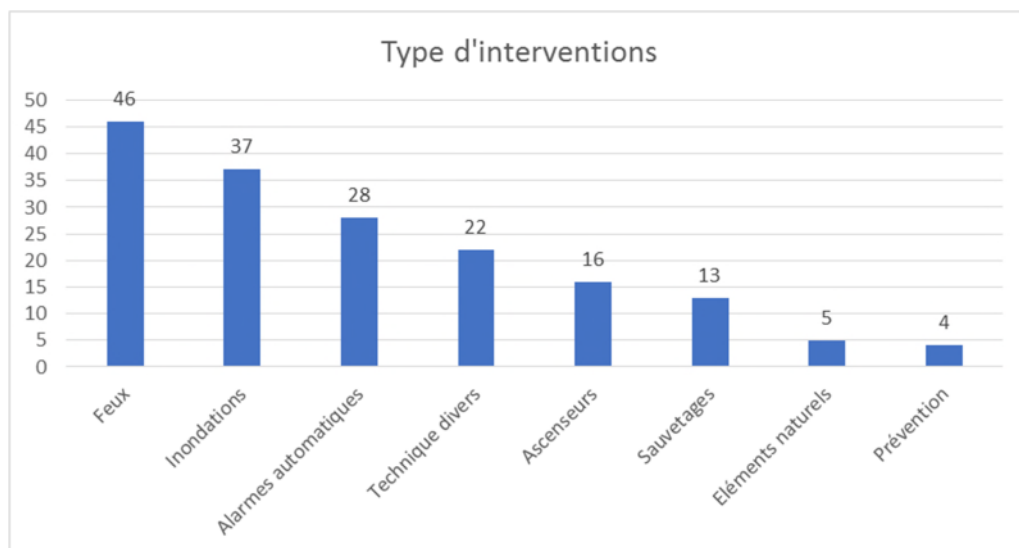


A noter que Paudex n'a pas de site propre et que leurs membres sont intégrés soit à Lutry soit à Pully, selon leur choix.

Interventions

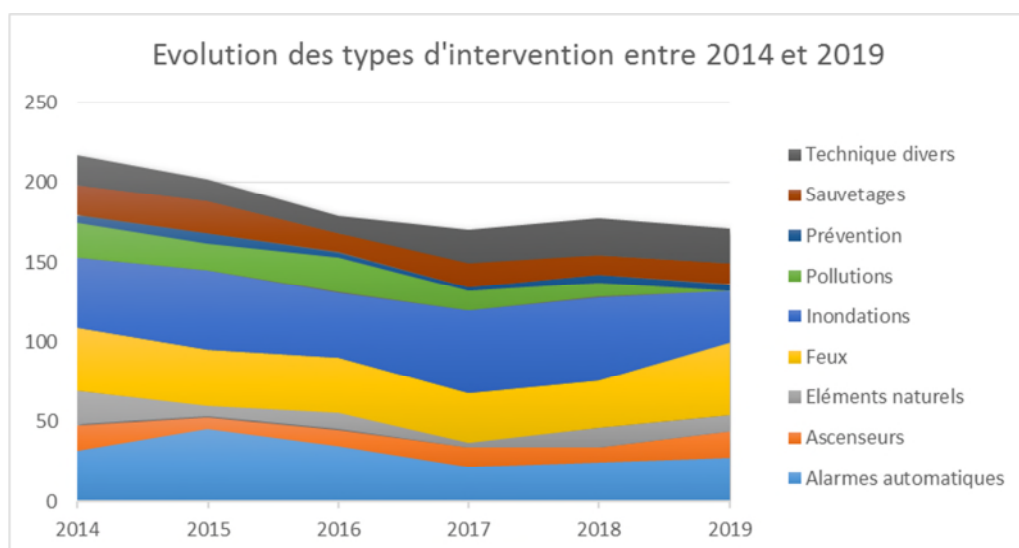
Le SDIS est intervenu à 171 reprises en 2019.

La répartition de ces interventions est illustrée dans le graphique ci-contre.

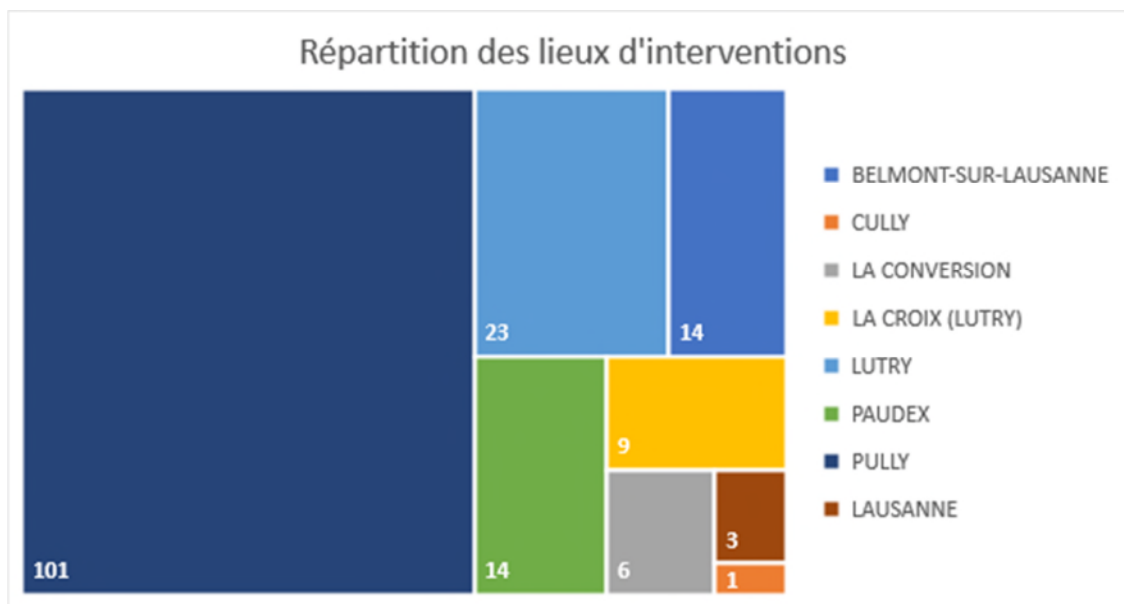


Le nombre d'intervention est relativement stable si on le compare aux trois dernières années.

En revanche, les interventions pour feu ont été plus importantes que les années précédentes.



Nous sommes intervenus le plus souvent à Pully, ce qui est logique au vu du bassin de population couvert. Nous avons eu la chance de venir en renfort à nos collègues du SDIS Cœur de Lavaux et du SPSL, à deux et à trois reprises respectivement.



Gardes et représentations

Notre SDIS a été engagé sur plusieurs événements afin d'assurer la sécurité feu ou circulation, notamment :

- la Course à travers Pully
- les festivités du 1er août
- le cortège de la Fêtes des Vendanges à Lutry
- le match de football opposant le FC Pully au FC Bâle
- le Marathon de Lausanne

Ces gardes sont des services commandés par les communes, conformément au Règlement du SDIS.

Au surplus, nous avons prêté main-forte aux SDIS de Cœur de Lavaux et Riviera en leur mettant à disposition du personnel pour assurer les gardes suivantes :

- le cortège du 100^{ème} anniversaire de la FVJC à Savigny
- la Fête des Vignerons à Vevey

Finalement, notre SDIS a pu présenter ses activités, son personnel, ses véhicules et son matériel lors des événements suivants :

- Journées portes ouvertes sur les trois sites à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la Fédération Suisse des Sapeur-Pompier
- Passeport Vacances de la région lausannoise
- Pully 4 Kids

Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompier

C'est à Chéserex que se sont tenus les traditionnelles assemblées générales et concours de la FVSP les 3 et 4 mai derniers. Comme à l'accoutumée, notre SDIS était bien représenté et ce, dans de nombreuses disciplines de concours.



Moto pompe traditionnelle – Groupe C - 1^{ère} place avec mention très bien et félicitations du jury

Formation interne

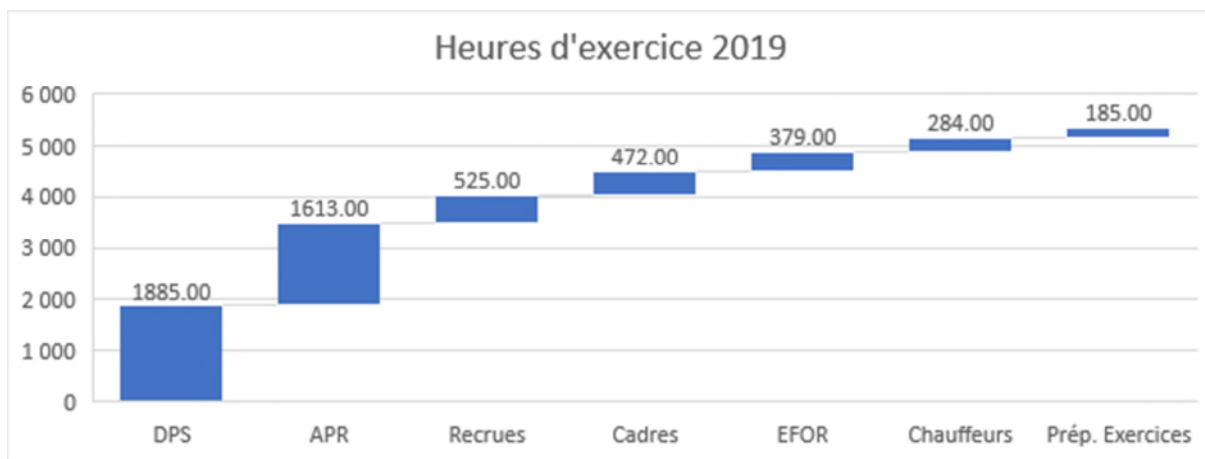
Exercices

La planification des exercices se fait en tenant compte de plusieurs contraintes qui sont imposées par des lois ou règlements. Ainsi, chaque pompier doit faire un minimum d'heures d'exercice en fonction de ses spécialisations, son grade ou sa fonction.

La composition même du SIDS, avec trois sites opérationnels, apporte une contrainte supplémentaire de poids. Nos trois organes d'intervention peuvent être amenés à travailler ensemble en fonction des interventions. Afin de s'y préparer, nous avons intégré des exercices en commun dans la planification annuelle. Ces exercices sont très complexes à organiser du fait du grand nombre de participants et des moyens à disposition.

Fort de sa longue expérience et dans un souci d'optimiser au mieux l'investissement de nos sapeurs-pompiers, le Cap Yves Schlienger, a établi un planning annuel 2019 réparti sur 114 soirées et 2 samedis matin. Le personnel a, quant à lui, été réparti dans 30 groupes différents en fonction des spécialisations, grades, fonctions et sites d'affectation.

Les membres du SDIS ont participé à 5343 heures d'exercices internes réparties comme présenté ci-dessous.



Formation externe

Cours ECAFORM

Les membres de notre SDIS ont participé en 2019 à 281 journées de cours organisées par l'ECA.

Cours d'instructeurs fédéral

Nous avons la chance d'être un des SDIS du canton de Vaud comptant le plus grand nombre d'instructeurs fédéraux. Néanmoins, nous continuons de soutenir les candidatures des sapeurs motivés à s'investir dans la formation menant à cette spécialisation. C'est le cas du Sergent-Chef Marc Chauvet qui a obtenu, en mai, le titre d'instructeur fédéral, au terme de plusieurs semaines de travail et d'apprentissage organisées par la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers.

Ainsi, au 31.12.19, le SDIS Ouest-Lavaux comptait huit instructeurs fédéraux dans ses rangs :

- Maj Sébastien Baehler, Commandant
- Cap Etienne Barmes
- Cap Eric Bezençon
- Cap Sébastien Cornuz
- Cap Benjamin Schlaefli
- Cap Yves Schlienger
- Lt Christian Borer
- Sgt Chef Marc Chauvet

Ces instructeurs fonctionnent régulièrement en tant que chef de classe lors des cours cantonaux.

Projets Technique

L'activité du groupe technique se concentre sur les divers moyens permettant de gagner du temps lorsqu'un sinistre survient et d'apporter des supports à la conduite d'intervention. Ses quatre membres ont œuvré dans les domaines décrits ci-dessous.

La migration des tubes à clé sur un système électronique se poursuit au gré des actions des propriétaires et des communes. Sur un total de 374 tubes à clé (329 au 01.01.2019), 31% sont modernisés (16% au 01.01.2019). Ce sont principalement des bâtiments communaux et des sites sous détection incendie. Ces nouveaux accès profitent désormais également à certains partenaires (Police Est-Lausannois et ambulances SPSL). En parallèle, le contrôle des tubes existants et des clés contenues demeure un effort permanent.



*Le contrôle des tubes à clés est un effort permanent du groupe technique.
Source : SDIS Ouest-Lavaux*

Nous avons également créé 12 nouveaux dossiers d'intervention liés à des bâtiments particuliers ou à risque et mis à jour 8 autres, sur un total de près d'une centaine de dossiers.

Depuis 2015 avec l'adoption de nouvelles directives par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), les architectes et spécialistes incendie nous consultent de plus en plus fréquemment sur les accès pompiers lors de l'élaboration de projets de construction ou de rénovation. Ainsi, en 2019, ce sont 37 projets et plans pour lesquels nous avons pris position, ceci en collaboration avec les bureaux techniques communaux.

Sur le volet des projets, le guichet cartographique SIGIP intègre depuis l'été 2019 le thème SDIS qui profite aux chefs d'intervention lors d'opérations. Celui-ci intègre notamment les emplacements des tubes à clés et les dossiers d'intervention complets. Il est voué à évoluer et intégrer de plus en plus de données, toujours dans le but de faciliter la formation, la planification et surtout l'intervention.

Matériel

Cette année, l'ECA a mis à disposition de notre SDIS une cellule « barrages ». Transportable dans les TPM du SDIS, elle s'ajoute aux autres cellules « éclairage » et « inondations ».

Comme son nom l'indique, elle contient différents types de barrages souples et rigides permettant de dévier de grandes quantités d'eau lors d'intempéries ou de ruptures de canalisation.

À la suite des multiples interventions durant les violents orages de l'été dernier, le SDIS a fait l'acquisition d'une pompe à haut débit.

Du fait de sa puissance et son évacuation de 150 mm de diamètre, elle garantit un débit de 2500 l/min jusqu'à une profondeur de 14m. A titre de comparaison, les pompes à immersion usuelles ont un débit compris 360 et 570 l/min. Elle permettra donc une réponse plus adaptée lors d'inondations importantes de caves ou d'autres locaux souterrains.



nouvelle cellule « barrage » mise à disposition du SDIS par l'ECA



pompe à haut débit acquise par SDIS

Véhicules

2019 a vu le parc véhicule de notre SDIS évoluer. En effet, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau véhicule léger, le VW Transporter 6.1, en remplacement de deux véhicules matériels plus anciens qui commençaient à présenter des signes de fatigue.

Ce nouveau véhicule, stationné sur le site de Belmont, permet de transporter six personnes dans sa cabine et du matériel sur un pont bâché.



Lavo 350, le nouveau véhicule matériel du SDIS stationné à Belmont

Locaux

Un des projets 2019 a été la centralisation de notre matériel de protection respiratoire (PR) et la mise en place d'un local commun de nettoyage et de contrôle pour notre SDIS. Jusqu'à présent chaque site disposait d'un petit local qui n'était plus adapté aux normes d'hygiène en vigueur. Le choix s'est porté sur le site de Lutry car il dispose de volumes adaptés dans des infrastructures existantes ainsi que d'un compresseur pour le remplissage des bouteilles d'air comprimé.

Les travaux ont consisté d'une part à la création d'un local dédié au nettoyage des masques – phase durant laquelle nous avons collaboré avec différentes entreprises locales. D'autre part, le local déjà existant, dédié au contrôle des appareils de protection respiratoire (APR), a vu son emménagement optimisé et ses installations d'air comprimé remises aux normes.



Nouveau local de nettoyage des APR à Lutry



Réaménagement de local de contrôle des APR

Source des photos de ce chapitre : SDIS Ouest-Lavaux

Conclusion de la Municipale

L'esprit de milice : l'un des fondements de l'identité suisse.

2019 a été proclamée «Année du travail de milice » par l'Association des communes suisse. 2019 marque également l'année des 150 ans de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers.

Si notre SDIS se porte bien, force est de constater que les pompiers volontaires sont en constante diminution si bien que la FSSP tire la sonnette d'alarme : depuis le début du millénaire, l'effectif des pompiers volontaires en Suisse est passé de 150 000 à 90 000. Pourtant, le nombre d'interventions ne baisse pas et les hommes du feu sortent quelque 70 000 fois par année.

Cette problématique a conduit l'ECA à créer, en octobre 2013, un comité de pilotage nommé VIDIS 20-25 chargé de mener une étude approfondie pour être en mesure de pallier le manque d'effectif futur. Les différentes variantes retenues ont été soumises à tous les partenaires, tant politique qu'opérationnel, au printemps 2016 (cf rapport de gestion 2016). Pour mémoire, la solution proposée pour la pérennité de notre système passerait par une « complémentarité jour/nuit, attribuant aux SSP (Sapeurs-pompiers professionnels) les interventions de jour (0600-1900). La responsabilité des interventions de nuit, week-ends et jours fériés reviendrait au SPV (Sapeurs-pompiers volontaires). Cependant, cette variante demande de revoir entièrement le mode de fonctionnement des sapeurs-pompiers professionnels de Lausanne, notamment du point de vue de leurs horaires au vu de l'augmentation du nombre des interventions. Leur syndicat a d'ores et déjà été saisi !

A ce jour, aucun projet ou rapport n'a encore abouti suite aux différentes séances et discussions entre la COVIDIS (Commission opérationnel) regroupant les 6 commandants des SDIS de l'agglomération lausannoise, ainsi que la CCVIDIS (Commission permanente de coordination) dans laquelle chaque SDIS est représenté par un municipal, un représentant du corps préfectoral ainsi que d'un membre de l'ECA. A noter que c'est notre collègue Jean-Marc Chevallaz, Municipal à Pully, qui nous représente dans cette commission.

Je ne peux terminer ce rapport sans adresser mes/nos très chaleureux remerciements à notre commandant, le Maj Baehler, qui depuis son arrivée à la tête de notre SDIS début 2018, a su amener son état-major et l'entier de notre SDIS, dans son sillon d'énergie positive, d'idées nouvelles, toujours constructives, de projets et de synergies tant avec l'ensemble des membres de notre service du feu qu'avec tous les partenaires avec qui nous collaborons :

- nos corps de police : ASEL et APOL
- notre région de Protection Civile : Lavaux-Oron
- le SDIS Lausanne-Epalinges
- l'ECA
- notre service des finances, qui gère notre comptabilité.
- ainsi que différents services des communes partenaires.

Mesdames et Messieurs les sapeurs-pompiers du SDIS Ouest-Lavaux, vous êtes un lien indéniable et en phase avec notre population, car votre engagement et un fondement de notre tissu social. Et si vos feux bleus ont pour vocation première d'éclairer et de secourir, ils font également rêver beaucoup de jeunes filles et de jeunes garçons prêts à prendre la relève. J'en veux pour preuve la liste d'attente mise en place pour notre groupe de JSP qui est complet !



Protection civile

« *Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite* » Henry Ford

Préambule de la Municipale

Depuis le 1er juillet 2019, nos trois anciennes régions ne font plus qu'une et forment l'organisation régionale de protection civile du District de Lavaux-Oron dont le siège est à Forel (Lavaux). La prise de commandement de la nouvelle région a eu lieu à la Grande Salle de Belmont le 3 octobre 2019 en présence de Madame Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat en charge de l'Environnement et de la Sécurité en présence d'une centaine d'invités. C'est le Lt-col Patrick Favre, ancien commandant de la région d'Oron, qui dirige désormais notre organisation. Tous les collaborateurs des anciennes régions ont intégré la nouvelle entité, sur postulation et dans un nouvel organigramme impliquant une nouvelle distribution des fonctions et responsabilités selon les exigences cantonales. C'est la commune d'Oron qui a été nommée commune « boursière » de l'organisation.

Le cap Laurent Chatelain a été nommé commandant remplaçant, et promu au grade de maj. Le maj Bernard Emery a été nommé chef des opérations et engagements. Le maj Corinne Brandt est nommée spécialiste en structure organisationnelle.

Les trois personnes composant le personnel professionnel de Lavaux et d'Oron ont déménagé dans les locaux situés à Forel au 1er mars 2019, le personnel professionnel de Lausanne-Est, trois personnes ainsi que l'apprentie, les ont rejoints courant juin 2019.

L'organisation se veut bataillonnaire avec du personnel de milice au nombre d'environ 700 personnes. Le territoire s'élargit à 17 communes, sur 154 km², avec une population de 62'000 habitants.

Jeudi 7 novembre 2019 a eu lieu la dernière séance de notre Entente intercommunale de protection civile Lausanne-Est (Pully, Paudex, Belmont). Le CoDir et la Commission régionale se sont réunis pour la dernière fois, après 22 ans d'activités, afin de clôturer les comptes de notre organisation au 30 juin et dissoudre officiellement notre entente.

Comité directeur

Le comité directeur s'est réuni à 11 reprises en 2019 (6 en 2018). La mise en place de notre région unifiée a nécessité un travail conséquent, tant du point de vue des processus de fonctionnement, l'engagement des dépenses 2019, l'application des statuts et des prescriptions de l'ORPC, la gestion du recrutement et l'élaboration et gestion des statuts des agents professionnels, la rédaction de tous les préavis aux communes membres, les décisions concernant les contrats (locaux – assurances), l'approbation des mises sur pied des formations pour porter des secours urgents et l'élaboration du budget 2020.

En parallèle, le GT RH dont la soussignée fait partie, s'est réuni à 6 reprises en marge des séances de CoDir. Il a travaillé en collaboration avec Madame Carole Schwander, Cheffe des RH de la ville de Pully, dans le processus de mise en place de la nouvelle organisation, en collaboration étroite avec le personnel des différentes régions précédentes.

Législature 2016-2021

- **Présidence :** M. Jean-Marc Chevallaz
- **Vice-présidence :** M. Daniel Métraux, Savigny
- **Mesdames :**

Greiner Nathalie	Municipale	Belmont-sur-Lausanne
Richard-Martignier Danielle	Municipale	Oron
- **Messieurs :**

Conne Jean-Michel	Syndic	Chexbres
Duggan Kilian	Municipal	Lutry
Fontannaz Gérald	Municipal	Paudex
Galley Roland	Municipal	Jorat-Mézières
Métraux Daniel	Municipal	Savigny
Serex Jean-Claude	Syndic	Maracon

Conseil intercommunal

Législature 2016-2021

- 34 délégués, 17 suppléants désignés
- *Présidence* : M. Christophe Rebetez
- *Vice-Présidence* : M. Roger Cordey
- *Secrétariat* : Mme Lorraine Bard

Le Conseil intercommunal a tenu trois séances en 2019, lors desquelles les préavis suivants ont été validés :

- 01-2019 - règlement du personnel
- 02-2019 - Indemnités et rémunération des membres du CODIR pour la période 2018-2021
- 03-2019 – indemnités et rémunération des Conseillères et Conseillers, du président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la période 2018-2021
- 04-2019 – Compétences des dépenses financières du CODIR en matière de crédits complémentaires pour la période 2019-2021
- 05-2019 – Autorisation générale de plaider à accorder au CODIR pour la période 2019-2021.
- 06-2019 - Budget 2020

Organisation

Huit officiers de piquet assurent la couverture du planning 24h/24 et 7j/7.

Ces huit officiers soutiennent le chef opérations professionnel dans l'état de préparation des Formations d'interventions régionales, des concepts et la mise à jour des documents d'engagements. Dans la protection civile, on distingue les engagements en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, les travaux de remise en état et les interventions en faveur de la collectivité.

Quatre compagnies composent le bataillon de l'ORPC Lavaux-Oron, doté de 650 personnes environ à convoquer deux jours au minimum, 7 jours au maximum pour les soldats, 19 jours pour les autres fonctions. Huit officiers ont été nommés et sont amenés à conduire les opérations de l'instruction d'une compagnie constituées de 150 à 170 miliciens

Chaque compagnie de la Protection civile vaudoise doit pouvoir être engagée de manière autonome. Le commandant de compagnie doit donc garantir les prestations qui sont demandées à son échelon dans le profil de prestations dans la quantité, la qualité et la durée. Il assure l'organisation et la conduite d'une compagnie PCi à l'instruction (CR) et en intervention.

La composition de base d'une organisation de protection civile se fonde sur un modèle à quatre domaines :

- aide à la conduite
- protection et assistance & Protection des biens culturels
- appui
- logistique

Inventaire des ressources

Matériel

La livraison d'un nouveau matériel cantonal a eu lieu le 10 janvier 2019 au poste d'attente de la Clergère. Les inventaires sont alors effectués et l'affectation a lieu comme suit :

- Po Att Clergère à Pully : équipement de corps
- Po att les Ruvines à Cully : matériel antichute et retenue de circulation routière (missions Delesta)
- Répartition & distribution Casques (11 casques/caisse) : 3 caisses pour Lavaux – 3 caisses pour Oron – 4 caisses stockées à la Clergère
- Définition d'un centre d'équipement lors de la visite des constructions : po att Clergère.

Ouvrages de protection

Les abris ont été initialement conçus pour atténuer les ravages dus à la guerre. Aujourd'hui, ils constituent néanmoins encore un excellent moyen de diminuer les atteintes aux personnes lors de catastrophes d'origine naturelle ou technique. Les abris peuvent aussi servir de logements temporaires pour pallier l'insuffisance ou la destruction de certaines infrastructures de surface (hébergement d'urgence).

Les ouvrages de protection concernent, dans le sens du projet de règlement sur les ouvrages de protection du 12 juin 2019, les constructions cantonales, les constructions de protection civile, les constructions sanitaires protégées. Les places protégées correspondent aux places prévues pour la population dans un abri de protection civile, sur le principe d'une place protégée par habitant.

Les maintenances des ouvrages de protection sont réalisées chaque année par le personnel de milice, soit en CPA concernant les abris privés, soit en LCE pour les constructions et certains abris publics.

Poste de commandement Régional (ci-après PCR)

Si la protection de la population a besoin de constructions protégées, c'est principalement pour assurer la conduite et la disponibilité opérationnelle de ses moyens. Les postes de commandement servent la conduite et l'aide à la conduite. Le PCR de l'ORPC Lavaux-Oron est situé à l'Avenue des Collèges 13 à Pully. L'ouvrage de Pully, bien qu'ayant un résultat sur les maintenances correct, demande une rénovation complète au niveau télématique et selon les normes de modernisation en vigueur.

Manifestations et engagements

La protection civile vaudoise est de plus en plus sollicitée avec des prestations de plus en plus exigeantes en termes de compétences mais aussi de ressources dédiées, et de durée. L'année 2019 ne va pas démentir cette tendance.

Engagements pour Tiers

12 engagements concernant les manifestations ont eu lieu avec un résultat de 1'620 jours effectués, chacune des ORPC décrit un de ses engagements comme suit :

ORPC Lavaux Cully Jazz Festival

Les missions confiées à la protection civile, collaboration qui dure depuis plus de 20 ans, sont nombreuses, notamment celle du bouclage de zone et régulation du trafic sous la direction de l'Association Police Lavaux qui nécessite des reconnaissances, l'éclairage du site de la manifestation, le ravitaillement des partenaires, ainsi que le montage et l'exploitation de la conduite de l'évènement.

ORPC Lausanne-Est Course à travers Pully

Sous les ordres de Police Est-Lausannois, l'engagement au profit de tiers « CATP 2019 », se caractérise avec les 26 postes de surveillance mis en place afin d'assurer la retenue de circulation du le parcours planifié sur le territoire Ville de Pully. L'exploitation d'un poste de conduite permet d'assurer le suivi des informations et l'analyse de situation avec deux séances de coordination réunissant tous les partenaires concernés par la manifestation.

ORPC Lausanne-Est & Lavaux Marathon

L'engagement du Marathon représente une expérience de longue date dans chacune des anciennes régions de Lavaux et de Lausanne-Est. Les missions sont les suivantes :

- 1. Assurer la sécurité et la surveillance sur le parcours ;
- 2. Collaborer à la gestion du trafic en appui de Police ;
- 3. Exploiter un service de transport PCi ;
- 4. Mettre en place et exploiter les installations temporaires terrain et conduite.

ORPC Oron Marche Romande du Général Guisan

Sous les ordres du comité d'organisation de la Marche Romande du Général Guisan, 1'733 marcheurs dont les aspirants de police de Savatan (Académie de police de Savatan) se sont retrouvés le temps d'un week-end de juin. La protection civile a été engagée pour la gestion du poste de commandement, la régulation de la circulation, la gestion de la logistique, et surveillance de postes.

ORPC Lavaux-Oron Fête des Vignerons 2019 (ci-après FEVI)

L'engagement s'est découpé en deux étapes, le montage d'infrastructures d'une part, puis la gestion de l'événement de l'autre. La totalité des jours de service représente un résultat de 584 jours effectués.

Engagements en situation d'urgence

9 engagements en situation d'urgence ont eu lieu dans le district représentant 146 de jours de services.

Projets

Réalisation de documents

La réalisation de la nouvelle ORPC permet dès lors de regarder les réussites de chaque engagement et expérience. L'ordre général de commandement définit également le comportement et les travaux avant, pendant et après les cours de répétition. Ces thématiques sont validées par le commandant de bataillon, cependant elles sont issues du travail en commun avec les professionnels concernés et les commandants de compagnie. Certaines phases sont développées également par les fourriers ou responsables logistiques.

Collaboration avec les Partenaires

Avec tous ceux qui forment les corps de Police Est Lausannois, Police Ouest Lausannois Police d'Oron, SDIS Cœur de Lavaux, SDIS Oron-Jorat et SDIS Ouest Lavaux, ainsi que tous nos partenaires régionaux : nous partageons l'appréhension des risques et la gestion des manifestations.

La planification de services d'instruction en commun pour 2020 se discute déjà pour permettre l'entraînement en toute coordination.

Objectifs

Pour 2020, première année complète de la planification d'instruction exercée sous l'identité de l'ORPC Lavaux-Oron, avec le nouvel organigramme bataillonnaire, la priorité est concentrée sur l'organisation et la mise en place des quatre cours de répétition sous forme de compagnie, dans leur fonctionnement opérationnel et suivi sur le plan de l'instruction générale.

Conclusions

Les prestations de protection civile touchent des domaines très différents et tant les municipalités que le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de nos officiers et nos miliciens.

Nous nous réjouissons de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions, mais remercies également au travers de toutes les collaborations avec les Municipalités de nos 17 communes.

Aujourd'hui dans le delta de la mise en place, nous sommes à mi-chemin de la gestion idéale d'un esprit bataillonnaire. Les engagements des services d'instruction ont été assumés, ainsi que ceux en situation d'urgence, outre les étapes d'application de nos différents chantiers en cours.

Les ouvrages de protection sont inventoriés, l'affectation et la dotation de ceux-ci sont des travaux en cours. L'inventaire général du matériel et la maintenance s'effectuent selon les états de priorité et/ou d'urgence.

L'accompagnement auprès du personnel professionnel, des officiers de piquet, officiers EM et de milice est en cours. L'objectif étant de mettre en place l'ensemble des savoir-faire et de définir les procédures et styles de conduite pour atteindre des objectifs réalisables.

Par le passé, chacune des anciennes régions avait un capital d'expériences, d'expertises et savait comment faire face à plus d'une situation planifiée ou pas. Cette clé de réussite est utilisée pour affronter les difficultés d'aujourd'hui et de demain.

Conclusion de la Municipale

Toute fusion s'avère délicate, notamment sur le plan humain. Réunir trois régions, chacune avec ses spécificités, ses autorités, son commandement, était un grand défi qui a pris plusieurs années.

Certes, nous étions la dernière région à fusionner, à vrai dire, in extremis du point de vue du délai fixé par le canton mais parfois, prendre son temps, est aussi gage de réussite même si, pour être honnête, tout choix, toute décision, ne sont pas facile à prendre et ne se font pas toujours à l'unanimité. Cependant, il est essentiel d'avancer ensemble, en bonne collaboration, de communiquer avec honnêteté, même si les avis parfois divergent, et une fois les décisions prises, avancer et construire.

C'est ce que nous avons fait, tous ensemble, et nous pouvons être fiers de notre nouvelle entité de protection civile Lavaux-Oron. Merci à toute notre équipe de professionnels pour l'énorme travail de cohésion et de transmission du savoir-faire issu des trois régions, au profit de notre population et en mettant parfois aussi de côté, vos aspirations et considérations personnelles.



COMMUNICATION

« Il faudra beaucoup plus d'ordina-coeurs que d'ordinateurs dans la communication de demain. » Jacques Séguéla

Le grand pas espéré en 2018 s'est concrétisé et s'est finalement transformé en un grand...saut ! Enfin me direz-vous ! En août 2019 paraissait le premier numéro du **belmontinfo** – suivi en décembre du second numéro - nouveau bulletin communal qui sera édité ponctuellement en fonction de l'actualité et des événements de la vie de notre commune.

Cette publication évoluera très certainement au fil des numéros, avec de nouvelles rubriques et grâce aussi aux propositions qui nous seront faites par le biais des retours reçus.

Remerciements à ma collègue Chantal Dupertuis, avec laquelle je suis « en partage » de bureau, de caféine ☺ d'idées et collaboration (pour reprendre ses propos), ainsi qu'à Madame Nicole Mulhaupt, (greffe et contrôle des habitants) qui m'ont toutes deux beaucoup appuyées durant tout le processus de conception du **belmontinfo** et lors de la parution des deux numéros 2019.



Image : source Internet / <https://www.noosphere2femme.com/>

BÂTIMENTS COMMUNAUX

« Chercher la raison de toute forme car toute forme a sa raison ». Eugène Viollet-le-Duc

Préambule

Sous la responsabilité de M. Yann Tornare, Responsable conciergerie et bâtiments communaux, au 31.12.2019, le service se compose de deux concierges MM. Bonzon et Gerber (100%); de trois auxiliaires de conciergerie, Mmes Mottiez (70%), Tornare (75%) et Sobral (50%) ; ainsi qu'une intendante des refuges, Mme Giroto (25%).

En fin d'année 2018, la Municipalité a décidé de procéder au transfert de Mme Sobral, en charge des nettoyages du « Centre de vie enfantine (CVE) Les Moussaillons » (petits et grands) et de lui confier l'entretien journalier du bâtiment administratif en lieu et place de l'entreprise Netatec qui s'occupe désormais du nettoyage du CVE. Ce changement s'est effectué dans un souci de pouvoir répondre à des normes très strictes de nettoyage s'agissant de lieux dédiés aux enfants. Par ailleurs, ce changement nous permet également de ne plus avoir le souci du remplacement de notre employée durant les vacances ou absences maladie, notre nursery/garderie ne fermant que 3 semaines par année seulement.

Bâtiment administratif

- changement des stores à lamelles de la salle de conférence et du Greffe municipal (bureau du Contrôle des habitants) ;
- main courante extérieure pour répondre à la norme BPA.

Bâtiment des Services extérieurs

- avec ses 33 ans d'âge, notre bâtiment d'Arnier 80 nécessite d'importants travaux d'entretien. Les plus urgents ont été portés au budget 2020. Pour la suite, les divers rénovations et travaux d'entretien du bâtiment seront intégrés dans le préavis d'intention qui sera présenté à notre Conseil d'ici la fin de la législature.

Bâtiment de l'Auberge communale

- aucun logement vacant en 2019.
- Arrachage de la moquette murale de la cage d'escalier au dernier étage et pose d'un crépi.

Grande Salle

- notre bâtiment le plus sollicité. En 2019, entre les évènements communaux, les utilisations des sociétés locales et des privés, on compte quelque 460 (466 en 2018) réservations.
- Renouvellement progressif des tables de la buvette (10 pièces entre 2019 et 2020) qui seront transférées aux Bas-Monts en remplacement de celles trop usées ;
- pose de stores intérieurs à la buvette ;
- contrôle du paratonnerre (tous les 10 ans).

Maison Pasche

- pas de logement vacant en 2019

Rural du Signal

- traitement des poutraisons et pose de « buses » pour traitement de maintenance régulier.

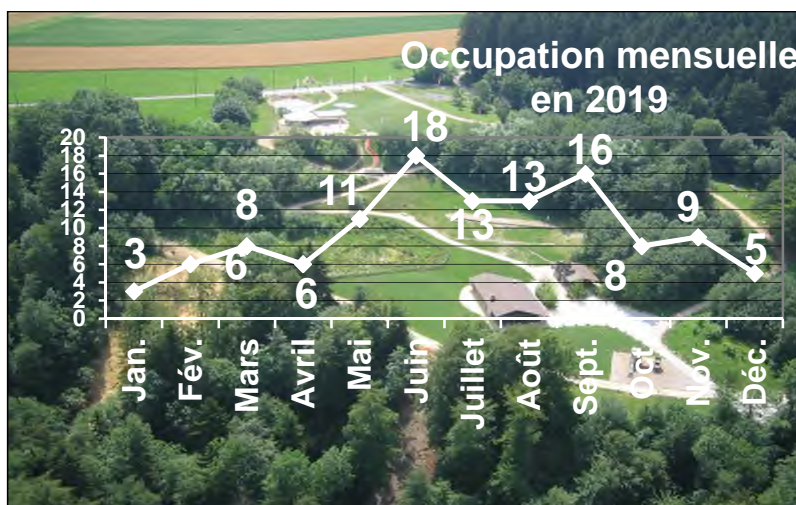
Fontaines : rien à signaler.

Refuges

Refuge des Bas-Monts

Durant l'année, de petits travaux d'entretien régulier sont effectués par nos équipes « techniques ». En 2019, un potelet a été posé sur le chemin d'accès au refuge afin d'améliorer la sécurité des usagers du refuge et des lieux. Les locations sont en diminution. Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

	Habitants de Belmont	Locataires extérieurs	Sociétés locales et usage communal	Total
2016	36	70	12	118
2017	42	77	12	131
2018	45	72	12	129
2019	43	68	5	116

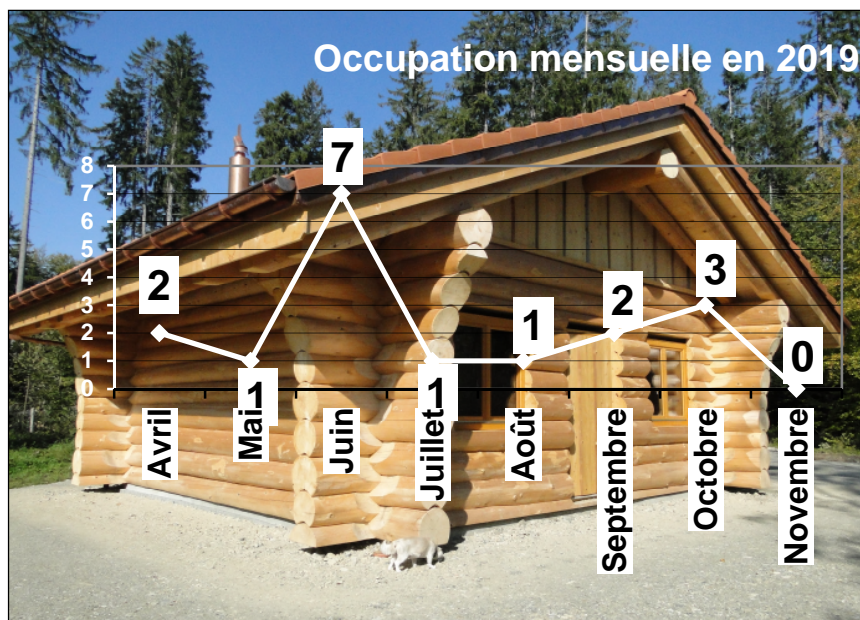


Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien ; cependant, suite aux nombreuses demandes, deux parasols ont été installés. En effet, durant les périodes de fortes chaleurs, il n'est pas possible de rester à l'extérieur sans moyens pour se protéger du soleil. C'est enfin chose faite !

Malgré la baisse des tarifs de location depuis le 21 juin 2017, on constate néanmoins une baisse importante des locations en 2018. Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

	Habitants de Belmont	Sociétés et groupements divers Belmont	Total
2016	25	0	25
2017	38	0	38
2018	19	3	22
2019	15	2	17



J'adresse ici mes très chaleureux remerciements à toute notre équipe en charge de la conciergerie de nos bâtiments. Notre patrimoine immobilier est entre de bonnes mains qui ont à cœur, au quotidien, de l'entretenir.

VIGNES

«Le vin, c'est de l'eau emplie de soleil » Galilée

Millésimes 2018 blanc En la Portaz- Grand Cru, 2017 rouge Belmonoir et cuvée spéciale 2018 Blanc de Belmonoir

En cette année particulière marquée par la Fête des vignerons, la Municipalité a décidé de faire presser en blanc la récolte de Pinot noir et de Garanoir 2018 afin de créer une cuvée spéciale FEVI 2019 que nous avons baptisée « Blanc de Belmonoir ».

Je le dis souvent, nos vignes sont de formidables « ambassadrices » de notre belle commune, mais également de notre région : gâtée par la nature, la région de Lavaux est l'une des plus belles de Suisse, parmi d'autres attraits historiques, scientifiques, sportifs, œnotouristiques et même artistiques. Lavaux doit sa splendeur au recul du glacier du Rhône et aux moines cisterciens qui, au 12^e siècle, ont bâti des kilomètres de murs et de terrasses encore soigneusement entretenus par les vignerons d'aujourd'hui. Les épicuriens en visite dégustent avec délice les chasselas, pinot noir et autres cépages labellisés par trois Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) : Lavaux, Dézaley et Calamin.



Avant d'être reconnue par l'UNESCO en 2007, cette harmonie entre l'homme et la nature séduisait déjà les promeneurs contemplatifs et les artistes inspirés.

La récolte 2018 a été fructueuse pour notre chasselas ce qui nous permet à nouveau d'atteindre le plein quota autorisé à la mise en bouteille en 2019. Pour mémoire, nous sommes toujours à cheval entre l'année de récolte et l'année de production : exemple pour notre blanc 2018 = vendanges en 2018 et mise en bouteille au printemps 2019 = millésime 2018. Pour notre rouge, c'est deux années qui séparent la récolte de la mise en bouteille – vendanges 2017 = mise en bouteille en 2019 = millésime 2017. Il est important de noter qu'il n'y aura pas de mise en bouteilles en 2020 de Belmonoir 2018 (récolte 2018) étant donné que la récolte de nos grains rouges a servi à la cuvée spéciale « Blanc de Belmonoir » mise en bouteilles en 2019. Cela aura une incidence sur les coûts d'exploitation.

Les prix restent inchangés pour le blanc et le rouge. Le prix de la cuvée spéciale a été fixé à Fr. 16.-.

Depuis 2017, une attention particulière a été portée à la gestion de nos vignes. Il était en effet très important pour la soussignée d'avoir une vue objective d'ensemble. Avec l'aide précieuse de notre Chef des finances, M. Mathieu Rochat, et notre responsable « cave-vignes » M. Yann Tornare, nous nous sommes penchés plus en détails sur les coûts d'exploitation et de production.

Au fil de nos réflexions, il nous est apparu primordial de distinguer l'exercice comptable (charges-produits) et le fait que nous sommes en permanence en décalage entre l'année de récolte et les années de production (et de facto un décalage coût-produit). Par ailleurs, le stock en cave doit également être pris en considération dans son ensemble : c'est un bien.

La mise en place d'un tableau de suivi des mouvements du stock (années, cuvées, ventes) est en cours d'élaboration par M. Rochat que je remercie ici pour son efficacité. Il est également prévu de mettre en place, via notre site internet, la possibilité de commander et de payer nos vins en ligne. Je ne manquerai pas de revenir vers vous en 2020 lorsque ce projet sera opérationnel.

Le tableau ci-après a été établi en tenant compte des coûts d'exploitation effectifs pour l'année 2019 (en regard à 2018), sachant que ces coûts concernent, pour le vin blanc, la mise en bouteille de la vendange 2018 ; pour le vin rouge, la mise en bouteille de la vendange 2017, à laquelle s'ajoute la cuvée spéciale « FEVI 2019 ».

	Bouteilles produites en 2019		
	Rouge 2017	Blanc 2018	Blanc de Belmonoir 2018
Coûts d'exploitation	Fr. 10'872.70	Fr. 14'246.45.10	Fr. 12'089.15
Nombre de bouteilles	918	1'494	840
Coût par bouteille	Fr. 11.85	Fr. 9.55	Fr. 14.40
	Bouteilles produites en 2018		
	Rouge 2016	Blanc 2017	
Coûts d'exploitation	Fr. 11'802.45	Fr. 9'962.10	
Nombre de bouteilles	1152	750	
Coût par bouteille	Fr. 10.25	Fr. 13.30	

A relever que même si les charges sont en hausse cette année (CHF 33'974.83), celles-ci demeurent maîtrisées, conformément au budget. Du point de vue des coûts d'exploitation, il s'agit d'une année exceptionnelle avec la mise en bouteilles de trois cuvées au lieu de deux.

Par ailleurs, en terme de quantité de bouteilles, nous renouons avec le plein quota pour le blanc 2018 (1'494 bt et seulement 750 bt en 2017). Pour le rouge on est légèrement en dessous, avec 918 bt. Les ventes sont en progression (+CHF 4'400.-), malgré un marché du vin en crise pour nos vignerons suisses.

En 2019, 2'193 bouteilles ont été vendues, soit quelque 600 de plus qu'en 2018 (1'594 en 2018), soit 1017 à l'interne pour les besoins communaux (manifestations, sociétés locales, Conseil communal, cadeaux) et 1'176 au public ce qui représente un montant de CHF 28'868.- (CHF 24'468.- en 2018).

En cave, notre stock se monte à CHF 20'652.- (valeur calculée au prix de revient), dont CHF 19'891.- pour les trois cuvées reçues en 2019, soit rouge 2017, blanc 2018 et blanc de Belmont 2018 ce qui correspond à 1'806 bt.

En septembre 2019, la Municipalité a convié tous les acteurs-figurants résidant sur la commune ayant participé à l'édition de la FEVI 2019. Cette réception a eu lieu à la Ferme de La Coulette, sous le soleil et dans une ambiance festive. Parmi les invités, notre banneret, M. Rodolphe de Pierri, qui a fièrement porté les couleurs de Belmont durant ces trois semaines de fête. Je remercie ici la famille Favre pour son accueil chaleureux et sa gentillesse.

Je termine en remerciant notre vigneron tâcheron, Gilbert Fischer, ainsi que toute son équipe pour son engagement, le souci et le soin apporté à nos vignes. Comme évoqué dans mon rapport 2017, notre parcelle de chasselas en gobelets est en fin de vie et tous les pieds restants seront arrachés en 2020 pour procéder au minage : les vignes trop âgées sont arrachées. Le sol est travaillé (labouré ou bêché) afin d'éliminer les racines et les ceps cassés lors de l'arrachage, avant de procéder à la mise en place des installations de soutien et la plantation des nouveaux ceps qui seront sur fil. Il faudra dès lors s'attendre très probablement à un manco en blanc les 3 ou 4 prochaines années, mais nous n'avons plus le choix, cela doit être fait.

Productions

Vendanges 2019

kg	Cépage	sondant à	production en lt
1'372	Chasselas	75,60°	975
393	Pinot noir	95,81°	314
252	Gamaret	94,35°	202
342	Garanoir	90,86°	274



Vendanges 2018 :

kg	Cépage	sondant à	production en lt
1'379	Chasselas	82.32°	1'103
406	Pinot noir	103.12°	323
213	Gamaret	99.70°	170
380	Garanoir	95.64°	304



Photo : Vincent Hofer



Photo : Steve Guenat, idéisse graphisme et communication

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

«La vie n'est qu'une suite de commencements, indéfinis dans le temps. Et le deuxième, le troisième, le centième recommencement, et le cent millionième recommencement renvoient au premier et au seul commencement : celui où tout se dégage du néant » Jean D'Ormesson

Les années passent et on voudrait parfois que le temps s'arrête, rien qu'un peu ! C'est un trésor que nous souhaiterions tous pouvoir retenir parfois...mais non, inexorablement il m'entraîne avec lui et dans son sillon naissent, progressent et se réalisent des projets, collaborations, rencontres et synergies au service de nos citoyens et de la collectivité.

Agir avec et pour ma commune : tel est l'engagement que j'ai pris lors de mon élection en 2015 et c'est au quotidien que je m'y attelle avec toutes celles et tous ceux au sein de notre personnel qui s'engagent et rendent possible l'accomplissement du travail à faire, toujours plus pointu et conséquent. Votre investissement au service de nos citoyens et de vos élus est précieux et je vous vous en remercie ici très chaleureusement.

Un merci particulier également, à mes collègues municipaux indigènes, ainsi qu'à mes collègues municipaux des communes partenaires, avec lesquels nous partageons notamment les enjeux et problématiques du dicastère des 3P (Police, Pompiers & Protection civile) pour leur disponibilité, leurs qualités humaines et surtout pour le travail que nous accomplissons ensemble au service de nos communes et de leur population.

En vous remerciant pour votre confiance et lecture attentive.



Nathalie Greiner, Municipale



AFFAIRES SOCIALES - CULTURE - JEUNESSE (y.c. UAPE, transports scolaires) - PAROISSES - BÂTIMENTS COMMUNAUX (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - DOMAINES ET FORÊTS

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale



PRÉAMBULE

2019, la planète bleue vire au vert ;

2019, un été jalonné de belles manifestations, dont la Fête des Vignerons ;

2019, les femmes suisses descendent dans la rue en masse ;

2019, des Prix Nobel en Suisse romande, des catastrophes, des révolutions mais aussi des petits et des grands Bonheurs !

Voilà quelques faits que j'ai retenus dans le monde, en Suisse et à Belmont qui poursuit son chemin malgré les charges et les contraintes cantonales toujours plus pesantes.

Nobel de physique 2019

Leurs travaux ont contribué à «une nouvelle compréhension de la structure et de l'histoire de l'univers»

Découvertes théoriques en cosmologie physique

Découverte d'une exoplanète en orbite autour d'une étoile de type solaire

James Peebles
Canado-américain
84 ans, né en 1935 à Winnipeg (Canada)

Michel Mayor
Suisse
77 ans, né en 1942 à Lausanne (Suisse)

Didier Queloz
Suisse
53 ans, né en 1966

Actuellement

- Titulaire de la chaire Albert Einstein à l'Université de Princeton

Actuellement

- Professeur à l'université de Genève

Actuellement

- Professeur à l'université de Genève et à Cambridge (Roy.-Uni)

Doctorat obtenu à

- Princeton

Doctorat obtenu à

- Genève

Doctorat obtenu à

- Genève

Source : nobelprize.org AFP photo, handout Princeton university / Mark Czajkowski / Université de Genève © AFP

AFFAIRES SOCIALES

Petit lexique

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AFJ	Structure d'accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIAS/ PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
AMF	Accueillantes en milieu familial
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants

CSR	Centre Social Régional
DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la Ville de Pully
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
OCC	Organe cantonal de contrôle
PC	Prestations complémentaires
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles
RAS	Régionalisation d'action sociale

Prévoyance et aide sociale

Mme Dorthe fait partie de la Commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 1'000.00 est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

Durant l'année 2019, trois demandes d'aides ont été adressées à l'Administration communale. Les trois étaient éligibles mais une seule a finalement fait valoir son droit pour deux enfants qui partaient en colonie d'automne. La participation de la commune a été de CHF 270.-.

Commission sociale communale

Pour la législature 2016-2021, cette commission se compose de Mmes Souyris, membre, Dorthe, secrétaire et de M. Rochat, chef des finances. La présidence est assurée par la municipale en charge ; aucune activité pour 2019.

Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Sensibles aux besoins de transports de leurs habitants à mobilité réduite, 13 communes du Grand Lausanne proposent l'accès à des courses loisirs subsidiées par le biais de bons communaux pour financer une partie des frais de leurs courses loisirs.

Les transports proposés 7/7jours peuvent concerner les courses :

- thérapeutiques ;
- à but professionnel ou de formation ;
- pour se rendre auprès d'un centre d'accueil de jour ;
- de «loisirs».

Pour bénéficier des prestations de transports, une évaluation préalable de la mobilité réduite et des besoins en transports du client est nécessaire. Une carte de légitimation personnalisée lui est alors adressée donnant droit à 96 courses par année. Celle-ci est renouvelable chaque année, sur la base d'une réévaluation.

Pour Belmont, la participation en 2019 a été de Fr. 9'665.10 (Fr. 4'000.10 en 2018).

AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leur ACAS respective à la Ville de Pully.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurances et régimes sociaux ;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires ;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels ;
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants ;
- informer le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population ;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit.

D'autre part, l'agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée :

- toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS) ;
- tous les jeunes qui atteindront leur 21^{ème} année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale, nous recevons deux fois par année la liste des bénéficiaires soit 26 personnes (12 femmes et 14 hommes) au 31 décembre 2019.

Régionalisation de l'Action Sociale (RAS)

Le Centre Social Régional de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Jérôme Sefaranga. Il est appuyé dans ses tâches par Mme Nicole Kuhn, secrétaire, et MM. Pischler et Candaux, adjoints.

Le **Comité de Direction**, présidé par Mme Muriel Preti, Municipale à Mézières, se compose de 7 membres, syndics ou municipaux, et de 2 membres représentant les institutions sociales privées. Il se réunit 1 fois par mois afin de traiter les affaires courantes.

Le **Conseil intercommunal**, composé de délégués des communes de l'Est lausannois-Oron-Lavaux, est présidé, depuis septembre 2016, par Mme Chantal Dupertuis, Municipale à Belmont. La Commune de Belmont fait aussi partie de la Commission de gestion de la RAS en la personne de Mme Catherine Schiesser. Le Conseil intercommunal se réunit deux fois par an pour se prononcer sur le budget, les comptes et la gestion.

Les vacations relatives aux séances, tant de la présidence que de la gestion, sont versées à la Commune de Belmont

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Structure d'accueil familial de jour

La Structure d'accueil familial de jour (Structure AFJ) est un réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes en milieu familial (AMF). Les conditions d'exigence et de qualité d'accueil sont soumises à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).



L'équipe

La structure est gérée par une coordinatrice, employée à 50%, qui a pour missions principales d'évaluer les conditions d'accueil des candidates, de surveiller la qualité et la conformité de la prise en charge des enfants, de soutenir les accueillantes dans leur fonction, au travers notamment de formations continues, et de gérer les demandes de placement des familles.

Elle est épaulée par une collaboratrice, employée à 60%, qui assure la gestion administrative de la structure (contrats de prestations, salaires des AMF, facturation aux parents) et soutient les accueillantes sur le plan administratif.

Eléments statistiques

Au 31 décembre 2019, la Structure AFJ comptait 19 accueillantes. En cours d'année, 3 AMF ont quitté le réseau pour divers motifs (début d'une activité professionnelle hors du domicile, départ à la retraite, raisons de santé).

Réseau	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'AMF agréées au 31.12	28	25	28	22	19
Nombre d'enfants au 31.12.	131	105	101	110	106
Nombre d'heures d'accueil	105'689	97'403	91'219	106'657	104'912
Belmont					
Nombre d'AMF agréées au 31.12	4	4	2	3	3
Nombre d'heures d'accueil	16'002	13'863	7'728	* 3'080	5'752

* La baisse importante du nombre d'heures d'accueil à Belmont est due au départ de Mme Cathy Fischer qui accueillait, à elle seule, une dizaine d'enfants par jour.

Au 31 décembre 2019, 135 demandes de parents ont été enregistrées, 106 enfants sont accueillis et 49 enfants sont toujours en liste d'attente.

Projets 2019 (La vie de la structure AFJ)

En 2019, la Structure AFJ a mis un accent particulier sur la promotion de ses activités, afin de revaloriser son image auprès des familles. Une liste d'attente de plus en plus restreinte, des inscriptions tardives et des placements de courte durée (les parents résilient souvent leur contrat lorsqu'une place dans une structure collective leur est proposée) tendent à faire penser que beaucoup de parents choisissent cette solution de garde par défaut.

Outre la parution d'un article dans le journal communal, la Structure AFJ a démarré un projet de création d'une nouvelle brochure de présentation. L'objectif premier de cette brochure est de revaloriser le métier d'accueillante en mettant en avant les compétences mobilisées au quotidien pour offrir un accueil de qualité aux enfants placés.

La création de cette brochure se fera sur la base d'une dizaine d'interviews, dont le canevas a été élaboré par les accueillantes elles-mêmes. Les bénéfices attendus sont : une augmentation du nombre et de la durée des placements ainsi que le recrutement de nouvelles accueillantes en vue de répondre aux besoins croissants des familles en termes de solution d'accueil.

Parallèlement, une démarche visant à réduire la complexité du système de gestion administrative de la Structure AFJ a été entamé avec la Haute école de gestion du canton de Vaud (heig-vd) en fin d'année. En effet, à l'heure actuelle, le logiciel de gestion de l'enfance utilisé par le Réseau PPBL ne parvient pas à gérer certaines spécificités de l'AFJ, générant un important travail de contrôles et de corrections des données saisies dans le système informatique.

La démarche a ainsi pour but de :

- proposer des alternatives aux modalités actuelles de financement du système de l'accueil de jour des enfants au sein de l'AFJ, plus simples à administrer et intégrant la problématique de l'AVS ;
- mesurer les impacts financiers de ces alternatives, impacts directs sur les revenus des accueillantes et la facturation des prestations, mais également impacts indirects résultant du gain sur la charge administrative du système.

Les résultats de cette démarche sont attendus au printemps 2020.

LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BELMONT

(Les statistiques sont fournies par la responsable de la structure)

Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »



Le 1^{er} janvier 2010, la Commune de Belmont-sur-Lausanne a ouvert une garderie offrant 22 places au sein de « l'Espace Cancoires ».

Depuis le 1^{er} septembre 2015, nous avons une capacité d'accueil de 44 places, réparties comme suit :

- sur le site des « Moussaillons - Nursery / Trotteurs », route des Monts-de-Lavaux 49 :
 - 10 places en « Nursery » pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois.
 - 14 places chez les « Trotteurs » pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois.
- sur le site des « Moussaillons – Grands », route du Burennoz 37 :
 - 20 places chez les « Grands » pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée à l'école.

Statistiques d'occupation (en %)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Nursery	82.15	79.2	92.60	95.40	92	92	92	75.60	70.75	72.25	73.75	74.10	82.65
Trotteurs	73.89	69.93	73.18	81.89	88.93	89.36	83.14	59.36	73.07	77.21	85.68	85.57	78.44
Grands	97.10	97.58	94.68	94.08	95.42	93.98	81.90	78.95	80.88	78.42	78.65	78.15	87.50
Total	86.32	84.60	87.36	90.50	92.58	92.06	84.59	71.95	76.09	76.64	79.77	79.59	82.87

Repas des enfants

Les repas des bébés sont préparés sur place. Une fois par semaine, ils sont confectionnés, mis en portions et stockés au congélateur. Depuis le début de l'année, le CVE a recours à une centrale d'achats, ce qui permet d'optimiser la « corvée » des courses.

Les « Trotteurs » et les « Grands », quant à eux, bénéficient de mets « Fourchette verte » livrés par la Société « Concordance ».

Activités

Depuis 9 ans maintenant, nous avons intégré le projet cantonal « Youp'la bouge » visant à prévenir l'obésité et la sédentarité enfantine. Depuis 2012, nous avons le « Label Youp'la bouge ». De ce fait, nous nous engageons :

- à mener une réflexion au sein de la structure autour de l'aménagement de l'espace, ainsi qu'autour du matériel favorisant le mouvement et laissé au quotidien à disposition des enfants ;
- à intégrer, au quotidien, 1h30 d'activité physique par jour (qui peut être séquencée en périodes de 10 minutes consécutives au minimum) ; à noter que les balades y sont incluses.

Différents thèmes sont suivis, au cours de l'année, pour organiser les activités et sorties :

- promenades en forêt pour observer les changements sur la nature ;
- promenades dans les vignes lors des vendanges et rencontres avec les vendangeurs ;
- ramassage de matériaux naturels pour la confection de bricolages ;
- sorties au marché, au bord du lac ;
- différentes fêtes à thèmes organisées à la garderie ;
- visite de la ménagerie du Cirque Knie ;
- sortie à la bibliothèque.

Les Moussaillons « Grands » étant à proximité de la forêt, l'équipe a pu mettre en place un projet qui permet aux enfants d'y aller quelques après-midi par semaine. Ce projet a pour but de donner la possibilité aux enfants de développer davantage leur motricité. Ils ont ainsi une plus grande liberté de mouvements et peuvent s'amuser pleinement avec leurs copains.

ASSOCIATIONS DIVERSES & NONAGÉNAIRES

Forum social régional

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est animé par M. le Pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze. Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles. Le Forum se réunit deux fois par année. A ces occasions, diverses institutions présentent leurs activités et leurs projets.

La Commune de Belmont est représentée par Mme Laurette Favre pour « l'Arc-en-Ciel » et par la Municipale en charge du dicastère des œuvres sociales.

Services bénévoles

Les Services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, sont gérés par Mme Brigitte Pahud. Ce service aide les personnes, handicapées ou malades, à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité, pour un tarif réduit. Les bénéficiaires paient Fr. 14.- la course aller-retour au départ de Pully, Paudex et Belmont en direction de Lausanne. Pour les autres destinations, le coût est de Fr. -.80/km. La Commune de Belmont a reconduit, en 2019, un don de Fr. 500.-. Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au N° 021 728 12 13.

Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont

L'Association possède un site internet : www.aef-ppb.ch, sur lequel vous trouvez tous les renseignements utiles. Le comité se tient à disposition afin d'étudier l'attribution d'une aide ponctuelle à toutes les familles, membres de l'association, qui seraient momentanément dans le besoin, afin de leur permettre de faire face à des soucis financiers ou autres. Ce fonds est exclusivement alimenté par les bénéfices réalisés à l'occasion des braderies.

Madame Maryline Belet est la Présidente de l'Association. L'assemblée générale 2019 a eu lieu le 14 mars à Belmont.

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis.

L'âge des bénévoles se faisant sentir, une aide plus conséquente a été sollicitée par Mme Marie-Christine Charles. La Municipalité a accepté de mettre les services du concierge à disposition, contre rémunération, afin de faire la mise en place et les nettoyages. La Commune de Belmont participe à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies ; à partir de 2020, un soutien financier est prévu au budget.



Arc-Echange

En 1996, Arc-Echange, lieu d'accueil et de rencontre pour les parents et leurs jeunes enfants ouvrait ses portes à Pully. Ses buts sont d'offrir un lieu de socialisation, un soutien aux parents ainsi que l'intégration des nouvelles familles. Il est à relever que la fréquentation est libre et gratuite. La Commune de Belmont verse une subvention annuelle de Fr. 300.-.

Aubade aux doyens

La traditionnelle Aubade du 1er janvier, à la Grande salle, a réjoui nos deux doyens : Mme Odette Gillard, accompagnée de son époux et M. Dimitrios Kokkalis de membres de sa famille. Nous en avons profité pour fêter également deux nonagénaires, Mme Sylvia Schreier née le 31 décembre et Mme Hélène Oberson, née le 1^{er} janvier. A l'issue du concert de l'Avenir, tout le monde a partagé un copieux apéritif offert par la commune.



Nonagénaires

L'année 2019, 4 nonagénaires ont été à l'honneur :

- Mme Hélène Oberson, le 1^{er} janvier et en fanfare !
- M. Pierre Liardet, le 5 juin.
- M. Luc Ciompi, le 17 octobre.
- M. Marcel Burnier, le 5 novembre.

Je vous invite à consulter le « belmontinfo » de décembre pour y découvrir quelques anecdotes à propos de nos nonagénaires.

CULTURE

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Quelques activités qui ont jalonné l'année 2019 :

Janvier

- Séance de coordination avec les sociétés locales

Février

- Concerts annuels de la Société de musique « L'Avelyre »

Mars

- Assemblée générale de la Société de développement avec l'élection d'un tout nouveau Comité
- Concert au Temple organisé par les « Concerts spirituels de Belmont Prieuré »

Avril

- Chasse aux œufs organisée par la Société de développement
- Assemblée générale du Club des Aînés « l'Arc-en-Ciel »
- Ouverture de « Livres services » dans une cabine téléphonique et proposée par la Bibliothèque de Belmont.

Mai

- Fête des Mères organisée par la Société de développement
- Assemblée générale de « Belmont soutient Kera Douré »
- Troc de printemps

Juin

- Concert de « La Clé des Chants »
- Concert de quartier de la Société de musique « L'Avenir »
- Soirée Disco organisée par la Société de développement
- Culte au Vert aux Bas-Monts
- Fête de l'Abbaye



Juillet-Août

- Remontée de la Paudèze avec le « Passeport-Vacances »
- Fête nationale organisée par la commune, en collaboration avec la Société de développement, à Chatruffe.
- Journée des Milices

Septembre

- Concert au Temple organisé par les « Concerts spirituels de Belmont Prieuré »
- Marché villageois organisé par la Société de développement

Octobre

- Troc d'automne

Novembre

- Halloween, organisé par la Société de développement
- Les deux soirées Loto, organisées par la Société de musique « L'Avenir »
- Soirée de clôture de la Société de Tir
- Assemblée générale de la « Clé des Chants »



Décembre

- « Fenêtres de l'Avent » proposées par la Société de développement
- Saint-Nicolas, invité par la Société de développement
- Noël des Aînés à la Grande Salle, avec un spectacle présenté par les enfants de l'école de Belmont.



Sans oublier, **tout au long de l'année**, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.

Depuis de nombreuses années la séance de coordination des activités des Sociétés locales était agendée fin janvier voire début février. A l'usage, il est apparu que cette date n'était pas judicieuse. En effet chaque Société avait déjà programmé ses activités, d'où quelquefois des « collisions » de date. Par conséquent en 2019, deux séances ont eu lieu, une en janvier et l'autre en octobre. Dorénavant, cette séance aura lieu durant le dernier trimestre de l'année afin de permettre une bonne coordination entre les Sociétés qui ont à cœur d'animer notre village.

Je profite de ce paragraphe pour vous inviter à participer activement aux manifestations proposées par **nos sociétés** au risque de voir leur disparition, petit à petit, par manque de public ! A bon entendeur...



Source Internet

JEUNESSE

ÉCOLES

Lexique

Années 1 à 4H	Premier cycle primaire
Années 5 à 8H	Deuxième cycle primaire
Années 9 à 11H	Voie générale ou Voie prégymnasiale
ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
AFJ	Accueil familial de jour
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
DEP 1-2	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture

DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
HarmoS (H)	Harmonisation de la scolarité obligatoire
ODES	Office des écoles en santé
PPBL	Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire
SESAF	Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VG	Voie générale
VP	Voie prégymnasiale

Préambule

Composé de 12 membres représentant les Autorités, le corps enseignant, les parents et la société civile, le **Conseil d'établissement**, présidé par M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal à Pully, a siégé à plusieurs reprises en 2019. Une conférence, suivie d'ateliers participatifs, a été organisée le samedi 25 juin. Un très large public a suivi avec intérêt « Génération Z et ses codes » présentée par le Professeur Olivier Revol.

ÉCOLES PRIMAIRES

(Tous les chiffres du chapitre « Ecoles primaires » sont fournis par la Direction de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont)

La Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée par M. Philippe Jacot. Il collabore avec six doyen(ne)s et forme le Conseil de Direction.

Dans chacun des collèges de l'établissement, il y a un responsable de bâtiment. Il ou elle fait le lien avec la Direction sur des objets non pédagogiques : mobilier, courrier, organisations administratives etc...

La Commune de Belmont assure le financement et l'organisation, sur son site, pour :

- la mise à disposition des locaux scolaires et l'entretien des immeubles ;
- la mise à disposition des locaux pour les PPLS ;
- le mobilier scolaire ;
- les devoirs surveillés ;
- les transports scolaires ;
- l'assurance des élèves ;
- certaines activités de prévention qui sont organisées par l'établissement ;
- l'ouverture de la bibliothèque scolaire durant la pause de midi.



Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire par la Ville de Lausanne, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, réflexions sur l'alimentation et sur la santé, ainsi que la mise en place de l'équipe santé selon les directives cantonales, sont les activités particulières liées à la prévention. Le financement des interventions du médecin scolaire, ou de diverses actions de prévention, est à la charge des communes.

Le sport

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Ils concernent les élèves du cycle 2 (HarmoS) de l'établissement ou des élèves de l'établissement secondaire.

Les camps – les sorties – les excursions – les manifestations

Divers types de camps sont organisés dans l'Etablissement de Pully-Paudex-Belmont :

- les classes de 6P, 7P et 8P du Collège de Belmont, participent au camp des Mosses (école à la montagne, camps de glisse pour les 8P).

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral concernant le financement des camps, et dans l'attente d'une décision cantonale, ces derniers ont été partiellement financés par les parents jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019. Lors de l'élaboration du budget 2019, la Municipalité avait mis un montant supplémentaire au budget pour couvrir le coût relatif à l'exécution de l'arrêt du Tribunal du 7 décembre 2017. Lors d'une communication au Conseil communal, en date du 2 mai 2019, j'avais annoncé qu'un éventuel surcoût pourrait être financé par une demande de crédit extrabudgétaire. Cette démarche n'a pas été requise. Pour le futur, le coût des camps et autres sorties sera intégré dans ce qu'on appelle le « coût de l'élève »

Les activités de ces camps sont en lien avec le plan d'études et sont validées par la direction de l'établissement.

Toutes les classes de l'établissement bénéficient de subsides pour une course d'école. La Commune de Belmont subventionne différentes activités en offrant les transports : Piste Vita, patinoire, visites de musées ou d'expositions.

A l'instar de certains collèges de l'établissement, les élèves de quatre classes 7 et 8 H de Belmont ont animé la Fête de Noël des Aînés.

Le 10 mai, une cérémonie a eu lieu au collège de Mallieu afin d'inaugurer les différents travaux de rénovation réalisés pour les 50 ans du bâtiment.

Le 5 juillet, un apéritif dînatoire sur la Place de Fête du 100ème à Savigny, précédé de la visite du site a été proposé à tous les enseignants en poste à Belmont, aux Directeurs des Etablissements primaire et secondaire, ainsi qu'au personnel du secrétariat de l'établissement.

Le 8 octobre, les élèves de Belmont ont assisté à la levée du drapeau des JOJ2020 en présence de la Municipalité, ainsi que de la Direction du primaire. Comme les élèves du secondaire étaient sollicités pour la cérémonie d'ouverture des JOJ2020, il me semblait normal que les plus jeunes puissent aussi participer, à leur manière, à cet important événement sportif. Notre champion, Loris Rouiller, a aimablement offert de son temps en hissant le drapeau lors de cette cérémonie.



Personnel – Effectifs des élèves

Personnel enseignant au Collège de Belmont

1P et 2P (classes enfantines)		Cycle primaire = 3P à 8P	
1-2P	Mmes Oberson et Ménigoz	3P	Mmes Morf et Dietler
1-2P	Mmes Delay Searoui et Oberson	3P	Mmes Nikolic et Alibrando
1-2P	Mmes Santi et Ménigoz	4P	Mmes Perret et Alibrando
		4P	Mmes Meyer-Kelleher et Dalla Zanna
		5P	M. Schmeissner
		5P	Mme Mesot
		6P	Mmes Nestor Marques et Bertschy
		6P	Mmes Toscan et Bertschy
		7P	Mme Abbet
		7P	Mme Pousaz
		8P	Mme Pitollet
		8P	M. Chave

Effectifs des élèves

L'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1'587 élèves dans 81 classes dont 4 classes SESAF (DEP1 – DEP2 et COES) qui sont réparties comme suit :

Classes					
2017		2018		2019	
19	classes 1-2P	19	classes 1-2P	19	classes 1-2P
10	classes 3P	9	classes 3P	10	classes 3P
9	classes 4P	10	classes 4P	9	classes 4P
9	classes 5P	9	classes 5P	10	classes 5P
9	classes 6P	9	classes 6P	9	classes 6P
10	classes 7P	10	classes 7P	10	classes 7P
10	classes 8P	10	classes 8P	10	classes 8P
2	classes DEP	2	classes DEP	2	classes DEP
1	classe COES	1	classe COES	2	classe COES
79	TOTAL	79	TOTAL	81	TOTAL

Répartition géographique des classes et récapitulatif des effectifs

	2017		2018		2018	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Pully	59	1134	60	1157	62	1214
Paudex	4	81	4	77	4	73
Belmont	16	314	15	304	15	300
Total	79	1529	79	1538	81	1587

PPLS et Service de santé

Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire (PPLS)

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration cantonale.

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales ; il est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Le bureau mis à disposition dans le collège de Belmont est peu utilisé car, pour des questions d'horaire du personnel PPLS, les parents conduisent à Pully, leur enfant nécessitant un suivi.

Service de santé

Le Service de santé propose une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant. Depuis 2011, l'infirmière scolaire est employée de l'AVASAD, (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). L'infirmier scolaire, sise dans l'ancien collège, facile d'accès pour tous les élèves, ainsi que leurs parents, offre également une certaine discrétion.

La doctoresse Fridelance Meloro, qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux, est toujours en fonction comme médecin scolaire. La facturation de cette prestation se faisant pour une année scolaire, nous avons déboursé Fr. 7'211.95 pour l'année scolaire 2018-2019.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Devoirs surveillés

Toujours sous la surveillance de Mme Catherine Terry, les devoirs surveillés ont lieu le lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 17h30, et sont facturés Fr. 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2^{ème} période. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE.

A la rentrée scolaire 2019-2020, 15 enfants sont inscrits.

Réfectoire « Midi-Cancoires »

Ce réfectoire est à disposition des enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE. Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE qui reste ouverte jusqu'à 14 heures. 8 enfants y sont inscrits.

La Société « Concordance » livre des repas « en liaison froide », qui sont régénérés dans la cuisine utilisée par le réfectoire et l'UAPE. Ces repas, labellisés « Fourchette verte » sont facturés Fr. 13.50, inclus l'accès à la bibliothèque scolaire.

Le réfectoire accueille aussi quelques enfants avec un pique-nique. L'encadrement est facturé Fr. 5.50, inclus l'accès à la bibliothèque scolaire. Lors de la rentrée scolaire, il y avait 22 enfants inscrits.

Lors de la rentrée scolaire 2019-2020, 98 enfants sont inscrits au réfectoire, y compris « les grands » de l'UAPE (troisième chiffre dans le tableau ci-dessous). En effet, de pouvoir accepter toutes les demandes en UAPE, une quinzaine d'enfants sont accueillis, du lundi au vendredi midi au réfectoire et ceci en accord avec les parents. Mme de Saugy retient les plus grands soit les 5 et 6 H, privilégiant ainsi un accueil en UAPE pour les 3 et 4 H.

Fréquentation	Réfectoire / Pique-nique				état au 31.12.2019		
	2015	2016	2017	2018	Réfectoire	Pique-nique	UAPE
Lundi	68/1	78/9	69/10	59/15	53	10	14
Mardi	67/2	86/9	78/10	54/13	60	16	12
Jeudi	85/12	87/16	88/21	80/19	60	14	13
Vendredi	75/4	76/7	67/11	67/12	53	15	11

Depuis la rentrée scolaire 2016, le surveillant de la cour collabore également au service des repas. Cependant sa tâche principale reste la surveillance extérieure, ainsi que l'animation d'activités. Durant l'année de nombreux tournois de sports, des activités théâtrales, du yoga ainsi que la création et l'entretien d'un jardin potager ont été au programme.

Bibliothèque scolaire

Lors de la rentrée scolaire 2016-2017, nous avons engagé un « Assistant en information documentaire » (AID). Son activité est partagée entre l'accueil des enfants en période scolaire et son engagement par la commune à raison de 10%. Il accueille à la bibliothèque les enfants inscrits au réfectoire entre 12h00 et 13h40. Ils ont ainsi la possibilité de lire, emprunter des livres ou autres documents, voire pour certains de faire leurs devoirs. Ils sont au bénéfice d'une carte de légitimation pour cette période et doivent s'annoncer à leur arrivée et à leur départ. A fin juin 2019, l'AID, Monsieur Florian Mestre a souhaité donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle. Pour le remplacer, Mme Charlotte Magnenat a été engagée, mais malheureusement elle a quitté son emploi courant décembre. Un nouvel engagement est prévu courant 2020. Durant cette période de vacances, une auxiliaire supplémentaire a été engagée au réfectoire afin d'assurer un encadrement optimal.



Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est notre prestataire pour les transports scolaires. Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux tl, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par véhicule « courses spéciales ».

Durant l'année 2019, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs. Le service est assuré par M. Prieto, un chauffeur très consciencieux. Quelques remises au point ont été effectuées depuis son arrivée, principalement concernant le comportement de certains usagers. En général, le courrier adressé aux parents des « rebelles » suffit à ce que les choses rentrent dans l'ordre ! 32 enfants du primaire et 20 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.



Les horaires des cours des 7 et 8 HarmoS suscitent passablement de tracasseries pour les parents. Pour répondre à une demande de ces derniers, la Municipalité a maintenu un trajet supplémentaire à 15h00.

Les élèves se rendant à Pully pour leur scolarité reçoivent à chaque début d'année scolaire, une « lettre-attestation » leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les tl ou les CFF. Lorsqu'un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité de rendre l'abonnement ou de payer celui-ci au prorata d'utilisation. Les élèves fréquentant une classe « Sport-Art-Musique » reçoivent également cet abonnement.

Les élèves de 7 et/ou 8 H doivent se rendre à Pully pour les cours de natation une fois par semaine pour la première période, suivie d'une période d'ACM. Pour ce faire, ils reçoivent une carte « prépayée » leur permettant de prendre les transports tl, le retour étant assuré par CarPostal.

Lors de la rentrée scolaire 2019-2020, 172 cartes prépayées ont été distribuées. Administrativement, les transports scolaires sont gérés par Mme Mulhaupt.

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est notre prestataire pour les transports scolaires. Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux tl, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par véhicule « courses spéciales ».

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

« Relais Cancoires »

Ouverte depuis 2003, l'UAPE prend en charge les enfants scolarisés :

- en 1 HarmoS à l'UAPE d'Arnier ;
- en 2 HarmoS à l'UAPE du collège ;
- de 3 à 6 HarmoS à l'UAPE des grands, dans le nouveau collège.

Les horaires sont les suivants :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner ;
- de 11h55 à 13h30 pour le repas de midi ;
- de 13h30 à 15h15 pour les 1 et 2 HarmoS ;
- de 15h15 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants le mercredi de 7h00 à 14h00, ainsi que quelques enfants du réfectoire pour le repas de midi. Depuis la rentrée de janvier 2019, et pour répondre à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), l'UAPE est ouverte le mercredi après-midi pour les enfants de 1H à 4H. 4 enfants de 1 H et 2 H, ainsi qu'un de 3 H sont inscrits.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL, l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau, soit en fonction du revenu des parents. La facturation est faite mensuellement par la bourse communale. Seule une absence, justifiée par un certificat médical, peut être exemptée de facturation.

Pour la rentrée scolaire 2019-2020, sous la responsabilité de Mme Diane de Saugy, l'équipe se compose de 5 éducatrices et de 7 auxiliaires en charge de tous « les p'tits Cancoires » fréquentant l'UAPE. Afin de correspondre aux normes d'accueil dans le réseau, ainsi qu'à la demande des parents, un placement pendant les vacances scolaires a été proposé « Aux Marionnettes » à Lutry, ceci dans la mesure des places disponibles.

Activités 2019

- Activités créatrices régulières ou ponctuelles
- Activités physiques
- Sorties
- Cuisine

Fréquentation

	Nombre d'enfants				
	2015	2016	2017	2018	2019
Agés					
de 4 à 6 ans 1H et 2 H	51	48	48	54	46
de 7 à 10 ans 3H à 6 H	42	44	61	63	77
Jours/semaine					
1 jour/semaine	9	7	12	14	26
2 jours/semaine	19	19	21	20	19
3 jours/semaine	15	15	21	20	23
4 jours/semaine	42	36	33	32	31
5 jours/semaine	8	15	23	29	22

ECOLES SECONDAIRES

(Le texte et les chiffres du chapitre « Ecoles secondaires » sont fournis par la Direction de l'Établissement secondaire de Pully-Paudex-Belmont)

L'année scolaire 2019-2020 a débuté le jeudi 22 août 2019, pour les 80 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris lundi 26 août 2019, à 9h00.



Direction

Le Directeur, M. Sébastien Fague, dirige l'établissement secondaire de Pully en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s ils forment le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils (elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Effectifs

L'établissement secondaire de Pully accueille 638 élèves, dont 133 de Belmont, répartis en 32 classes dont 1 classe de RAC qui évite à nos élèves de devoir se rendre à Montreux et qui nous permet d'accueillir quelques élèves de la région.

Depuis le 21 août 2017, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Etudes » (SAE) pour les espoirs du basket vaudois. Ainsi, nous accueillons actuellement 25 élèves scolarisés en 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} année, soit : 17 garçons et 8 filles provenant de diverses communes du canton et sélectionnés par l'AVB (Association vaudoise de basket).

Toutes les classes du secondaire sont situées au Collège Arnold Reymond.

9^{ème} degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	209 élèves
10^{ème} degré	10 classes	(5 VG, 5 VP)	212 élèves
11^{ème} degré	9 classes	(5 VG, 4 VP)	182 élèves
RAC	1 classe		23 élèves
Classe « Ressource »	1 classe		12 élèves

La répartition structurelle des 638 élèves est la suivante :

- voie générale (VG) 43%
- voie pré-gymnasiale (VP) 53%
- classe « RAC » 3%
- classe « Ressource » 2%

Les 638 élèves de l'Etablissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
9 ^{ème}	6	VP	123	15
	5	VG	86	19
10 ^{ème}	5	VP	119	27
	5	VG	93	23
11 ^{ème}	4	VP	97	20
	5	VG	85	28
RAC	1		23	5
« Ressource »	1		12	0
Totaux	32		638	137

Les options spécifiques de la voie secondaire pré-gymnasiale sont : latin, mathématiques et physique, italien, économie et droit.

Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

Cours facultatifs et sport scolaire facultatif

3 cours facultatifs sont entièrement financés par l'Etat de Vaud :

- Atelier-chanson
- Atelier Théâtre
- Journal « Noir sur blanc »

Les autres cours sont financés par la Commune de Pully ; Belmont y contribue via la participation comprise dans le coût de l'élève :

- Top-Mode
- Echecs (découverte du jeu)
- Robotique (découverte)

Activités diverses

- **Atelier slam** : entre avril et juin 2019, les élèves de 9^e année ont participé à un atelier slam organisé par Narcisse, slameur romand. Guidés par l'artiste et par leurs enseignants de français, les élèves ont écrit des slams et appris à les déclamer. Cette activité s'est poursuivie par un spectacle qui a eu lieu au Cinéma City Club de Pully et auquel ont assisté les classes de 9^e année, M. S. Fague, Directeur de l'Etablissement secondaire de Pully et des représentant(e)s des autorisés communales. Les 37 élèves qui ont déclamé leur slam sur scène avaient été choisis par leur classe. Quelques élèves ont pu présenter leur slam lors des cérémonies des promotions.
- **Film « Fight Girl »** : en novembre 2019, toutes les classes de 9^e année ont pu assister au City Club de Pully à une projection du film hollandais « Fight Girl », diffusé dans le cadre du Festival Cinéma Jeune Public, dont la thématique en lien avec les JOJ s'intitulait « Corps et Mouvements » (offert par la Commune de Pully).
- **Film « Hors normes »** : avant les vacances de Noël, toutes les classes de 11^e année ont assisté au City Club de Pully à une projection du film « Hors normes » en lien avec l'autisme, le handicap et l'intégration des enfants différents.
- **Spectacles** : plusieurs classes ont assisté à des projections ou spectacles dans les cinémas ou théâtres de la région.
- **Journée citoyenne** : le 4 juillet, dans le cadre de la journée citoyenne, deux classes de 11^H sont venues donner un « Coup de balai » à Belmont.
- **Festisoup** : dans le cadre de la « semaine du goût » qui a eu lieu le 19 septembre 2019, les élèves de 9^e, 10^e et 11^e années qui suivent l'OCOM « éducation nutritionnelle » ont confectionné une soupe et des gâteaux aux pruneaux. Les courges ont été offertes par des paysans de la région de Puidoux. La manifestation a eu beaucoup de succès avec la participation de bon nombre de parents et d'élèves.
- **Cours d'éducation nutritionnelle** : cette année, les élèves de 11^e année ont suivi des cours d'éducation nutritionnelle en langue allemande.
- **Echanges linguistique de 10^e année** : dans le cadre de la semaine d'échanges linguistiques (accueil d'élèves allemands), la cuisine du mercredi midi a été réalisée entièrement par les élèves suisses et allemands.
- Journée « Oser les métiers »
- Théâtre-forum avec la troupe « Caméléon »
- Bal des élèves de 11^{ème} année

Dans le cadre du **sport scolaire facultatif** et malgré un choix de sports un peu réduit cette année encore, dû à la diminution des effectifs du secondaire, les disciplines suivantes ont été proposées :

- Athlétisme
- Volleyball
- Basketball mixte
- Natation générale
- Natation artistique
- Parkour (activité physique qui vise un déplacement libre et efficace dans tous types d'environnements, en particulier hors des voies de passage préétablies)
- Skateboard
- Yoga.

Divers

Conseil de délégués

Cette activité est entièrement financée par l'Etat de Vaud. Les deux délégués de chaque classe sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par volée (une réunion toutes les trois semaines environ) et sont encadrés par 2 enseignants, MM. Berthoud et de Rham.

Le Conseil des délégués est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre devant le directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégués proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'Établissement, telles que l'organisation et la tenue du Bal de l'établissement, la décoration du hall pour Noël.

Plusieurs demandes sont en encore en cours, comme l'installation de fontaines à eau dans le bâtiment et d'une table de ping-pong sur la terrasse.

Les semaines hors-cadre

Camps à la montagne, de snowboard et de ski, pour les 9^{ème} et voyage d'étude ou camp sportif pour les 11^{ème}. La plupart des classes de 10^{ème} ont participé à des échanges.

ETUDES MUSICALES

Ecole de musique de Pully (EMP)

Le comité de l'EMP, composé des municipaux de Pully, Paudex et Belmont, du Syndic de Pully, du Directeur du secondaire, M. Sébastien Fague, ainsi que de quelques enseignants de l'EMP, est présidé par M. Jean-Blaise Paschoud. Il se réunit entre 4 et 6 fois par année afin de traiter les affaires courantes.



La direction de l'EMP est assurée par Mme Anne Bassand depuis janvier 2016 et le secrétariat est en main de Mme Camille Dougoud.

Le Site Internet de l'école : www.empully.ch donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.

Loi sur les écoles de musique

Conformément à la loi sur les écoles de musique (LEM), les communes participent, depuis 2012, à raison d'une somme par habitant. Pour 2019, le montant est de Fr. 9.50. Ces montants collectés sont versés par la FEM directement aux écoles de musique reconnues.

Il est à noter que l'Ecole de musique de Belmont est également concernée par cette loi. Elle est gérée par l'Ecole Multisite (www.multisite.ch) et de ce fait la commune ne lui verse plus de subventions directes.



La Clé des Chants

Le Chœur d'enfants a également intégré l'Ecole Multisite pour toute la gestion administrative et financière. Mme Sandrine Rainotte en reste la Présidente et la Direction musicale est confiée à Mme Christelle Hiertzeler.



PAROISSES

PRÉAMBULE

Les relations entre l'Etat et l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud sont régies par la loi de 1999.

La paroisse protestante de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et avec la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV).

TEMPLE DE ST-MARTIN

Peu utilisé, si ce n'est pour des obsèques, le temple accueille cependant, tous les jeudis soir, une célébration soit religieuse, soit laïque.



PAROISSE PROTESTANTE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la région Lavaux est composée de 5 paroisses, Belmont-Lutry, Pully-Paudex, St-Saphorin, Savigny-Forel et Villette.

Convention

La convention, du 13 avril 2004, qui régit les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte, y compris les traitements et charges sociales des organistes, devrait faire l'objet d'une révision depuis quelques temps déjà. Cependant cette révision plus cosmétique que sur le fond n'appelle pas d'urgence. Alors peut-être en 2020 ! A voir avec les partenaires.

Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour, entre autres sujets, adopter les comptes et le budget préparés par le Conseil paroissial.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera.

Le Conseil paroissial est composé de Mme F. Christinat, présidente, MM. Demaurex, vice-président, et Henriksen, caissier. Monsieur Etienne Liardet, habitant de Belmont, fait aussi partie du conseil.

Les pasteurs de la paroisse, Jean-Marc Spothelfer, Claire-Dominique Rapin et Noémie Heiniger, en font également partie.

Une rencontre annuelle, entre le bureau du Conseil paroissial, un délégué pastoral et les Municipaux de Lutry et Belmont en charge de ce dicastère, a lieu en principe au mois de mars. Lors de cette réunion informelle, différents points sont abordés, notamment les petits problèmes d'intendance rencontrés par les pasteurs sur leurs lieux de culte ; les comptes et le budget sont également présentés.

Organisation interne

Mme Noémie Heiniger, suffragante, a pris ses quartiers à la Cure en octobre 2017. Elle participe activement, en dehors de ses tâches pastorales, à la vie des Sociétés locales. Maman d'une adorable fillette, la famille va s'agrandir début 2020.

Organistes

MM. Sébastien Vonlanthen et Nenad Djukic se partagent le poste d'organiste.

Animations

Le « Culte au Vert » se déroule au Refuge des Bas-Monts et c'est ainsi que dimanche 30 juin, les membres de la paroisse s'y sont réunis en famille. Des animations diverses étaient présentées par les enfants participant au culte de l'enfance. La matinée s'est poursuivie par un repas convivial.

Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

Fondée en octobre 2007, cette association fait découvrir les musiques sacrées d'ici et d'ailleurs et complète ces moments mélodieux par des lectures de réflexions et de spiritualité.

Mme Anne-Claude Burnand, organiste titulaire du Temple de Pully, en est la présidente. L'organiste titulaire du Temple de Belmont est également membre du Comité.

Deux concerts ont eu lieu en 2019 au Temple de Belmont.

PAROISSE CATHOLIQUE

Eglise Saint-Nicolas de Flüe

Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. Hippolyte de Weck.

M. Célestin Kabundi Kabengele est le curé modérateur.



Bien que durant l'année 2019, une révision de la convention qui nous lie à la Ville de Lausanne a été acceptée, sous l'égide du Préfet de Lausanne, notre participation demeure stable.

Notre taux de participation financière est de 23.25% depuis 2013 et la facture annuelle 2019 se monte à Fr. 16'420.40. Les paroissiens de Belmont qui se sont déclarés au Contrôle des habitants sont au nombre de 1'297. En effet, l'annonce de la confession est facultative

PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.

Pour 2019, le montant mis au budget est de Fr. 500.- mais il sera confirmé dans la facture finale que nous recevrons vers fin mai 2020.



COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)



Les articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution vaudoise ont reconnu la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud comme institution d'intérêt public.

La convention de 2010 concerne une subvention annuelle de Fr. 30'000.- accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte. Cette subvention est répartie selon le nombre de fidèles dans les communes signataires.

Notre participation pour 2019 se monte à Fr. 463.20.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Préambule

Le 21 janvier 2019, une panne électrique a causé passablement de dégâts au collège ainsi qu'à la salle de gym. Une fois l'inventaire des appareils et des équipements défectueux établi, le dossier a été transmis à l'assurance et suivi avec attention par M. Tornare, notre responsable des bâtiments. Malheureusement, après expertise, il se trouve que la police d'assurances contractée ne couvre pas la totalité des dommages. Seuls les équipements informatiques et leurs dérivés sont pris en charge...le reste étant à charge de la commune. Par conséquent, il y aura lieu de revoir les contrats pour l'exercice 2020.

Salle de gymnastique et terrain de sports

Chemisage des conduites d'eau froide, contrôle des ancrages au niveau de la salle de gym, changement des boutons pressoir dans les douches, réparations de 9 urinoirs, réparation de l'ascenseur, entretien des extérieurs du bâtiment.

Collège

Différents travaux d'entretien ont été effectués soit : changement des luminaires et pose de détecteurs dans la première étape du collège, travaux de peinture selon le planning établi, remise aux normes de sécurité des escaliers menant au centre scolaire, remplacement des moteurs des stores à lamelles dans 7 classes, réparation de deux lave-vaisselle dans les UAPE.

Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Locaux à la rte des Monts-de-Lavaux 49 et à la rte du Burenoz

Différents travaux d'aménagements et de réparations ont été effectués sur les deux sites en particulier la pose de verres et de films « sécurité » sur différentes fenêtres et portes.

DOMAINES & FORÊTS

DOMAINES

Glissement de terrain

M. Fischer ayant quitté la Commune de Belmont, deux parcelles (25 & 140), sises au Burenoz, ont été mises à disposition de M. Jeauffre pour y faire paître des chèvres et des moutons. Bien que ces parcelles soient disponibles à bien plaisir, un bail à ferme a été signé entre les parties.

Quant à la parcelle 125, elle est également disponible sur la base d'une convention dénonçable sous 30 jours. En effet, un acquéreur potentiel est intéressé à l'achat de tout ou partie de cette parcelle. Affaire à suivre en 2020.

FORÊTS

Garde-forestier

M. Alexis Carrel, le nouveau garde-forestier entré en fonction le 1^{er} juillet 2018 poursuit ses activités avec beaucoup de rigueur et nous ne pouvons que nous louer de son efficacité et de ses compétences.

Martelage

En octobre 2019, lors de la journée de martelage, nous avons marqué une coupe au Signal de Belmont. Cette coupe est en 2 parties, la première partie se situe en aval du chemin de la Biolette et la 2ème partie se situe au chemin de la Musette. Cette intervention a pour but de laisser la place au rajeunissement naturel qui a colonisé une bonne partie des 2 surfaces.

En novembre 2019, M. Carrel est allé marteler une seconde coupe le long de la Paudèze au lieu-dit les Creux.

Ces 2 coupes ont été mises en soumission et seront attribuées en janvier 2020.

N° chantier	Lieu-dit endroit	Genre de coupe	Forêt protégée	Résineux		Feuillus		Total	
				Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves
2018C 127ML-191	Burenoz	Mise en lumière	oui			4	16	4	16
2019C 127CHA-75	Le Signal	Châblis	non	13	48.5	1	0.7	14	49.2
2019C127 RE-115	Le Signal	Réalisation	non	42	136.7	6	17.7	48	154.4
2019C 127ML-126	Paudèze/Les Creux	Mise en lumière	oui	33	114.4	62	80.3	95	194.7
								161	414.3

(sylvès : m³ sur pied selon tarif d'aménagement vaudois)

Coupe de bois

Les coupes martelées en 2018 puis effectuées au début de l'année 2019 ont été adjudgées à l'entreprise Metraux à Savigny.

Châblis

Les sécheresses 2018 et 2019 ont été favorables au développement des bostryches, ce qui nous a obligés à couper environ 70 m³ d'épicéa et de sapin attaqués par ces insectes.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise forestière Metraux à Savigny.

Forêts de protection privées sous contrat de location

En février 2019, 1 parcelle privée sous contrat (no 146) a été exploitée en même temps que la coupe communale de Burenoz.

Vente des bois

Résineux :

Bois de service : 54.07 m³

Bois énergie : 15.00 m³

Feuillus :

Bois énergie : 237.00 m³

Total produits (résineux/feuillus) : 306.07 m³

Le volume total comprend le bois exploité sur les forêts privées sous contrat (environ 20 m³)

Les bois de services (sciages) sont vendus par le biais de la Forestière.

Le bois énergie est vendu à la Compostière la « Coulette ».

Soins cultureux

4650 m² de soins cultureux ont été effectués par l'équipe forestière de Lutry.

Entretien des chemins

L'équipe forestière de Lutry a effectué les travaux d'entretien pour l'évacuation des eaux et le fauchage des bords des sentiers.

Subventions

La commune a reçu les subventions suivantes :

Genre de subvention	Montant en Fr.
Forêt de protection publique	13'004.45
Forêt de protection privée	2'120.70
Soins aux jeunes peuplements	997.50
Carburants	21.55
Total	16'335.20

Plan de gestion des forêts

Depuis 2018, le nouveau plan de gestion des forêts a nécessité des séances entre les partenaires du Triage de Savigny, accompagnés des Inspecteurs des forêts du 5^{ème} Arrondissement. Après deux étapes de consultation préalable, le volumineux document devrait être validé, en principe, début 2020 par les instances cantonales.

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Une nouvelle année s'achève. A peine la dernière touche apportée à ce rapport qu'il faut déjà penser au suivant...

Je termine, invariablement, en exprimant mes chaleureux remerciements à tout le personnel communal pour sa disponibilité à mon égard, pour tous les partenaires sans qui une municipale ne peut pas être totalement efficace et à tous les petits bonheurs rencontrés durant 2019.



Chantal DUPERTUIS, Municipale

merci

SERVICES INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, Municipal



SERVICES INDUSTRIELS

PRÉAMBULE

Les Services industriels, tant l'électricité que le domaine de l'eau potable, font l'objet d'un suivi législatif et administratif de plus en plus important.

Si le domaine électrique est suspendu aux décisions législatives liées à une possible ouverture du marché, le domaine de l'eau potable est lui lié à des contraintes de qualité de plus en plus sévères.

Dès l'an prochain le nombre d'analyses, ainsi que leur type, sera augmenté. De plus une inspection des installations sera effectuée par l'Office de la consommation.

Dans les années à venir une analyse sera menée afin d'optimiser la gestion et l'exploitation de nos réseaux des services industriels.

SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ

Exploitation du réseau

Les travaux liés à l'exploitation, ainsi qu'à l'extension de notre réseau, sont réalisés par la société Duvoisin et Groux depuis 2016.

Les principales actions réalisées ont été les suivantes :

- mise en conformité de postes de distribution ;
- mise à jour de la cartographie de notre réseau ;

- travaux de raccordement des nouvelles constructions ;
- pose des compteurs pour les nouveaux abonnés ;
- changement des compteurs selon les exigences de la métrologie (METAS) ;
- interventions pour les coupures d'approvisionnement pour des mauvais payeurs ;
- analyse des points de raccordement pour les nouvelles installations photovoltaïques.

Entretien des postes de distribution

16 postes de distribution ont fait l'objet d'une intervention qui a consisté en :

- un nettoyage du poste;
- une mise à jour des raccordements ;
- un contrôle de la sécurité électrique.

Ces travaux s'effectueront chaque année afin de garantir que tous les postes aient subi un contrôle chaque 4 an.

Alimentation électrique de la commune

Le 10 février, le vent a endommagé deux lignes aériennes du réseau des Services industriels de Lausanne (SiL) ce qui a provoqué la coupure pendant 2 heures, de 8 des 12 postes de transformation alimentant notre commune. Les SiL ont procédé à des manœuvres de délestage pour rétablir l'approvisionnement de notre réseau. L'intervention de remise en service des lignes a duré 4 jours.

Installations photovoltaïques

Sur notre zone de desserte, nous avons 52 installations de production par des panneaux solaires. La puissance totale installée est d'environ 332'000 watt-crête.

Le watt-crête (Wc) est l'unité de mesure de puissance d'un panneau solaire. Il correspond à la délivrance d'une puissance électrique de 1 Watt, sous de bonnes conditions d'ensoleillement et d'orientation.

La puissance d'un watt-crête est atteinte aux conditions suivantes :

- un ensoleillement de 1000 W/m².
- une température de 25°C

Environ 234'000 kWh ont été injectés sur notre réseau ce qui représente environ 2.4 % de la consommation.

Eclairage public

Le réseau d'éclairage public a été victime de plusieurs actes de vandalisme en 2019 ce qui a conduit à changer des luminaires plus rapidement que prévu.

Les travaux liés à l'exploitation, ainsi qu'à la modernisation de notre réseau se sont poursuivis tout au long de l'année.

Les principales interventions sont liées à la remise en état de candélabres défectueux ainsi qu'à des pannes sur le réseau d'éclairage.

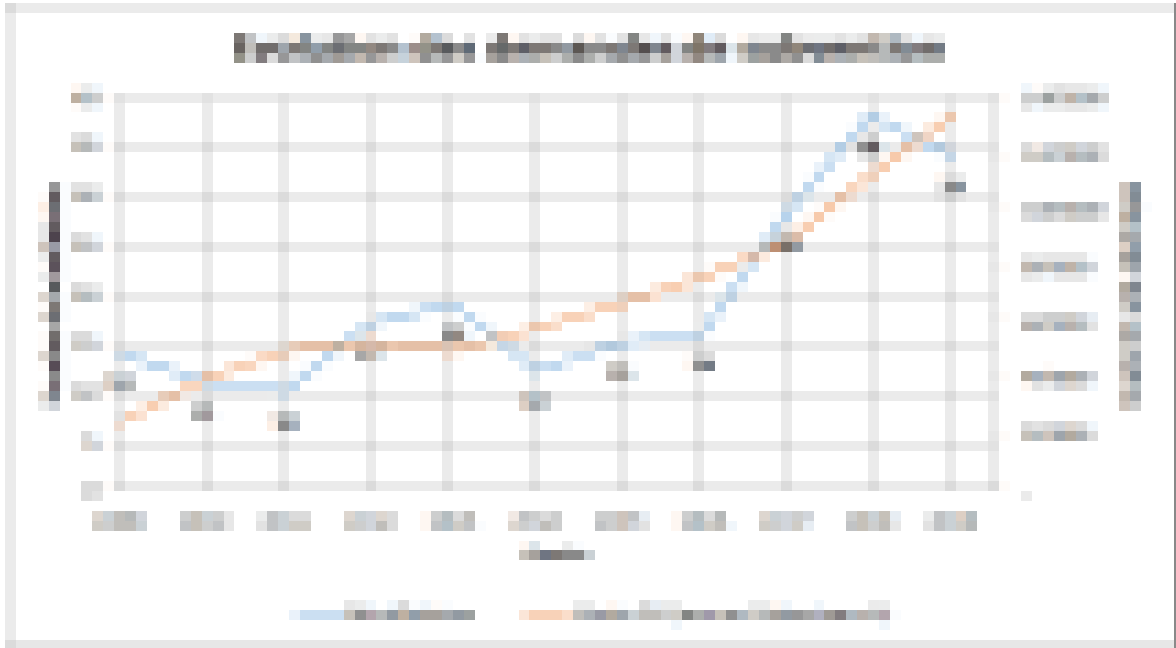
La modernisation de notre éclairage public, dans le cadre du budget, se poursuivra en 2020 et les années suivantes.



Fonds pour les énergies renouvelables

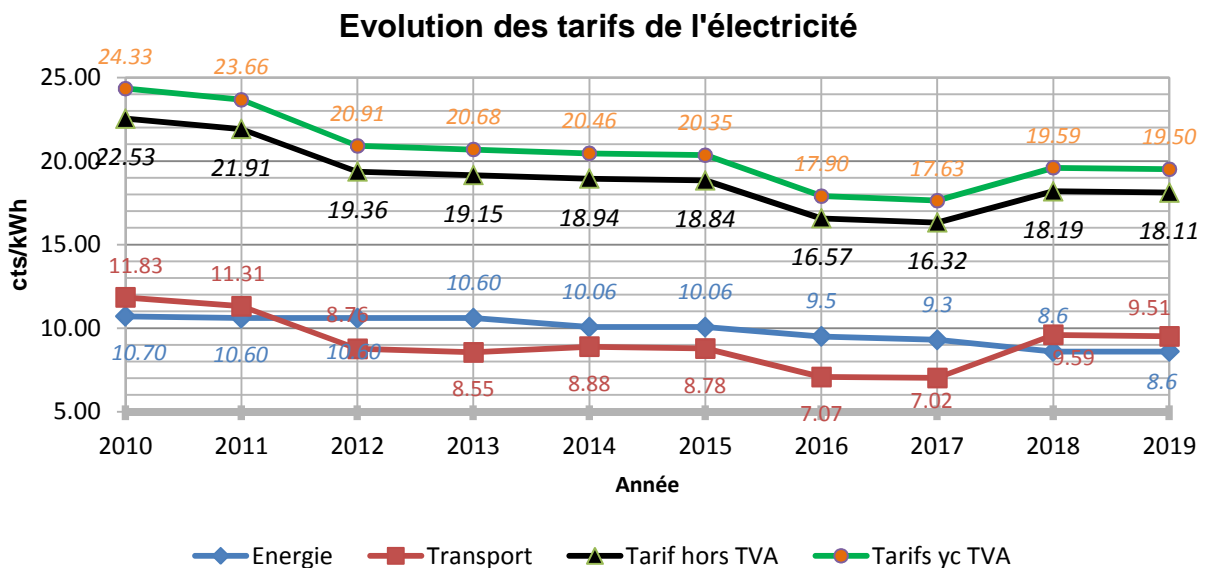
Vélos électriques

Cette aide à la mobilité est prise en charge par le fonds pour les énergies renouvelables depuis 2013. Nous constatons que la demande est soutenue pour cette prestation.



Tarifs SI 2019

Evolution des tarifs (cts/kWh) hors taxes :



Taxes

Depuis 2011, différentes taxes sont appliquées sur la consommation d'électricité. Elles sont affectées de la manière suivante.

Taxes fédérales (dès 2011) :

- Financement de la reprise des énergies renouvelables et protection des eaux ; 2.3 cts/kWh

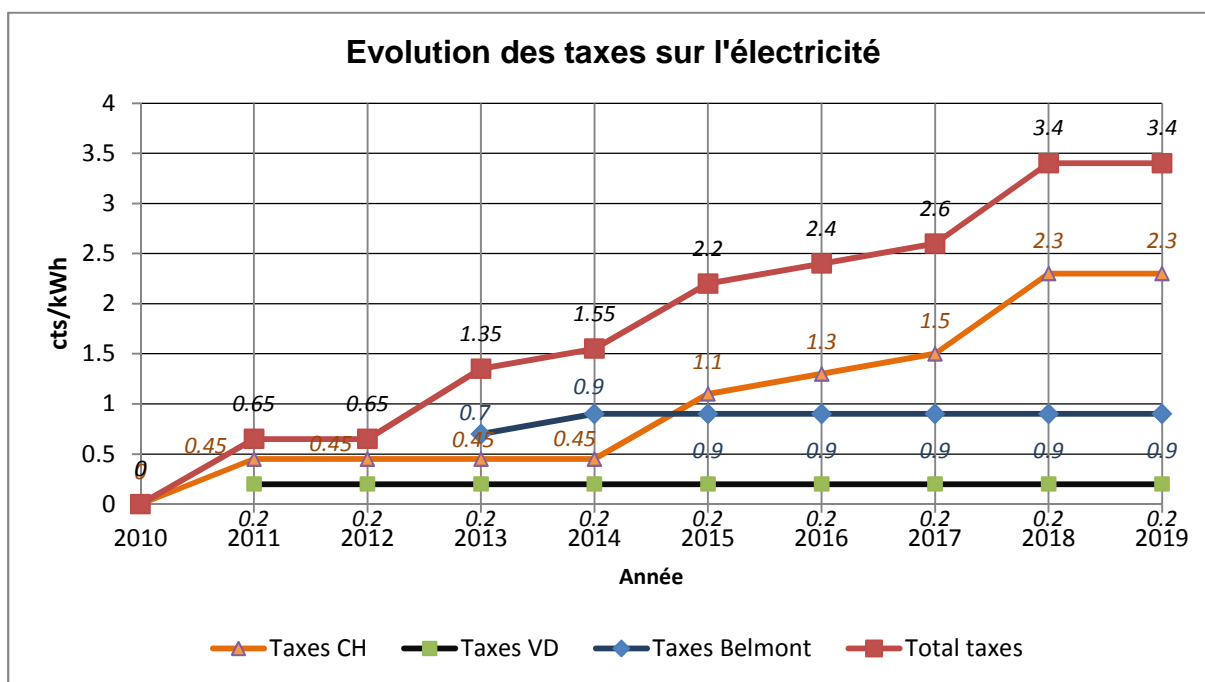
Taxes cantonales (dès 2011)

- Commission cantonale de surveillance du secteur électrique ; 0.02 cts/kWh
- Fonds sur l'énergie selon la loi vaudoise sur l'énergie ; 0.18 cts/kWh

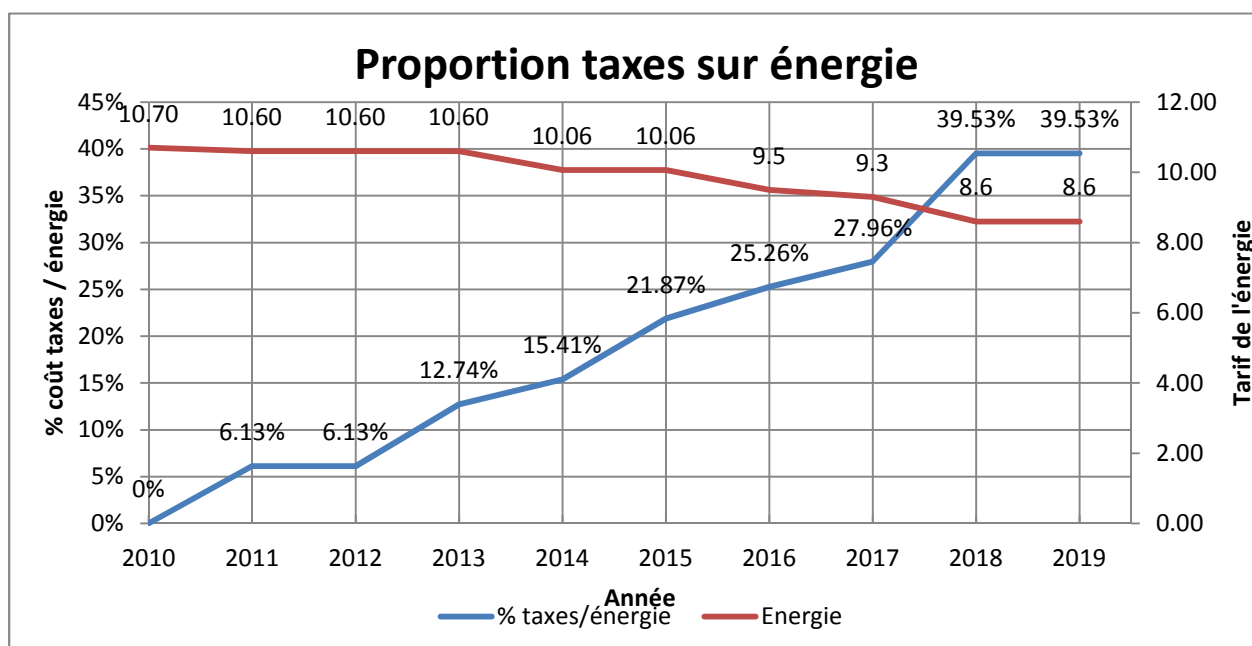
Taxes communales (dès 2013)

- Financement et entretien de l'éclairage public ; 0.7 cts/kWh
- Efficacité énergétique et énergies renouvelables ; 0.2 cts/kWh

Taxes communales (dès 2013)

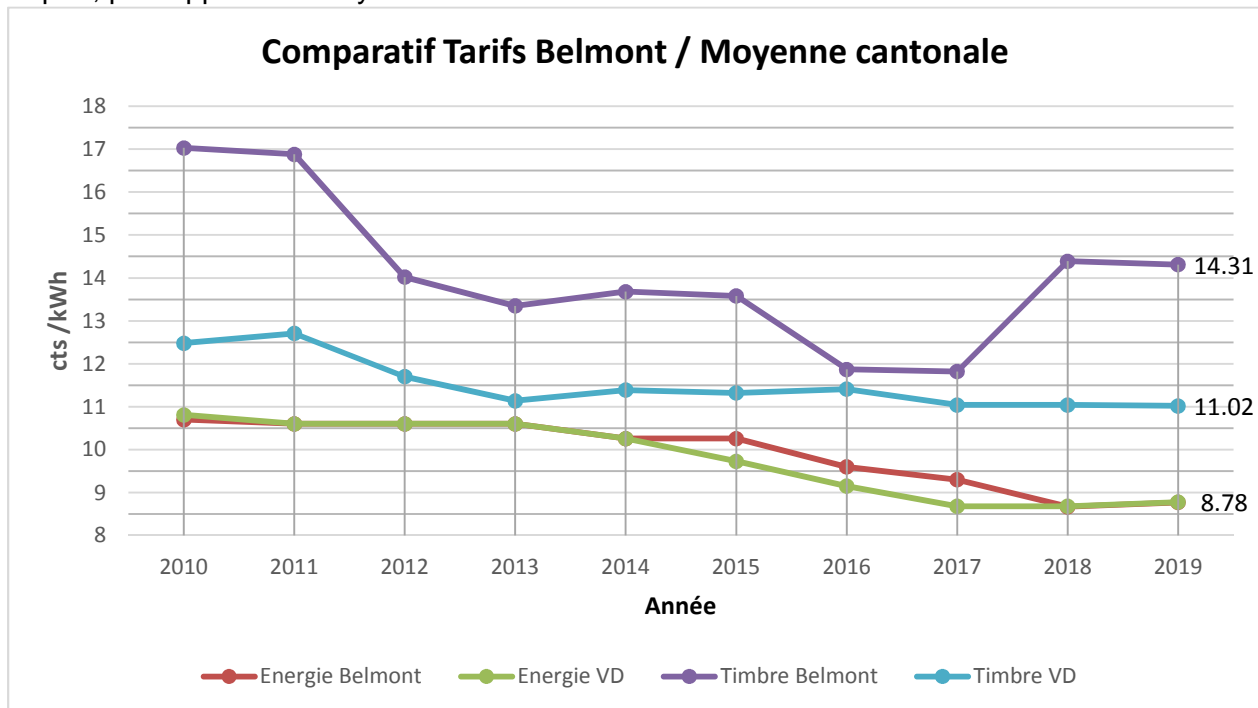


Si les taxes cantonales et communales sont restées stables depuis leur introduction, force est de constater que les taxes fédérales ont pris l'ascenseur depuis 2015.



Evolution des coûts de l'énergie et du timbre de transport

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de nos prix de l'énergie ainsi que celle du timbre de transport, par rapport à la moyenne cantonale.



Durant les années 2016 et 2017, la courbe intitulée « Timbre Belmont » fait état de la restitution aux consommateurs d'un excédent de produits perçus. Comptablement, il s'agit d'un prélèvement dans notre fonds de régulation au profit d'une diminution du timbre prélevé.

Les données de comparaison sont basées sur les profils de consommation de ménages types élaborés par l'ELCOM. Le profil retenu est le H2, soit une consommation de 2500 kWh/an pour un logement de 4 pièces, avec cuisinière électrique. Ce profil est très souvent pris comme base comparative.

Comparaison n'est pas raison. Nos tarifs ne sont pas segmentés selon les profils définis par l'ELCOM donc le tarif d'acheminement est le même pour les particuliers. L'augmentation du timbre d'acheminement sur notre réseau résulte des travaux d'entretien et de modernisation entrepris depuis 2017.

OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)

Contrôle périodique

En 2019, le délai de sécurité s'est éteint pour un total de 745 installations (Pully 665 - Paudex 40 - Belmont 40).

Au 31 décembre 2019, 549 installations (Pully 496 - Paudex 28 - Belmont 25), soit 3.7% du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé.

Ainsi, 428 cas ont été clôturés lors du 2^{ème} semestre 2019 (977 installations concernées par un contrôle périodique non clôturé au 30.04.2019).

Une minorité d'entre eux (1) concerne un cas où l'attestation de sécurité est attendue depuis 2008 ou avant (Pully 1 - Paudex 0 - Belmont 0).

79 dossiers sont non clôturés, alors que 2 rappels ont été envoyés (Pully 68 - Paudex 6 - Belmont 6). Comme lors de l'année précédente, tous ces cas seront analysés dans le courant des mois de mars et d'avril 2020, pour que chaque commune dispose de tous les éléments nécessaires afin de se prononcer sur une dénonciation à l'ESTI.

Transformations et nouvelles constructions

Un nombre important d'avis d'installation (AI), pour des transformations ou de nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (197 cas au total : Pully 158 ; Paudex 14 ; Belmont 25).

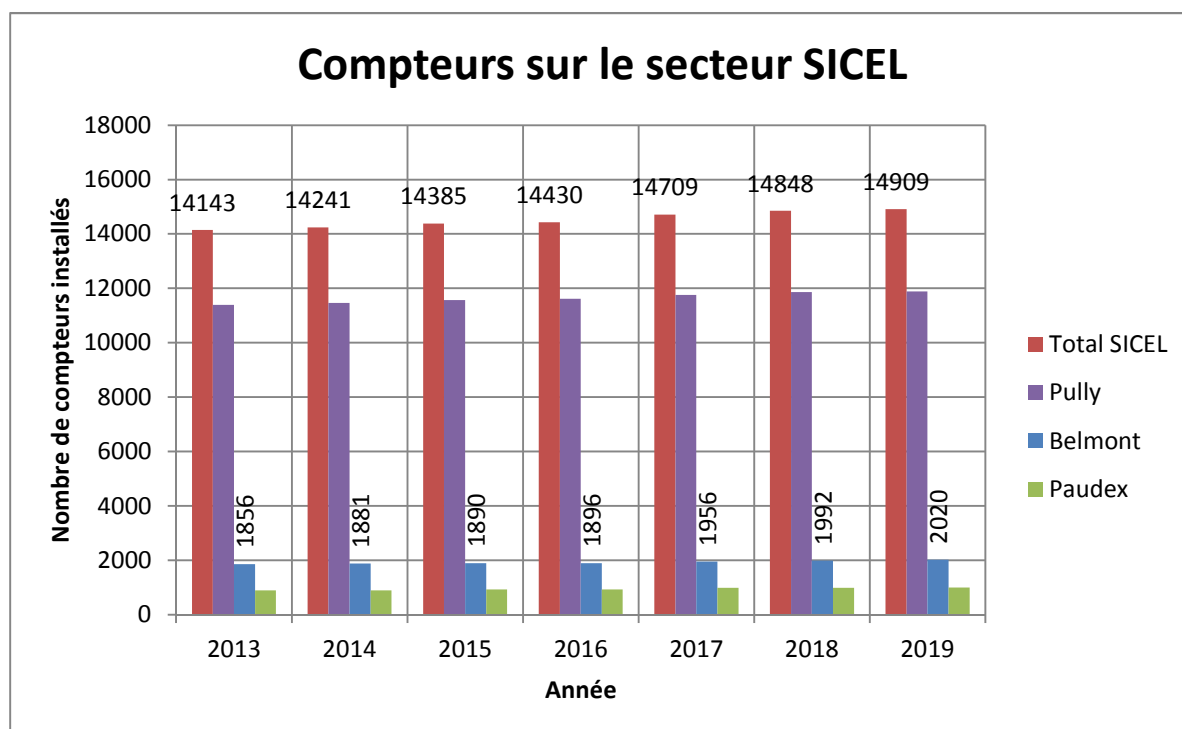
Contrôles sporadiques

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques par année pour le compte de SICEL (Pully 25 - Paudex 5 - Belmont 10), a effectué 40 contrôles en 2019.

Les statistiques élaborées à partir des contrôles sporadiques montrent que, dans l'ensemble, les installations électriques sont en bon état et que les installateurs électriciens produisent des rapports de sécurité de bonne qualité.

Evolution du nombre de compteurs

Année après année, le rapport de gestion fait état des travaux en lien avec nos obligations liées à l'OIBT. Il semble opportun de mettre en perspective cette activité avec le nombre de compteurs installés sur le périmètre SICEL des Communes de Pully, Paudex et Belmont.



Romande Energie Commerce - REC SA

Les travaux de transfert des activités de back-office de REC dans Enersuisse se sont poursuivis en 2019. L'harmonisation des processus de travail issus des 3 entités partenaires se poursuivront ces prochaines années.

Romande énergie commerce SA a transféré le personnel du call-center dans la nouvelle entité. Le personnel lié à l'énergie a été transféré dans Romande énergie SA.

Activités dans le cadre des partenaires REC SA

Les Gestionnaires de réseau de distribution (GRD) membres de REC se rencontrent tous les trimestres afin de faire le point sur les objets qui nécessitent une information ou une coordination. Ces séances permettent un suivi de l'évolution des dispositions réglementaires et administratives.

Un groupe juridique, des GRD romands, a particulièrement œuvré à la révision des règlements et contrats de reprise de l'énergie provoqué par les révisions des ordonnances en relation avec le domaine de l'électricité.

Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont

En 2019, le piquet « eau » a été assumé par la Commune de Pully, comme les années précédentes. S'agissant de « l'électricité », la gestion de l'OIBT, à travers SICEL, s'avère efficace et permet un très bon suivi des obligations liées aux nouvelles installations, aux modifications des installations ainsi que le contrôle périodique découlant de la législation.

SIGIP

Applications

Eau potable et assainissement

L'orientation vers des systèmes « open source » a été privilégiée afin de garder la maîtrise de l'évolution des applications. A fin 2019, les données du réseau d'eau potable ainsi que de l'assainissement sont opérationnelles sur les nouvelles applications « QWAT » et « QGEP ».

Réseau électrique – projet « ModEIFo »

Un appel d'offre a été lancé au 2^{ème} trimestre 2019. A la suite de l'analyse des offres et audition des soumissionnaires le choix du fournisseur a été validé par la Municipalité de Pully. La réalisation ainsi que le déploiement débuteront en 2020.

Pour rappel la participation financière de la commune de Belmont est faite au travers du budget ordinaire.

Relevés sur le terrain

Afin de garantir une mise à jour optimale de notre cadastre des réseaux souterrains, nous faisons appel systématiquement à ce service lors d'intervention sur nos réseaux.

Cette solution nous permet de garantir une réactivité maximum pour les travaux de relevé et de mise à jour des données sur le SIGIP.

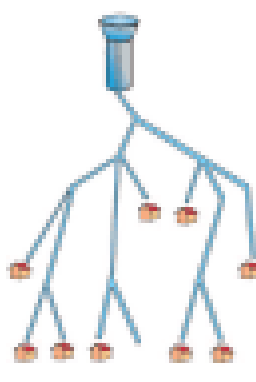
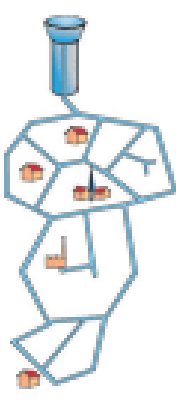
SERVICE DES EAUX

Réseau de distribution

Aujourd'hui nous n'avons plus de gros travaux d'extension de notre réseau de distribution. L'essentiel des travaux consiste en des raccordements pour de nouvelles constructions ou des changements de conduites en mauvais état.

Cependant afin d'augmenter la sécurisation de la distribution de l'eau – ainsi que la défense contre l'incendie - nous profitons de toutes les opportunités pour réaliser les tronçons de conduite qui nous permettent de d'augmenter le maillage de notre réseau.

Les schémas ci-dessous présentent les deux types de réseau.

<p>Réseau ramifié</p> 	<p>Les réseaux dits « ramifiés » sont installés où il est nécessaire de couvrir de longues distances pour desservir les usagers ou pour desservir rapidement un secteur.</p> <p>En cas de coupure d'un tronçon, toutes les ramifications "filles" sont privées d'eau. La sécurisation de la desserte en eau est donc moins grande que pour un réseau maillé.</p>	<p>Réseau maillé</p> 	<p>Les réseaux dits « en mailles » sont installés pour raccorder les branches d'un réseau « ramifié » des usagers en zone urbaine.</p> <p>L'avantage est de garantir une meilleure sécurisation de l'approvisionnement car l'eau potable peut toujours arriver chez l'utilisateur en suivant plusieurs chemins.</p>
--	--	--	---

Travaux sur le réseau

Grand Clos / Chapons

Avec l'alimentation de nouveaux immeubles au Chemin du Grand Clos s'est présentée l'opportunité de réaliser la conduite de liaison entre les branches Grand Clos et Chapons.

Réservoir de Chatruffe

Nous avons profité du remplacement d'une vanne « pilotée » défectueuse pour procéder à des travaux de mise en conformité de nos installations.

Ces travaux, réalisés en maintenant en service les installations, ont consisté en :

- Pose d'une nouvelle vanne pilotée ;
- Pose d'un débitmètre sur la colonne d'alimentation depuis le réservoir de la Métraude ;
- Nettoyage et désinfection des cuves du réservoir ;
- Obturation par une vitre de l'ouverture qui permettait l'accès aux cuves depuis le dessus afin de répondre aux normes prescrites par la SSIGE;
- Modification de l'entrée d'approvisionnement depuis le réservoir de la Métraude afin de supprimer un potentiel risque de mise en surpression – par suite d'une fausse manœuvre - du réseau inférieur ;
- Prolongation des conduites d'alimentation jusqu'au fond des cuves afin de garantir une circulation optimale de l'eau ;
- Mise à jour des instructions et processus d'intervention dans la station.

Ces travaux ont été financés par le budget ordinaire 2019. Ils font l'objet d'une subvention de l'ECA.

Interventions sur notre réseau

Travaux courants

Les interventions sur notre réseau sont exécutées par le service de l'eau de Pully ou par des installateurs agréés. Les interventions, hors service de piquet, lors de fuite sont assurées par la société STS.

Les principales activités courantes sont :

- le branchement de nouvelles constructions ;
- la pose de nouveaux compteurs ;
- le changement de compteurs pour révision ;
- les travaux d'entretien de notre réseau ;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite.

Détection de fuite

Le suivi de l'état de notre réseau est opérationnel et répond à nos attentes. La détection d'anomalie sur le réseau peut rapidement être identifiée et les investigations de recherche entreprises, avant une fuite importante, voire la rupture de la conduite.

Pertes = Quantités non facturées

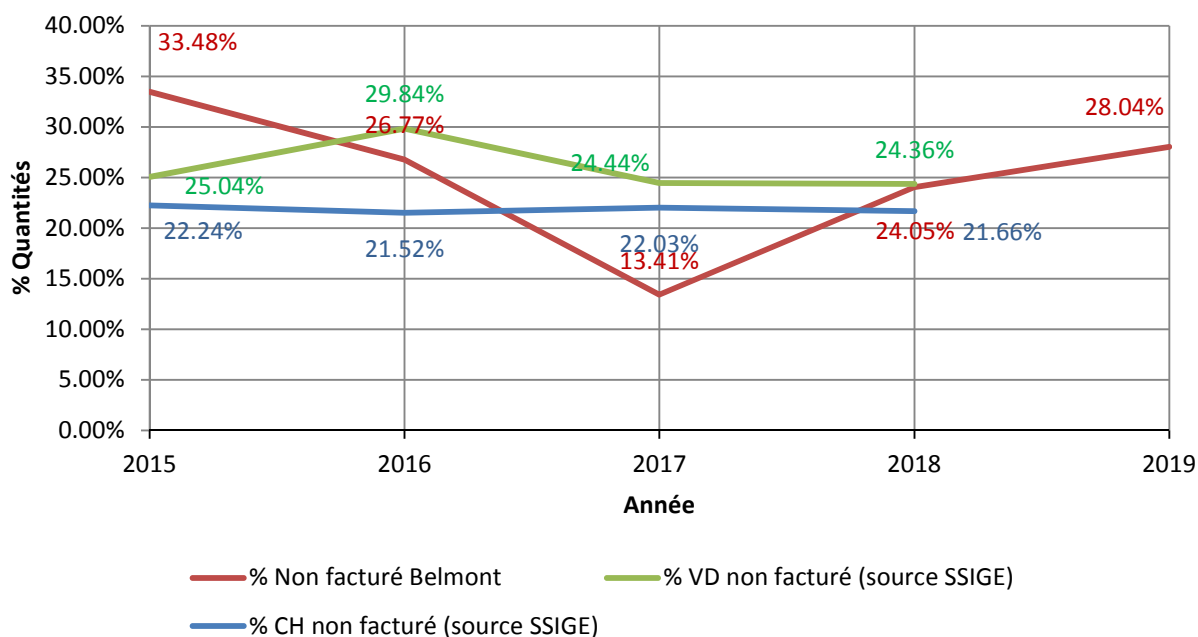
Le pourcentage des quantités non facturées est déterminé comme suit :

$$\frac{\text{Quantités entrantes sur le réseau} - \text{Quantités facturées}}{\text{Quantités entrantes sur le réseau}}$$

Les statistiques de la SSIGE (Société suisse de l'industrie du gaz et de l'eau) nous permettent d'établir une vision de notre « performance » au niveau suisse et cantonal représentée dans le tableau ci-dessous.

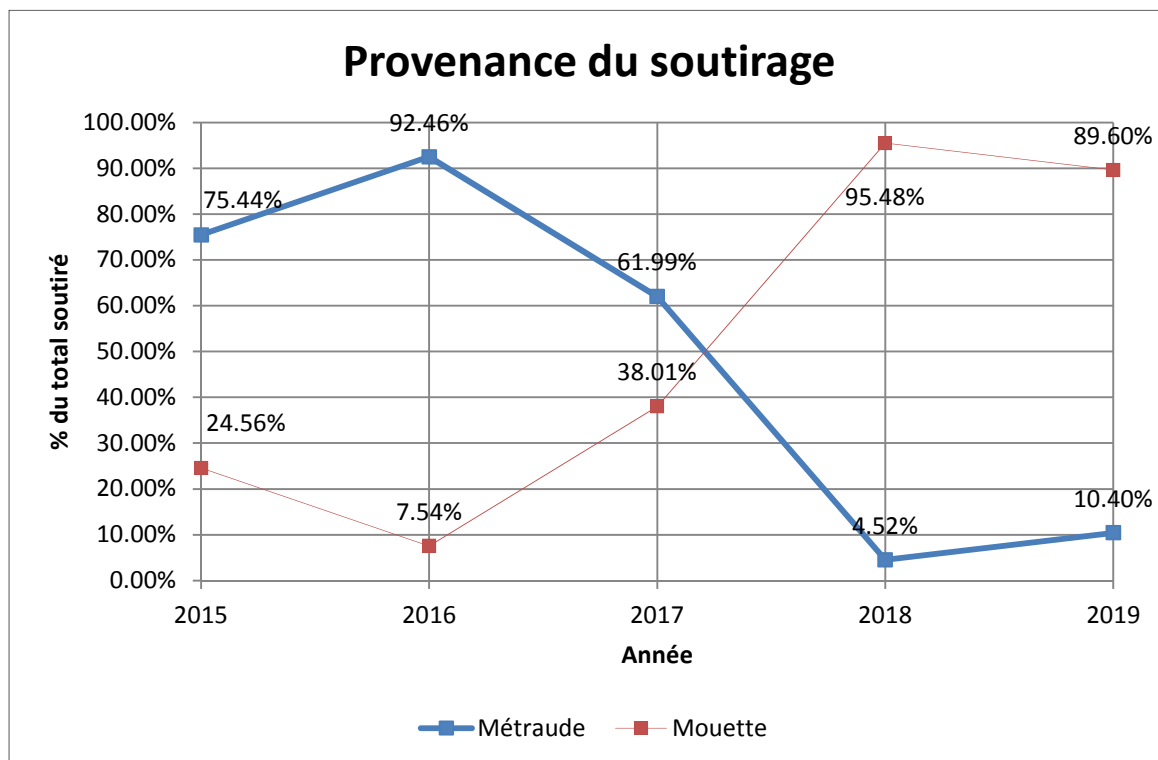
Afin de garantir une certaine cohérence pour la comparaison, tant avec la moyenne suisse qu'avec la moyenne vaudoise, nous avons pris comme base une commune avec moins de 5'000 habitants raccordés.

Quantités non facturées



Station de pompage de la Mouette

Depuis le transfert de la prise d'eau sur la conduite de Lausanne au chemin du Piaget, nous avons à nouveau un fonctionnement normal de ce point d'approvisionnement de notre réseau. Le graphique ci-dessous confirme cette situation.



Qualité de l'eau distribuée

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet.

En tant que distributeur, il nous appartient d'effectuer les contrôles de qualité sur notre réseau de distribution.

Les résultats de ces analyses ainsi que celles du Service de l'eau de la Ville de Lausanne font l'objet d'une publication sur notre site internet communal.

Jusqu'à la fin 2019, les analyses étaient effectuées par le laboratoire cantonal. Dès 2020, ces analyses devront être effectuées par un laboratoire mandaté par le distributeur.



Les analyses suivantes sont effectuées :

Microbiologie

- Elles permettent de mettre en évidence la présence éventuelle de microorganismes dans l'eau. Certains, d'origine naturelle, comme les germes aérobies mésophiles, sont sans danger pour l'homme. D'autres, comme les *Escherichia coli* et les entérocoques sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales.

Physico-chimie

- Elles s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres, ainsi qu'aux substances indésirables voire toxiques qu'elle pourrait contenir.

Micropolluants

- Elles permettent de détecter les micropolluants qui sont des substances naturelles ou artificielles (des résidus de médicaments par exemple). En fonction de leur nature et de leur concentration dans les eaux, elles peuvent être toxiques pour l'homme ou l'environnement. La modernisation des stations d'épuration des eaux usées a pour but de retirer ces substances avant leur rejet dans les cours d'eau ou les lacs et préserver ainsi la qualité de l'eau de boisson.
- Tant les analyses du Service l'eau de Lausanne que celles effectuées dans le cadre de l'autocontrôle nous permettent d'établir que :

En 2019 toutes les exigences légales en vigueur ont été respectées.

Dureté de l'eau

- Dans le cadre de l'analyse physico-chimique, la valeur de la dureté de l'eau est celle qui intéresse en premier lieu le consommateur.
- En Suisse, on distingue six classes de dureté, exprimées en degrés français (°fH).

Dureté en °fH	Appréciation	Belmont
0-7	Eau très douce	Avec une dureté mesurée à 18.3 °fH, nous disposons d'une eau moyennement dure
7-15	Eau douce	
15-25	Eau moyennement dure	
25-32	Eau assez dure	
32-42	Eau dure	
Plus de 42	Eau très dure	

TRAVAUX PUBLICS

PRÉAVIS CLOS

RC 773 - travaux (préavis 01/2017)

Montant alloué TTC	Fr.	5'600'000.00
Montant total des travaux	Fr.	5'042'010.87
Solde	Fr.	557'989.13

L'essentiel de l'économie a porté sur une faible utilisation du poste des divers et imprévus ainsi qu'un moindre coût pour les travaux de réhabilitation de la chaussée.

RC 773 - études (préavis 14/2015)

Montant alloué TTC	Fr.	927'000.00
Montant total des études	Fr.	840'725.50
Solde	Fr.	86'274.50

Le solde du préavis est lié à la réalisation des travaux du secteur Burenos / Chaffeises.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

VOIRIE

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- l'entretien des places de ramassage des déchets et plus particulièrement de l'éco-point du parking d'Arnier qui nécessite un engagement important de notre personnel ;
- la participation à la préparation des manifestations villageoises.

Le personnel participe à des cours de formation en relation avec la sécurité du travail. L'échange d'expérience au sein de l'Association des chefs de voirie nous permet de répondre de manière pragmatique aux problèmes rencontrés.

Interventions sur collecteurs

Seules des interventions courantes d'entretien ou de contrôles par camera ont été réalisées.

Déneigement

L'année 2019 aura été une année à faible activité à la neige surtout sur la fin de l'année.

GEDREL SA

Dès 2017, il n'y a plus qu'une assemblée de la zone de gestion contre deux précédemment. Celle-ci se déroulant dans le courant du mois de mai, il n'est plus possible de faire figurer les activités de l'année sous revue.

Sur demande, la commission de gestion pourra consulter les documents distribués lors de l'Assemblée générale.

DÉCHETS URBAINS

Information au public

L'écho-déchets

En 2019, la publication de la lettre d'information sur le tri des déchets s'est poursuivie. Les sujets abordés sont en relation avec la périodicité de la parution. Ils sont en général une « pique » de rappel sur les bonnes pratiques de gestion des déchets urbains.

La publication de décembre 2019 a abordé le thème du PET. La quantité récoltée chaque année sur nos points de collecte correspond à la récupération de plus de 450'000 bouteilles de 1.5 litre.

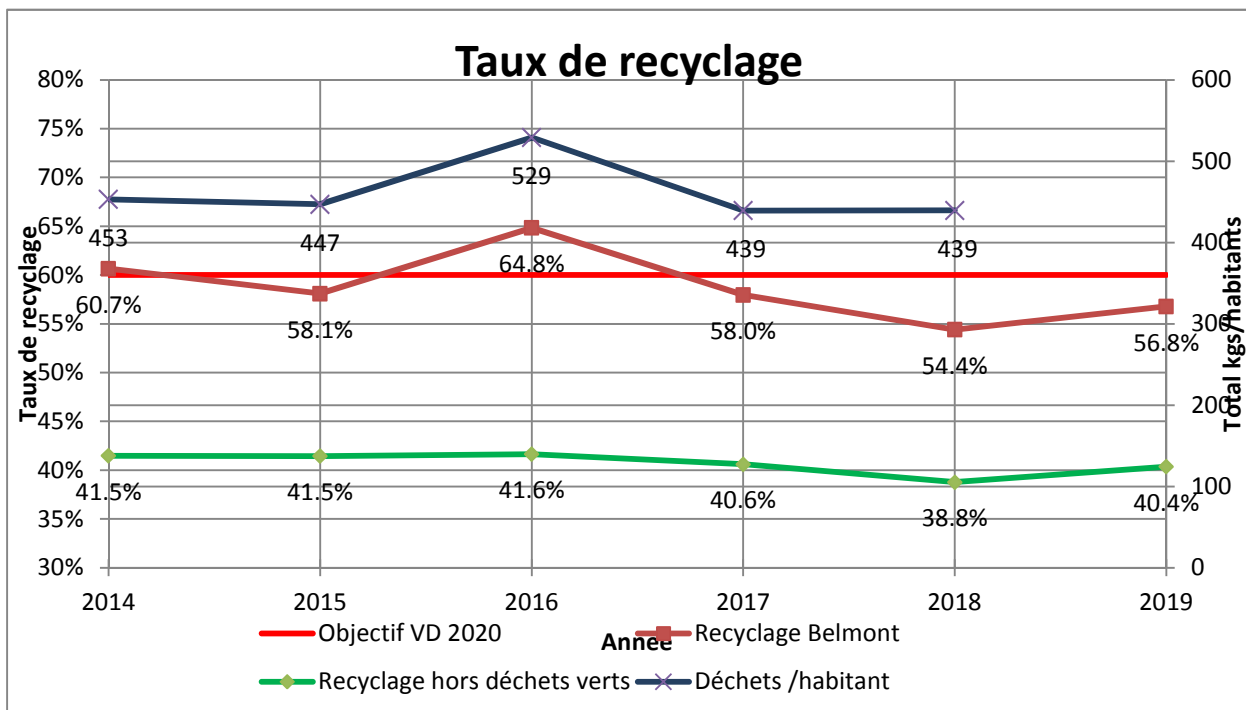
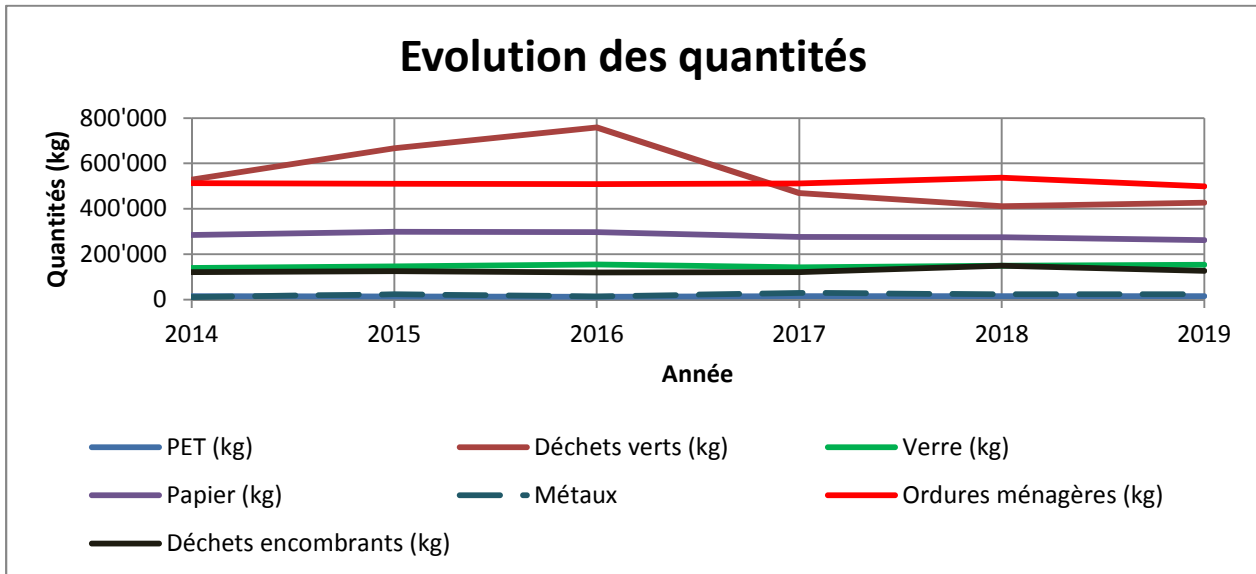
Panneaux d'information

Il est malheureux de constater que, malgré la pose de panneaux informatifs, la distribution d'un calendrier de récolte des déchets ainsi qu'une lettre d'information, les dépôts « sauvages » sur les points de collecte perdurent.

Le non-respect des jours et des horaires d'utilisation des éco-points est également source d'incivilités. Les contrevenants font l'objet d'une dénonciation auprès de la Commission de police et sanctionnés.

Evolution du taux de recyclage

Le taux de recyclage présente une fluctuation relativement importante (54 à 65 %) d'une année à l'autre. Pour comprendre plus précisément ces variations il est nécessaire d'analyser en détail l'évolution des quantités entrant dans la composition de ce taux. Le graphique ci-dessous met clairement en évidence la forte influence de la récolte des déchets verts qui est lié à notre environnement partiellement rural.



En consultant le graphique ci-dessus, nous constatons que le taux global de recyclage approche les 60%. Le taux de recyclage, hors déchets verts, est remarquablement stable à plus de 40%.

Recyclage du papier

Le marché chinois, qui était déjà très restrictif en quantité et en qualité, s'est totalement fermé aux flux européens de papiers-cartons en 2019. Les usines papetières du sud-est asiatique, qui consommaient une partie des excédents européens et américains ont été saturées et/ou ont mis en place des dispositifs de contrôle contraignants qui ont entraîné un engorgement du marché mondial. La conséquence de cet excédent de l'offre par rapport à la demande est un effondrement des prix.

Pour notre commune l'impact financier s'est fait sentir depuis l'été 2019 avec la chute régulière du montant de la rétrocession de 40.00 frs/to à 0.00 Frs/to en décembre. Pour 2020, la tendance est à une facturation de la reprise du papier et des cartons avec comme conséquence une augmentation du coût de l'élimination des déchets urbains. Pour mémoire le tonnage moyen récolté sur notre commune s'élève à environ 280 to/an.

Collecte de vêtements usagés

Les éco-points – d'Arnier et la Léchire - sont dotés de containers spéciaux pour la récolte de vêtements usagés. Nous coopérons avec la société TEXAID pour la gestion et le recyclage. En 2019, ce sont 35'900 kg de vêtements usagés qui ont été récoltés sur la commune.

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Avenir de la STEP

La station d'épuration intercommunale de Pully, Paudex et Belmont a fêté ses 50 ans de service. Le 27 novembre a été l'occasion de marquer ce cap en invitant la population à la visiter durant la journée et de la faire découvrir ou redécouvrir aux autorités.

Après cinq décennies de bons et loyaux services, la STEP doit être modernisée et équipée d'un traitement des micropolluants pour répondre aux nouvelles exigences légales. Après près de 15 ans d'études de faisabilité - tant au niveau technique que financier - les Municipalités de Pully, Paudex et Belmont ont validé le lancement des études de projet pour sa réhabilitation qui permettront notamment de déterminer les travaux à réaliser.

Le projet devrait s'étendre sur 10 ans avec une mise en service à l'horizon 2029 – 2030.



Photo parue dans « Le Régional » à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la STEP

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2015	2016	2017	2018	2019
Belmont	3'842	3'719	3'784	3'850	3'884
Paudex	1'925	1'974	1'994	1'984	1'979
Pully	19'254	19'555	19'325	19'016	19'603
Totaux	25'021	25'248	25'103	24'850	25'466

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d' « équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

	la population raccordée permanente
+	1/3 des lits d'hôtel
+	1/3 des lits de la para-hôtellerie
+	1/3 du nombre d'emploi
+	<u>¼ des places de café-restaurant</u>
=	Habitants raccordés

Les contrôles analytiques de l'eau et des boues sont effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 96%.

Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2019, peuvent être cités :

- remplacement du rotor et du stator de la pompe à boues ;
- remplacement des auges de la vis de convoyage de la centrifugeuse;
- remplacement du débitmètre d'entrée;
- remplacement du serveur d'alarme ;
- réhabilitation du digesteur secondaire ;
- installation d'un dilacérateur (broyeur) sur la conduite des boues ;
- pose d'une nouvelle chambre de visites avec modification du collecteur de la Paudèze ;
- divers travaux de remise en conformité des installations électriques.

Données statistiques (extrait)

	2017		2018		2019	
Eaux traitées (m ³)	2'125'615		2'217'728		2'268'310	
Débit moyen journalier (m ³)	5'824		6'076		6'215	
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	369'819	58.6%	407'289	64%	325'674	49.6%
Production d'électricité (kWh)	261'108		229'799		327'495	
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	93	0%	393	0%	0	0%
Electricité totale consommée (kWh)	630'834		636'695		653'169	
Biogaz total produit (m ³)	161'635		159'589		208'526	
Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	161'635	99%	138'483	79%	200'553	96.2%
Gaz de ville acheté (m ³)	1'280		14'874		681	

Remarque sur la production d'énergie électrique

Le digesteur secondaire a été mis hors service en juillet 2018, pour effectuer des travaux d'entretien nécessaires pour une remise en service en mars 2019. De ce fait, la quantité de gaz produite par digestion des boues, puis transformée en chaleur et en électricité, n'a que légèrement augmenté par rapport à 2018. La STEP a ainsi encore passablement dépendu des apports d'énergie externes pour fonctionner.

Avec une production de plus de 200'553 m³ de biogaz, le couplage chaleur force (ci-après CCF) a fonctionné durant 5'559 heures, ce qui correspond à une moyenne journalière d'environ 15 heures.

Traitement des boues

Les faibles valeurs enregistrées en 2019 proviennent en partie de problèmes de colmatage des canalisations par des graisses à proximité des équipements de comptage, les valeurs indiquées sont vraisemblablement sous-estimées.

Nous constatons une légère augmentation du taux moyen des matières sèches contenues dans les boues avec une valeur de 34.5 % sur l'année. La centrifugeuse répond toujours à nos attentes.

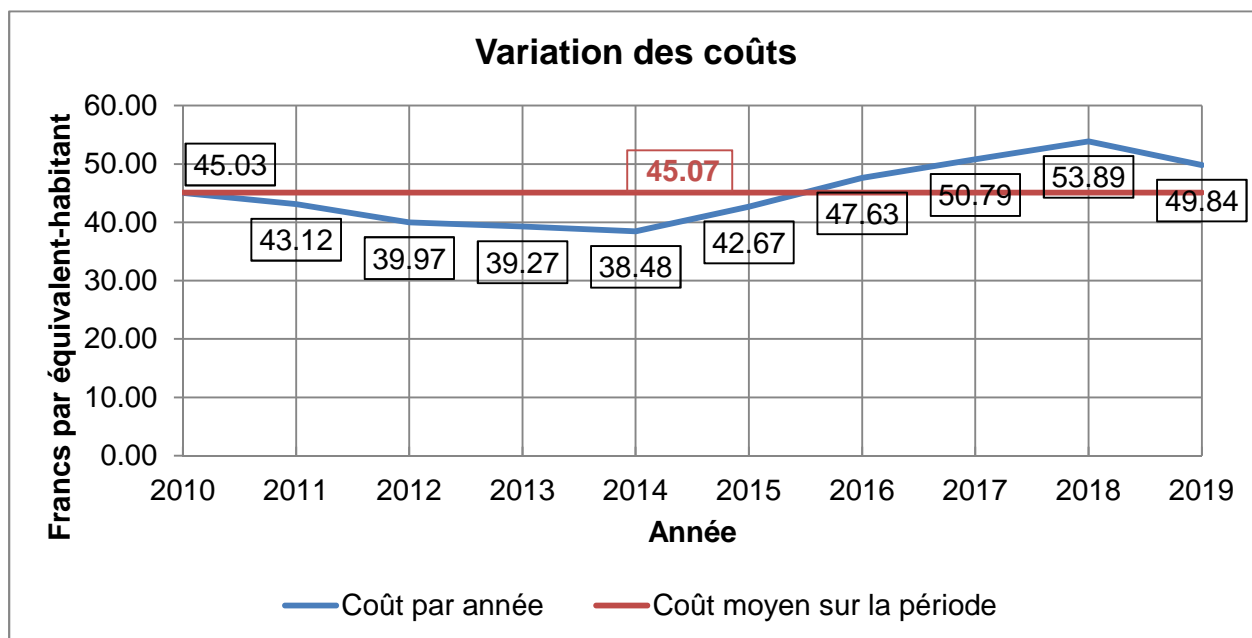
Effectif du personnel

Le staff du personnel est inchangé en 2019 : un chef d'exploitation, deux ouvriers d'exploitation et une laborantine à temps partiel.

Charges financières (en Fr.)

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant total des dépenses	1'141'668.06	1'196'290.27	1'357'659.39	1'511'128.13	1'379'551.06
Montant total des recettes	74'059.22	63'590.80	82'634.65	171'926.10	110'421.40
Montant net à répartir	1'067'608.84	1'202'609.37	1'275'024.74	1'339'202.03	1'269'129.66

Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)



La part à charge de BELMONT pour 2019 est de Fr. 193'564.00 (budget Fr. 202'533.-).

Les principaux écarts entre **le budget et les comptes** sont les suivants :

Motifs	Différences en Fr.
Comptes de charges	
Prestations DTSI pour la STEP supérieures aux prévisions	+ 25'000.00
Etudes réalisées en partie en interne	- 10'000.00
Consommation d'eau moins élevée que prévue	- 5'000.00
Consommation d'électricité moins élevée que prévue	- 10'000.00
Report des travaux de lissage des puits de boue	- 35'000.00
Quantité de boues à traiter inférieure aux prévisions	- 10'000.00
Comptes de recettes	
Prélèvement sur le fonds de renouvellement supérieur aux prévisions	+ 10'000.00

ESPACES VERTS

Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

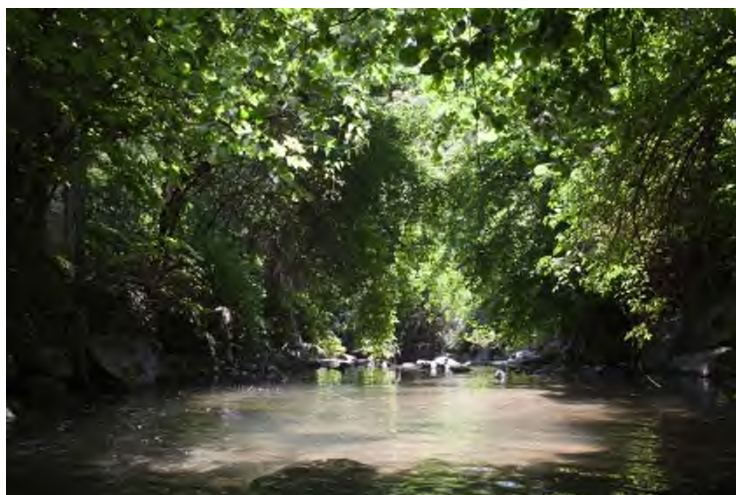
Le personnel chargé de l'entretien des espaces verts suit des formations afin d'utiliser les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine.

SOCOSEV

L'assemblée générale s'est tenue le 2 mai 2019, à Belmont. A cette occasion les délégués des communes membres ont pu découvrir l'aménagement – situé à l'angle de la route des Monts de Lavaux / chemin de la Cure - pour lequel un montant de Fr. 30'000.- nous a été alloué par la SOCOSEV.

Elle a adopté les comptes et la gestion 2018. Le financement des actions ponctuelles présentées par les communes partenaires est toujours assuré par le capital de la société ainsi que par les placements existants et ceci malgré de faibles rendements financiers.

L'assemblée générale a validé, à l'unanimité, l'octroi – en 2019 - d'une subvention de Fr. 50'000.- à la Commune de Lausanne à l'occasion de Lausanne Jardins 2019.



www.lausannejardins.ch

CONCLUSION DU MUNICIPAL

« Le passé, c'est comme utiliser un rétroviseur ; Il est bon de jeter un regard en arrière et de voir tout le chemin parcouru, mais à y regarder trop longtemps, nous manquerons ce qui est droit devant nous ».

A chaque rapport de gestion, nous avons l'impression de regarder dans le rétroviseur. Mais l'intérêt du rétroviseur est de nous permettre la superposition des plans. On s'y mire à une époque révolue **en même temps qu'au présent**.

Et comme l'avenir ne se reflète nulle part, niveau visibilité, on n'aura jamais mieux.

Un rapport de gestion, tout comme un rétroviseur, nous permet de voir une petite portion de l'année écoulée. Les multiples « petits » travaux n'y apparaissent pas mais sous-tendent la qualité de l'image d'ensemble et font ressortir les points principaux.

Alors un grand merci à toutes ces « petites mains » qui permettent de délivrer jour après jour, par n'importe quel temps, un service de qualité au profit de nos concitoyens.



Philippe MICHELET, Municipal



Source Internet

AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE

(POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale



PRÉAMBULE

Le rapport de gestion 2016 de début de législature ayant détaillé le fonctionnement du service technique, ses acteurs et les différentes tâches qu'ils mènent à bien, le rapport de gestion 2019 ne relate que les événements qui se sont déroulés pendant cette période.

SERVICE TECHNIQUE

Service technique

Le service technique est composé du chef de service et responsable de la police des constructions, de son assistante, d'un coordinateur administratif et de deux secrétaires (1,35 ETP). Il n'y a pas eu d'apprenti pour l'année scolaire 2019-2020.

Ce service est en charge des tâches administratives des dicastères de M. Michelet (Services industriels, déneigement, routes, déchets, espaces verts, etc.), de Mmes Dupertuis et Greiner (travail des concierges, maintenance des différents bâtiments, forêts et domaines propriétés de la commune ainsi que diverses tâches de la police administrative). Le suivi des objets de la police des constructions et de l'aménagement du territoire (dicastère de la susnommée) ainsi que la partie technique des préavis présentés au Conseil communal font aussi partie de ses attributions.

Le tableau ci-dessous résume le nombre de contacts téléphoniques, de visites au guichet, de courriel et de courriers reçus et envoyés. Les courriels échangés depuis les adresses personnelles des collaborateurs de même que les appels sur leur ligne directe ne sont pas comptabilisés.

Décomptes	2015	2016	2017	2018	2019
Téléphones	2353	2690	2593	3164	2474
Guichets	796	438	739	806	726
Courriers, aménagement et gestion du territoire	*1457	607	524	411	392
Courriers, services extérieurs et travaux	**388	247	206	***866	224
Courriers police administrative	43	22	48	23	49
Correspondance par courriel	2252	3263	3105	3726	2869

* dont 957 lettres circulaires envoyées aux propriétaires des parcelles touchées par des dangers naturels

** dont 195 lettres circulaires envoyées aux invités de la séance d'information de l'OFROU sur l'A9, tunnels de Belmont

*** dont 700 lettres circulaires envoyées aux propriétaires sur la méthode de calcul de la facture 2017 pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et des eaux claires suite au changement de règlement

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Le service technique s'occupe des nouvelles constructions, des transformations sur des bâtiments existants ou des démolitions/reconstructions.

Les propriétaires et leurs mandataires sont accompagnés par M. Gamboni, responsable de la police des constructions, et la soussignée au moment de l'élaboration et de la présentation de leur projet.

En 2019, 147 objets (160 en 2018) ont été traités par la Municipalité, soit 12 (19 en 2018) par la DMC (délégation municipale des constructions) et 135 (141 en 2018) en séance de municipalité, lorsque leur teneur ne requiert pas de discussion (teinte, construction de minime importance, délivrance des PH ou PU, etc.). Lorsqu'il s'agit d'une question relative à l'urbanisme, l'objet est directement présenté à la Municipalité.

En 2019, ont eu lieu 11 enquêtes publiques (16 en 2018) soit :

- 5 (5 en 2018) pour des nouvelles constructions pour 19 logements, (37 en 2018) ;
- 1 (1 en 2018) pour des aménagements extérieurs, piscine, jacuzzi, mur de soutènement, etc. ;
- 4 (8 en 2018) pour des modifications intérieures ;
- 1 pour un complément au système de chauffage existant ;

En 2019, ont été délivrés, soit :

- 12 permis de construire (19 en 2018) ;
- 17 permis 72d (15 en 2018) pour des objets de minime importance, dont 1 (1 en 2018) pour un complément au système de chauffage existant ;
- 19 permis d'habiter/d'utiliser (26 en 2018).

La loi sur l'énergie n'oblige plus à délivrer de permis de construire pour l'installation de panneaux solaires (thermiques/ photovoltaïques) pour autant qu'ils répondent à certains critères.

Statistiques des logements

- 40 nouveaux logements ont été autorisés à la construction dont 32 pour le PPA « Rue des Corbaz » (17 en 2018) ;
- 13 logements sont finis (34 en 2018) ;
- 45 logements sont en cours de construction dont 32 pour le PPA « Rue des Corbaz » (18 en 2018) ;
- 9 logements ne sont pas commencés (8 en 2018) ;
- les projets pour 2 logements ont été abandonnés.

Facturation

Facturation pour délivrance des permis de construire, d'habiter et d'utiliser

Le montant total des taxes fixe et proportionnelle facturées pour les permis délivrés en 2019 s'élève à Fr. 25'737.10 dont Fr. 10'562.45 pour le PPA « Rue des Corbaz » (Fr. 18'136.85 en 2018). Les frais spéciaux tels que frais de parution et plaques de numéro de maison ne sont pas compris dans les montants précités car ils font l'objet d'une refacturation.

Facturation des taxes d'introduction

Les taxes d'introduction figurant sur le permis de construire doivent être payées (acompte pour l'eau potable et les égouts, total pour l'électricité) avant la séance d'ouverture de chantier ou avant tous travaux.

L'architecte transmet les données nécessaires lors de la demande de permis de construire. Elles peuvent donner lieu à un correctif après la visite de contrôle au cours de laquelle il est vérifié que le nombre d'UR et les surfaces imperméables correspondent à ce qui a été indiqué précédemment.

Le nombre d'unité de raccordement (UR) sert de base pour le calcul de la taxe d'introduction pour l'eau potable.

Le montant de cette taxe s'élève pour 2019 à Fr. 98'205.10 dont Fr 75'364.56 pour le PPA « Rue des Corbaz » (Fr. 20'712.81 en 2018)

La taxe d'évacuation des eaux usées est calculée sur le même nombre d'unité de raccordement (UR) et la taxe pour les eaux claires est calculée sur la surface imperméable de la parcelle.

Pour 2019, la taxe d'évacuation des EC et EU est de Fr. 256'889.75 dont Fr. 194'921.28 pour le PPA « Rue des Corbaz » (Fr. 96'745.44 en 2018).

Chaque nouveau raccordement électrique est facturé sur la base d'un forfait de Fr. 6'150.- et de Fr. 95.- par ampère demandé. En cas de transformation ou d'agrandissement, ne sont facturés que les ampères supplémentaires éventuels.

En 2019, la taxe de raccordement au service électrique a rapporté Fr. 65'009.07 en 2019 dont Fr. 35'252.50 pour le PPA « Rue des Corbaz » (Fr. 39'407.52 en 2018).

Facturation de la taxe sur les équipements communaux

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur le 3 novembre 2014 du « Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures augmentant sensiblement la valeur du bien-fonds », cette taxe a été perçue à la délivrance du permis de construire du PPA « Rue des Corbaz ».

Pour rappel, cette taxe est constituée de plusieurs éléments et calculée par m² de surface de plancher destinée au logement, soit :

- Fr. 56,47/m² pour les frais d'équipements scolaire de la scolarité obligatoire ;
- Fr. 13,70/m² pour les frais d'équipements d'accueil collectif préscolaire ;
- Fr. 16,73/m² pour les frais d'équipements d'accueil collectif parascolaire ;
- Fr. 7,82/m² pour les frais d'équipements de transports publics ;
- Fr. 3,88/m² pour les frais d'équipements de zones de jeux, de détente et de sports.

C'est donc une somme de Fr. 326'464.60 qui a été encaissée des propriétaires.

Comme ce montant est considéré comme une impense, il peut être déduit par les propriétaires dans leur déclaration sur les gains immobiliers. Il en résulte ainsi une imposition moins élevée d'où un manque à gagner pour l'Etat qui n'est pas bénéficiaire de cette taxe. Pour compenser cette diminution de rentrée fiscale, la « Loi sur les impôts communaux » prévoit que l'Etat prélève le 5% de la taxe, lors de sa perception par la Commune. C'est donc un montant de Fr. 16'323.20 qui a été rétrocédé au Canton.

Cette taxe a été comptabilisée sur le compte n° 9282.19.00 « Fonds de réserve pour infrastructures publiques » et devra être affectée à la réalisation des équipements communautaires en vue desquels elle a été prélevée (art. 11 du règlement précité).

Cour de droit administratif et public (CDAP)

Notre avocat-conseil Me Benoît Bovay, est toujours consulté pour les aspects juridiques de nos dossiers, la défense de nos intérêts et/ou l'approbation de certains de nos courriers avant envoi.

Un jugement de la CDAP de 2017 déboutait un propriétaire qui contestait la décision municipale d'une demande d'enquête publique pour le déplacement d'un jacuzzi. Se conformant à ce jugement, les propriétaires ont mis cet objet à l'enquête publique ainsi que des travaux de régularisation. Le 3 janvier 2018, la Direction de l'énergie ne délivrait pas l'autorisation spéciale requise car, aux yeux de la loi sur l'énergie, cette installation devait être considérée comme nouvelle et être conforme à cette loi. Par conséquent, la Municipalité n'a pas pu délivrer le permis de construire et les propriétaires ont fait recours contre cette décision. Le jugement du 13 juin 2019 a permis de délivrer un permis de construire partiel pour les travaux de régularisation. Les propriétaires ont deux ans pour faire exécuter les travaux et le jacuzzi a dû être remis à son emplacement initial.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

M. Gamboni est toujours en charge de la surveillance de la sécurité des chantiers sur notre commune. A ce titre, il suit chaque année, les cours obligatoires de remise à niveau et de perfectionnement.

Tous les échafaudages sont contrôlés après montage et les remarques éventuelles sont adressées directement au monteur. Les manquements constatés, tels que fixation contre la façade, plinthe empêchant les outils de tomber, etc., doivent être corrigés immédiatement.

Les conséquences peuvent être financièrement lourdes pour les entreprises qui ne se mettraient pas rapidement en conformité, notamment par le relèvement de leur taux de cotisation par la SUVA. Le Service technique est habilité à les dénoncer auprès de cette instance.

Aucune dénonciation en 2019.

Service de contrôle des citernes

Selon la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires sont responsables de l'entretien de leur citerne qui doit être révisée tous les 10 ans par une entreprise spécialisée. Au titre de service public, le service technique envoie un rappel aux propriétaires concernés en début de chaque année.

Tous les systèmes de chauffage sont répertoriés par parcelle et ce registre est régulièrement mis à jour.

La responsabilité des communes reste engagée pour toutes les citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau) et S (près d'une source).

Les citernes à gaz sont régulièrement contrôlées par des entreprises spécialisées. En cas de sinistre, l'arrivée du gaz doit être coupée rapidement. A cet effet et en collaboration avec notre service du feu, un cylindre à clés, contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne, est installé par les propriétaires.

Service de ramonage

M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, est lié par convention avec les Communes de Belmont, Paudex et Pully.

Notre ramoneur est également contacté lors d'installation de panneaux solaires puisque l'accès aux souches de cheminées peut être modifié. Les travaux nécessaires à sa sécurité sont définis par lui-même.

Energies renouvelables

Les énergies renouvelables doivent couvrir 30% de l'eau chaude sanitaire, 40% du chauffage et 20% de la production d'électricité, selon la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne).

Des dispenses peuvent être accordées lors d'agrandissements et/ou de transformations représentant moins de 50 m² de surface brute ou de moins de 20% de surface brute du bâtiment existant.

Les installations solaires suffisamment adaptées aux toits (pas plus de 20 cm de hauteur, ne dépassant pas du toit en largeur et en longueur, peu réfléchissantes et constituées d'un seul tenant ne nécessitent pas d'autorisation. Elles peuvent également être aménagées sur des toitures plates dans les zones d'activité, d'utilité publique ou mixte, pour autant que dans ces deux cas, elles ne portent pas atteinte aux biens culturels d'importance nationale ou cantonale.

Pour 2019, 1 permis de construire (2 en 2018) a été délivré pour l'adjonction d'une pompe à chaleur air-eau avec, cette fois-ci, le maintien du chauffage à mazout pour les périodes hivernales.

Tout nouvel élément de construction de l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation périphérique, toiture..) doit faire l'objet d'un calcul thermique sur l'ensemble du bâtiment.

12 demandes d'installation de panneaux solaires sur des bâtiments existants ont été autorisées au cours de l'année écoulée, ceci pour 367.8 m² de panneaux photovoltaïques et 13,3 m² pour des panneaux thermiques.

Commission de salubrité

En janvier 2019, la Municipalité a eu recours à la Commission de salubrité pour des odeurs nauséabondes dans un garage collectif. Rien à signaler au cours de la visite.

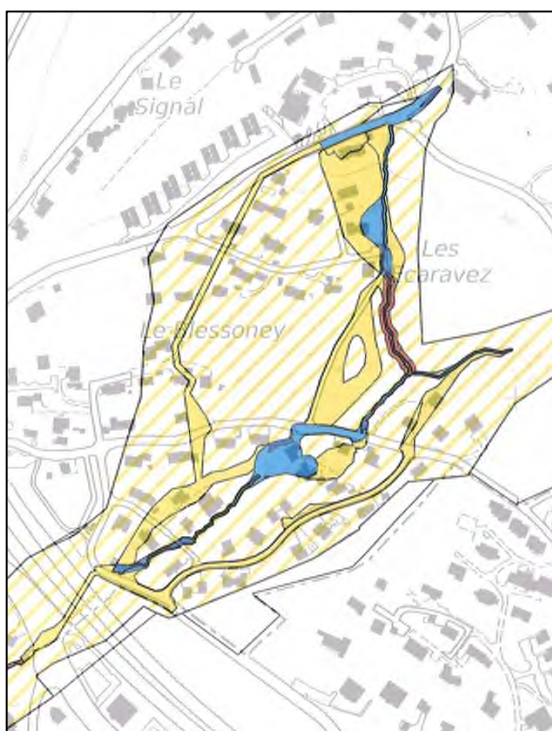
Carte des dangers naturels

Les cartes des dangers naturels peuvent être consultées au service technique. Elles recouvrent divers aléas, glissements de terrain permanents, glissements de terrain spontanés, inondations, laves torrentielles et chutes de pierres et de blocs.

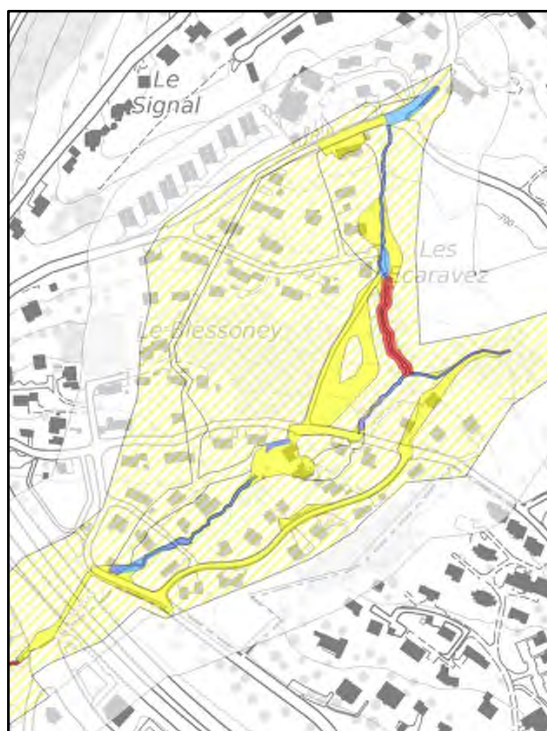
Notre territoire est principalement touché par les glissements de terrain permanents et spontanés.

Suite aux travaux du préavis n° 08/2016 « Crédit d'investissement – Sécurisation du Flonzel, tronçon supérieur », de nouveaux calculs pour les risques d'inondations ont été faits et une nouvelles carte a été établie, modifiant pour une partie, le degré de risque vers le bas (de moyen (bleu) à faible (jaune)).

Carte danger d'inondation avant travaux



Carte danger d'inondation après travaux



URBANISME

Lorsqu'elle en ressent le besoin, la Municipalité consulte les deux commissions, nommées en début de législature et pour sa durée ; elle les informe régulièrement des projets d'urbanisation de notre commune.

- la Commission consultative d'urbanisme (CCU), composée de 5 membres élus par le Conseil communal, selon l'art. 48 du règlement du Conseil communal ;
- la Commission municipale d'urbanisme (CMU), composée de 3 membres et nommée par la Municipalité, selon l'art. 4 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Commission consultative d'urbanisme - CCU

Deux rencontres avec la CCU ont eu lieu en 2019. Celle du 22 mai portait sur la modification du plan de parcage au Coin d'En Haut. Le plan présenté n'a pas suscité d'avis négatif de la CCU excepté pour le projet d'aménager deux places de parc moto le long du mur de la Grande Salle. Reconnaissant la pertinence de cette remarque, cette idée a été abandonnée par la Municipalité.

La deuxième séance s'est tenue le 5 septembre dont l'objet était le tous ménages relatif au nouveau plan d'affectation communal. La discussion a principalement porté sur la modification de l'indice d'utilisation du sol (IUS) passé de 0,4 à 0,625 sans que la CCU n'en ait été informée en primeur. La taxe cantonale sur la plus-value a aussi été abordée.

Commission municipale d'urbanisme – CMU

Pour la législature 2016-2021, la CMU est composée de MM. Rodolphe Lüscher, architecte, Jean-Marc Vallotton, urbaniste et Luc-Etienne Rossier, géomètre. Cette dernière n'a pas été consultée en 2019.

Plans de quartiers légalisés

PQ « Arnier » - Secteur « Musée »

Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA

Le 21 décembre 2018, le dossier était envoyé au Service du développement territorial pour examen préliminaire. Sa réponse positive pour la poursuite du projet nous est parvenue le 8 avril 2019.

En février, un concours d'architectes privé était organisé, dont le résultat a été présenté à une délégation municipale accompagnée de M. Gamboni le 11 juillet 2019.

Un bureau d'urbanisme travaille maintenant à l'élaboration du rapport 47 OAT, du plan et du règlement pour ce plan d'affectation pour présentation à l'examen préalable du SDT. A rappeler que cette mesure d'urbanisation a déjà été annoncée au Canton pour son calcul du potentiel de nouveaux habitants à l'horizon 2030 lors de l'élaboration du PALM 2016.

Plan de quartier du Signal

L'urbaniste mandaté pour la modification de ce plan de quartier a bien avancé pendant l'année écoulée. Le travail est plus conséquent que prévu car même s'il est déjà construit, des articles nouveaux doivent être introduits dans le règlement pour être en conformité à la LATC et LAT (lois cantonale et fédérale sur l'aménagement du territoire et les constructions). Par ailleurs, des plans informatiques ont dû être recréés car ils étaient trop anciens et ne pouvaient pas être repris par les programmes actuels. Une enquête publique devrait être à l'ordre du jour en 2020.

PPA La Coulette

Le dossier pour examen préalable complémentaire a été déposé au SDT en juillet 2017 et son rapport adressé à la commune le 11 janvier 2018.

Presque une année a été nécessaire pour finaliser le dossier selon les demandes du SDT pour qu'il soit mis à l'enquête publique du 12 janvier au 10 février 2019. Celui-ci comprenait le plan du PPA et son règlement, le plan de délimitation de l'aire forestière qui sont opposables, étaient également mis en consultation le rapport OAT 47 et un rapport d'impact sur l'environnement, documents non opposables. Aucune remarque ou opposition n'a été déposée pendant la durée légale.

Lors de sa séance du 2 mai 2019, le Conseil communal a accepté le préavis à la majorité avec une abstention.

Le 28 novembre 2019, la Municipalité a reçu au SDT, la notification de l'approbation du PPA sous réserve du droit des tiers. Puis, conformément à l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement et son règlement d'application, le rapport d'impact sur l'environnement a dû être remis à la consultation publique du 6 décembre 2019 au 5 janvier 2020, délai pendant lequel un recours aurait pu être déposé auprès de la Cour de droit administratif ou public (CDAP).

Aucun recours n'ayant été enregistré, le SDT nous a informés début février 2020, de l'entrée en vigueur du PPA « La Coulette 2 » au 28 novembre 2019.

Plan de quartier Burenoz – Malavaux

Le permis de construire de 7 logements duplex et d'un local commun date du 7 mai 2018, les travaux ont commencé début octobre et le permis d'habiter a été délivré le 29 août 2019.

Plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz »

Le PPA « Rue des Corbaz » a été accepté par le Conseil communal le 2 novembre 2017 et mis en vigueur le 23 avril 2018. L'enquête publique pour la construction s'est déroulée du 3 novembre au 2 décembre 2018, puis les opposants ont été invités à une séance qui a eu lieu le 21 février 2019.

Le permis de construire a été délivré le 9 avril et aucun recours n'a été enregistré. Les travaux ont commencé en octobre 2019 et devraient durer vraisemblablement jusqu'au printemps 2021.



Photo du 30 avril 2020



Photo du 14 mai 2020



Photo du 14 mai 2020

Gestion et aménagement du territoire

Plan général d'affectation (PGA)

Préavis N° 9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.-

Préavis N° 02/2015 – Demande de crédit complémentaire pour la révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions – Demande de crédit de Fr. 180'000.-

Le 28 mai 2018, le dossier du PGA a été remis au SDT pour examen préalable complémentaire. Ce n'est que le 24 avril 2019 que sa réponse nous est parvenue.

Le Canton est toujours en réflexion sur sa stratégie de gestion des zones d'activités (SGZA), anciennement ZIZA (pour zones industrielles et zones artisanales). Afin de ne pas devoir attendre la décision cantonale, la Municipalité a décidé de soustraire nos deux zones, industrielle des Chaffeises et artisanale de Chatruffe, à la modification du plan d'affectation (PA), nouveau nom du plan général d'affectation (PGA). Tous les plans de quartier, plans d'extension partiels, plans partiels d'affectation ont également été retirés du nouveau PA. Ainsi, la révision partielle du PA et son règlement des constructions ont été mis à l'enquête publique du 17 août au 15 septembre 2019. 16 oppositions ont été déposées pendant le délai légal et les opposants ont été reçus le 3 octobre pour une séance au cours de laquelle des explications sur leurs griefs leur ont été fournies.

Etaient également à l'enquête publique, le plan des limites de l'aire forestière ; un échange m² pour m² entre la parcelle n° 274, la route des Monts-de-Lavaux et le chemin du Blessoney et deux transferts entre des parcelles communales privées et les domaines publics adjacents.

L'enquête publique comprenait aussi un nouveau plan des limites des constructions pour autoriser des constructions secondaires dans la limite entre le bord de la chaussée et les 3 mètres à la chaussée, pour autant que la sécurité soit assurée.

Un préavis a été élaboré et soumis au Conseil communal le 14 novembre 2019. Au vu du large débat initié par le rapport de minorité de la Commission consultative d'urbanisme (CCU), portant principalement sur la faisabilité de l'augmentation du potentiel constructible dans le périmètre compact, la Municipalité a décidé, en cours de séance, de retirer son préavis.

Ce report lui permettra de le compléter avant de le soumettre à une nouvelle enquête et à la sagacité de son Conseil communal courant 2020.

Le compte de bilan n° 9149.00 recouvre les deux crédits acceptés par le Conseil communal pour cet objet. Le solde disponible au 31.12.2019 est de Fr. 22'153.30 (Fr. 81'138.80 au 31.12.2018).

Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)

6 demandes d'abattage nous sont parvenues, (9 en 2018), pour des arbres de différentes essences (salix, juniperus, sapin, pin noir, cerisier et marronnier).

Tout arbre dont le diamètre est de 30 cm et plus, mesuré à 130 cm, est considéré comme protégé et tout abattage doit faire l'objet d'une demande, affichée au pilier public pendant 20 jours et qui peut faire l'objet de remarque ou d'opposition.

Il n'y a jamais eu de remarque ou d'opposition à ces demandes.

PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Le PALM est toujours dirigé par une cellule opérationnelle cantonale (CO) et par une direction technique de projet (DTP) dont les tâches sont partagées entre les services de l'Etat, les associations régionales et les schémas directeurs.

La version du « PALM 2016 » a bénéficié d'un taux de cofinancement de 30 % pour les frais d'infrastructures présentées.

Le retard pris dans la mise en œuvre des infrastructures présentées et cofinancées par la Confédération a incité les communes partenaires à renoncer à l'élaboration d'une version 2021 afin de se concentrer dans les études pour leur réalisation.



La participation financière de notre commune aux coûts du PALM pour 2019 est de Fr. 1'007.60 (Fr. 1'428.20 en 2018).

Groupe de suivi mobilité douce du PALM

L'ensemble des études de mobilité douce (piétons/vélos) d'échelle d'agglomération est piloté par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et un groupe spécialisé « mobilité douce » a été constitué. Depuis 2018, il a notamment assuré le suivi de la mesure 4c.03 « jalonnement des itinéraires cyclables », issue du PALM 2007 qui bénéficie d'une subvention fédérale. Elle vise à signaler les itinéraires cyclables principaux de l'agglomération.

Au vu de la complexité de la mise en œuvre de cette mesure, les 26 communes ont délégué la première étape au Canton et une convention a été établie entre chacune d'entre elles et le Canton.

Les tronçons à jalonner dans l'agglomération ont été étudiés et détaillés entre 2018 et 2019, accompagné par l'association Pro Vélo, pour son expertise. Deux phases de mise en place de la signalisation sont prévues pour quelques 850 panneaux sur près de 175 kilomètres de routes. La première durant l'hiver 2019 et la seconde l'hiver prochain. Au printemps 2021, tous les itinéraires principaux seront jalonnés. Ensuite, le jalonnement sera adapté et complété au fur et à mesure de la construction de nouvelles infrastructures cyclables (pistes et bandes, passerelles, passages inférieurs, etc.).

Cette mesure est pilotée par le groupe spécialisé « mobilité douce » et le SDEL en assure la coordination avec les communes de l'Est lausannois.

Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)

Le but de ce projet, piloté par la DGMR, est de mettre en place une centrale amenée à prendre les mesures nécessaires pour détourner et réguler, très rapidement et par des itinéraires bis, le trafic d'agglomération en cas de perturbation importante (accident, travaux routiers, travaux sur les réseaux, manifestations, etc.). Ce projet a été initié par l'OFROU (Office fédéral des routes) et est inscrit comme mesure dans le PALM 2^{ème} génération (2012).

Ce projet est devisé à 27.6 mios (estimation 2011), réparti entre le canton (62 %), l'OFROU (12 %), les TP (4 %), Morges (4 %), Lausanne (4 %) et les autres communes de l'agglomération (14 %), dont à déduire la subvention fédérale de 35 %.

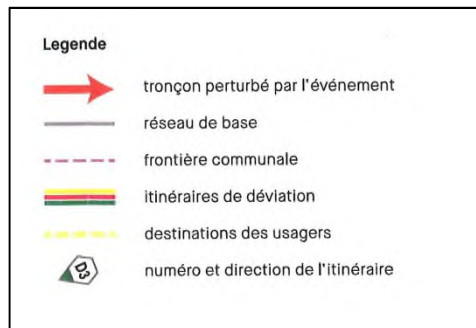
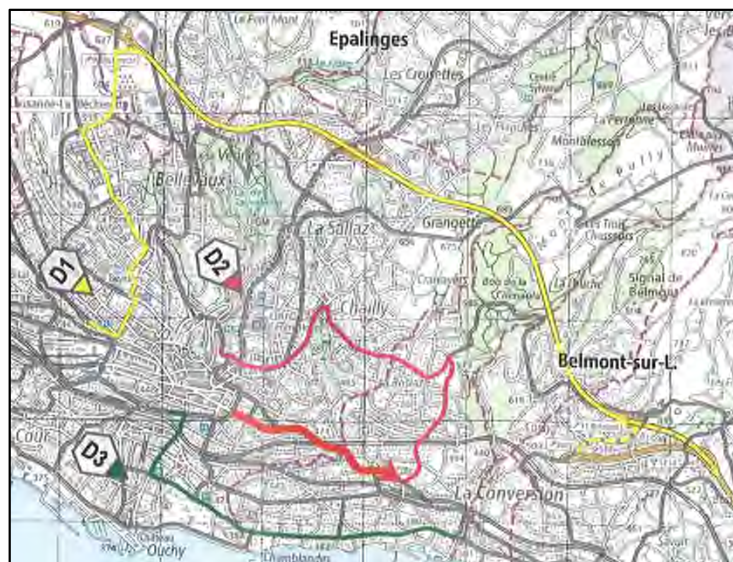
Dans un premier temps, la Municipalité avait refusée d'intégrer ce dispositif au vu des très lourds coûts d'investissement à consentir. Après de plus amples investigations par les ingénieurs du projet, nos feux de signalisation sur la route des Monts-de-Lavaux pourront être raccordés à la centrale GCTA à un coût raisonnable d'environ Fr. 10'000.00. C'est pourquoi, la municipalité est revenue sur sa décision et a finalement accepté d'intégrer le processus.

Le 5 février 2019, une convention a été signée entre le directeur de l'OFROU, les conseillères d'Etat N. Gorrite et B. Métraux, les syndics de Lausanne et Morges. Ce document scelle les partenariats indispensables à une gestion efficace du trafic routier et autoroutier de l'agglomération Lausanne-Morges.

En 2020, un préavis type de demande de crédit devrait être remis à toutes les communes concernées par la GCTA, avec les coûts d'investissements nécessaires.

Les évènements imprévus sont détectés par les capteurs et caméras de circulation. Puis, la centrale GCTA applique des scénarios prédéfinis (PGIM) et régule les flux et la vitesse. Les usagers peuvent être informés des perturbations et de leurs solutions par des panneaux d'information variable, par une application smartphone ou par une information dans les transports publics. La gendarmerie, les polices communales, les transports en commun, les pompiers et la protection civile entre autres sont acteurs de ce processus.

Une quarantaine de plans de gestion intégrée de la mobilité (PGIM) ont déjà été élaborés. Ce sont les « modes d'emploi » qui seront utilisés lors d'un problème survenant sur le domaine routier.



Les coûts annuels d'exploitation sont devisés à Fr. 480'000.00 et les coûts de maintenance à Fr. 510'00.00 selon la répartition précitée.

Notre participation annuelle aux frais d'exploitation et de maintenance devrait être d'environ Fr. 3'500.00.

SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Le comité de pilotage (groupe décisionnel) des communes du SDEL (Pully, Paudex, Lutry, Belmont) s'est réuni à cinq reprises et le groupe technique a tenu six séances.

Les 6 chantiers définis dans le SDEL sont :

- **Transports publics** : Le bureau d'ingénieurs conseils en mobilité, en charge de l'étude sur l'« Image directrice des transports publics » du SDEL à l'horizon 2030, a présenté le résultat de son mandat au groupe technique et au COPIL. Cette étude est financée par toutes les communes du SDEL et le Canton (DGMR). Après une deuxième phase de concept, la troisième a développé les variantes les plus pertinentes pour une amélioration des dessertes dans les secteurs moins bien desservis ou amenés à se développer d'ici 2030.

En ce qui concerne Belmont, une ligne de minibus a été imaginée en direction du haut de la commune (Louche-Villars-Ecaravez-Chatruffe-Cure) pour autant que la zone Chatruffe se développe, ce qui ne pourra se faire que lors d'une prochaine révision du plan d'affectation, soit dans 15 ans au minimum. D'autre part, la ligne n° 47 pourrait être prolongée jusqu'à la Croix-sur-Lutry.

Bus à haut niveau de service BHNS : PP7 (Lutry-Pully) : Le projet d'ouvrage pour cette partie a été mis à l'enquête publique au printemps 2019 pour le réaménagement des routes du Simplon et de Lavaux. Cette enquête simultanée dans les trois communes traversées par cette ligne BHNS a suscité le dépôt de 108 oppositions (Paudex 75, Lutry 28 et Pully 5). L'investissement conséquent pour ce premier tronçon (Lutry 30,5 mios, Paudex 8,3 mios et Pully 3,5 mios), les aménagements prévus ainsi que les futurs bus à haut niveau de service (BHNS) ont été critiqués.

Pour Paudex, plus de la moitié des oppositions concerne la perte ou le manque de places de parc, les nuisances liées au chantier, la sécurité en termes de mixité piétons-voitures ainsi que les accès aux commerces. Un tiers des signataires réclame un parking relais et craint une facture trop importante ; le reste porte sur les différents aménagements (paysagers, bus, vélos).

A Lutry, la principale opposition regroupe une vingtaine de personnes et porte sur la destruction du Grand-Pont, la revitalisation du quartier du Voisinand ou encore la surestimation des capacités des BNHS.

La situation est différente à Pully puisque le gros du chantier est en phase de projet (projet partiel n°8 dit PP8) et devrait être mis à l'enquête publique au printemps 2021. Deux oppositions sont relatives à des emprises, une sur la suppression d'un passage sous-voie, une sur les nouvelles règles de circulation prévues au carrefour de la Damataire. PRO VELO a déposé une opposition relative à l'ensemble du tronçon PP7 car cette association constate plusieurs discontinuités dans les aménagements cyclables et souhaite davantage de places de stationnement vélo. Elle demande également la création de sas aux principaux carrefours ainsi que le marquage en rouge pour rappeler la présence des cyclistes aux intersections.

Bref, comme le publie le Régional du 4 au 10 juillet 2019, « Les superbuses doivent encore convaincre ».

PP8 (Pully-Damataire à Pully-Reymondin) : Le lancement de la phase d'étude de projet a pu démarrer comme prévu après l'accord du Conseil communal en mars 2019. Cette étude porte sur le réaménagement des avenues de Lavaux et du Tirage, des chemins des Roches et de la Clergère et d'une partie de l'avenue de Rochettaz.

Le réaménagement de l'avenue de Lavaux vise entre autres à offrir un réseau cyclable et à transformer la place de la Clergère en un espace public emblématique du centre de Pully.



- **Stationnement** : l'étude « Stationnement » à l'échelle de l'agglomération qui concerne aussi les quatre communes du SDEL n'a pas été à l'ordre du jour en 2019. Par conséquent, l'étude à l'échelle du SDEL et le montant qui y est affecté ont été reportés en 2020.
- **Mobilités douces** : Cette problématique est développée dans le chapitre « Groupe de suivi mobilité douce du PALM », à la page 114 du présent rapport.
- **Centre-ville de Pully** : 6 plans d'affectation ont été définis dans le Masterplan et les premiers travaux ont commencé. La nouvelle construction d'un immeuble à l'avenue du Prieuré a frappé les esprits par sa taille qui semble démesurée par rapport à l'environnement bâti actuel. Dans le même temps, un cheminement piétonnier a été créé au pied de cet immeuble, entre l'avenue du Prieuré et la place Neuve. La physionomie du centre-ville de Pully est appelé à se modifier graduellement au cours des années à venir.
- **Requalification RC 777 Rives du Lac et concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives du lac** : Le Plan directeur des rives vaudoises du lac Léman atteste de l'importance des qualités de ce secteur et de la nécessité de les valoriser.
Le secteur des rives du lac, véritable attrait touristique, est identifié comme secteur à enjeux pour l'Est lausannois et une étude a donc été initiée depuis 2016 pour déterminer les conditions d'urbanisation et les modalités de requalification de la route du lac. Un état des lieux, établissant le fonctionnement de la route et proposant des pistes de réflexions pour un réaménagement routier de l'axe a été validé par le COPIL en décembre 2016.
Puis un autre mandat a été donné à un bureau d'urbanisme, de paysage et d'architecture pour l'élaboration d'un « Concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives du lac », en collaboration avec un ingénieur en mobilité. Cette étude, élaborée conjointement par les communes de Pully, Paudex, Lutry, le SDT et le bureau du SDEL présente le concept et des zooms sur un espace public important pour chacune desdites communes.
La fin de l'étude est prévue pour 2020 et constituera les lignes directrices pour les communes concernées, les guidant dans la suite de leur démarche communale tout en garantissant une harmonisation et une préservation du secteur.
- **Corsy/La Conversion** : Une variante pour le développement de l'urbanisation du secteur a été validée par le COPIL en 2019. La route du Landar devra être requalifiée afin d'absorber de manière adéquate, le trafic généré par cette augmentation des usagers. Cette étude sera réalisée par des délégués techniques et politiques des communes concernées, Lutry et Paudex en coordination avec la DGMR et le bureau du SDEL.

Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois

Suite à la stratégie d'évolution du paysage de l'Est lausannois validée par le COPIL en 2016, 9 itinéraires pédestres ont été répertoriés à travers le territoire pour rendre visible et accessible la diversité paysagère de l'Est lausannois. Un jalonnement spécial sera installé au cours de l'été 2020 et un guide sera édité. L'inauguration de ces balades est planifiée pour l'automne 2020.



Le guide



La fiche d'une balade



Le jalonnement

Le réaménagement du point de vue se trouvant à l'angle du chemin de la Cure et de la route des Monts-de-Lavaux est désormais terminé, l'ultime touche ayant été apportée par l'installation d'une barrière qui masque le flux des voitures, sans compromettre le dégagement visuel sur le grand paysage

Le réaménagement du point de vue se trouvant à l'angle du chemin de la Cure et de la route des Monts-de-Lavaux est désormais terminé, l'ultime touche ayant été apportée par l'installation d'une barrière qui masque le flux des voitures, sans compromettre le dégagement visuel sur le grand paysage.



Communication

En 2019, une Newsletter a été éditée et mise en ligne en juillet. Le rapport d'activités 2018 a été mis en ligne en juin 2019.

La participation financière 2019 de Belmont aux frais de fonctionnement du SDEL est de Fr. 34'307.20 et de Fr. 5'979.70 pour les frais d'études (total de Fr. 40'286.90 en 2018).

La participation du canton aux frais de fonctionnement du bureau du SDEL est de Fr. 114'120.00 (Fr. 113'137.00 en 2018).

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Déjà mon 15^{ème} rapport de gestion, que le temps passe vite !!

Toutes les années, il faut remettre le métier sur l'ouvrage et l'on pense que ce sera plus aisé que l'année précédente. Mais que nenni, il se passe tellement de choses en une année que cet exercice nous force à nous remémorer les événements petits et grands afin de ne rien omettre.

Si sa rédaction ne coule pas toujours de source, mon travail de municipale est toujours aussi intéressant et je continue à apprendre chaque jour. Au bout de ces quelques années de municipalité, et comme le disait Jean Gabin dans sa chanson, « *Maintenant je sais, je sais qu'on ne sait jamais.* ».

Mais heureusement, je peux compter sur mes collègues de la Municipalité, sur nos collaborateurs de l'administration, plus particulièrement ceux du service technique que je côtoie tous les jours, et des services extérieurs, pour me donner un coup de main dans cet apprentissage permanent. Qu'ils en soient ici tous remerciés.



Catherine SCHIESSER, Municipale

CONCLUSIONS 2019

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019 ;
du rapport de la Commission de gestion ;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2019, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2019 » est jointe au préavis sur les comptes



<https://www.voyageway.com/ou-partir-en-2020>